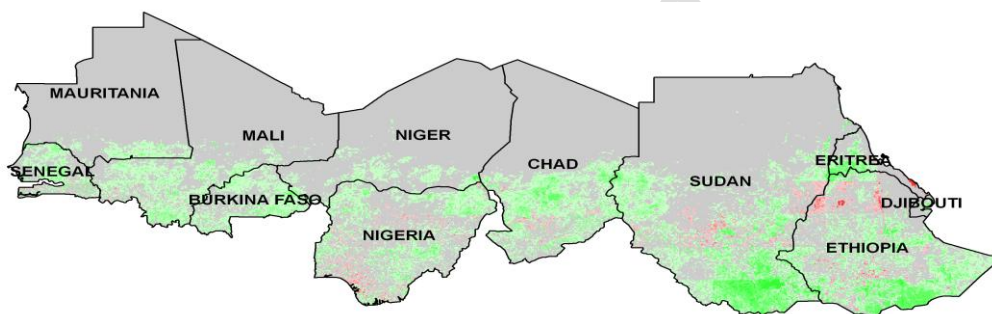




INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE



PLAN D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DECENNAL 2021-2030 PIPD/GMV

Table des matières

Acronymes et Abréviations	5
Liste des tableaux.....	7
Liste des encadrés	7
INTRODUCTION GENERALE	8
CHAPITRE PREMIER :	13
RAPPEL DU CONTEXTE, DU FONDEMENT JURIDIQUE ET DES FONDAMENTAUX DE L'IGMV.....	13
Introduction	14
1.1. Contexte d'émergence de l'Initiative	14
1.2. Fondement juridique	15
1.3. Fondamentaux de l'Initiative GMV.....	15
1.3.1. Fondement du concept et zone d'intervention de la GMV	16
1.3.2. Vision 2030	16
1.3.3. Objectifs stratégiques.....	17
1.3.4. Approche conceptuelle	17
1.3.5. Approche Opérationnelle intégrée « territoires »	18
1.3.6. Dispositif de Gouvernance, Coordination et Suivi/Evaluation	19
1.4. BILAN DES REALISATIONS ET LECONS APPRISES DES ACTIONS 2011-2020.....	21
Introduction	21
1.4.1. Principales réalisations	21
1.4.2. Leçons apprises, contraintes et orientations majeures.....	27
CHAPITRE 2 :	29
PLAN D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DECENNAL (PIPD) 2021 - 2030.....	29
Introduction	30
2.1. Objectifs stratégiques	31
2.2. Principaux marqueurs et indicateurs d'impacts du PIPD	32
2.2.1. Marqueurs d'impacts du PIPD dans la vision 2030	32
2.2.2. Définition et méthode d'évaluation des indicateurs	33
2.2.3. Planification et stratégie de financements.....	34
2.3. Programmes Prioritaires du PIPD 2021-2030	34
PF: GESTION DURABLE ET AMENAGEMENT DES TERRES/EAUX/ BIODIVERSITE (GDATEBIO).....	39
Introduction	40
1. Objectifs stratégiques	41
2. Indicateurs Globaux d'Impacts (IGI)	42
3. PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI) GDATEBIO	43
3.1. PPI. RESTAURATION, AMENAGEMENT DES TERRES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE (RATCBIO).....	43
Introduction.....	43
3.1.1. Objectifs stratégiques.....	44
3.1.2. Indicateurs spécifiques d'impacts.....	45
3.1.3. Cibles Stratégiques Majeures (CSM).....	45
3.1.3.1. Restauration et Aménagement des Terres et autres écosystèmes terrestres.....	45
3.1.3.2. Aménagement, Réhabilitation et Conservation/Protection de la biodiversité et des aires protégées.....	45
3.1.3.3. Aménagement des Systèmes agro-sylvo-pastoraux	45
3.1.3.4. Renforcement des Capacités logistiques et techniques des acteurs	46
3.2. PPI. MOBILISATION ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAUX (MOGIRE)	46
Introduction.....	46
3.2.1. Objectifs Stratégiques	46
3.2.2. Indicateurs Spécifiques d'Impacts (ISI).....	47
3.2.3. Cibles Stratégiques Majeures (CSM).....	47
4. ESTIMATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS EN GDATEBIO	48
P.F. ACTIONS CLIMATIQUES ET	51

ECONOMIE VERTE (ACEV)	51
Introduction	52
1. Objectifs stratégiques	52
2. Indicateurs globaux d'impacts.....	53
3. PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	53
3.1.PPI. ADAPTATION ET RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	53
3.1.1. Objectifs stratégiques.....	53
3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures (CSM).....	53
3.2. PPI. CROISSANCE VERTE ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	54
3.2.1 Objectifs Stratégiques	54
3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures	54
3.3. PPI. GESTION DE LA VULNERABILITE AUX RISQUES CLIMATIQUES	55
Introduction.....	55
3.3.1. Objectifs Stratégiques	55
3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures	55
4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS	56
PF.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESILIENT ET SECURITE (DERS)	58
Introduction	59
1. Objectifs stratégiques	59
2. Indicateurs globaux.....	60
3. PROGRAMMES PRIORITAIRES (PP).....	60
3.1.PPI. DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES OPPORTUNITES LOCALES PORTEUSES	60
Introduction.....	60
3.1.1. Objectifs Stratégiques	61
3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures	62
3.2. PPI. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	63
Introduction.....	63
3.2.1. Objectifs Stratégiques	63
3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures	63
3.3. PPI. PROMOTION ET DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS VERTS PRODUCTIFS	64
Introduction.....	64
3.3.1. Objectifs Stratégiques	64
3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures	64
3.4. PPI. AMELIORATION DE L'ACCES AUX BESOINS DOMESTIQUES ET SERVICES SOCIAUX	64
Introduction.....	64
3.4.1. Objectifs Stratégiques	64
3.4.2. Cibles Stratégiques Majeures	65
3.5 CADRES DE CONCERTATION, DIALOGUE ET PRÉVENTION DES CONFLITS ET DE SÉCURISATION DES BIENS DANS LES TERROIRS	66
3.5.1 Objectifs Stratégiques	66
3.5.2 Cibles Stratégiques	66
4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS	66
PF. RENFORCEMENT DES CAPACITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (RCST)	69
Introduction	70
1. Objectifs stratégiques	70
2. Indicateurs globaux.....	70
3. Programmes prioritaires	70
3.1 PPI. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES SAVOIRS LOCAUX	71
Introduction.....	71
3.1.1. Objectifs Stratégiques	71
3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures	71
3.2.PPI. APPUI A LA RECHERCHE, LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT (PAREFPE) ...	72
Introduction.....	72
3.2.1. Objectifs Stratégiques	72
3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures	72
3.3.PPI. MOBILITE ET RESEAUX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET INNOVATIONS	73
Introduction.....	73
3.3.1. Objectifs Stratégiques	73

3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures	73
3.3.2.1. Création de Plateformes d'échanges de techniques et d'innovation	73
3.4.PPI. GESTION DES CONNAISSANCES	74
Introduction.....	74
3.4.1. Objectifs Stratégiques	74
3.4.2. Cibles stratégiques	74
3.5 PPI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOGISTIQUES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES.....	75
Introduction.....	75
3.5.1. Objectifs Stratégiques	75
3.5.2. Cibles Stratégiques Majeures	76
Introduction.....	78
3.6.1. Objectifs Stratégiques	78
3.6.2. Cibles Stratégiques Majeures	78
4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS	79
P.F. INFORMATION, COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER (ICOMAP)	82
Introduction	83
1. Objectifs stratégiques	83
2. Indicateurs stratégiques	83
3. PROGRAMMES PRIORITAIRES (PP).....	83
3.1. PPI. SUIVI & EVALUATION ET GESTION DE L'INFORMATION.....	83
Introduction.....	83
3.1.1. Objectifs Stratégiques	83
3.1.2. Cibles et Indicateurs Stratégiques Majeurs	84
3.2 PPI. COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER	84
4. ESTIMATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS.....	85
PLANIFICATION ET BESOINS EN FINANCEMENTS	89
DU PIPD 2021-2030	89
Introduction	90
1. BESOINS GLOBAUX PAR PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	90
2. PLANIFICATION QUINQUENNALE ET BESOINS EN FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE (2021-2030)...	91
3. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PIPD	93
4. HYPOTHÈSES ET RISQUES	93
4.1. Accentuation des aléas climatiques	93
4.2. Risques politiques et Insécurité dans les Etats membres	93
4.3. Risques sanitaires	93
4.4. Risques financiers	93

Acronymes et Abréviations

ADCEP	Actions de développement communautaire d'énergie propre
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
APGMV	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
BGMVC	Banque GMV Carbone
CADRT	Centre d'Appui au Développement Résilient des Terroirs
CPETF	Cadre de Planification et d'Exécution Technique et Financière
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEN-SAD	Communauté des Etats Saharo sahéliens
CEEG	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
CCEV	Changements Climatiques et Economie Verte
CERs	Communautés Economiques Régionales
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CRDD	Comités Ruraux de Développement Durable
CREPETEF	Cadre Régional de Planification et d'Exécution Technique et Financière
CMP	Communication, Marketing et Plaidoyer
CM	Conseil des Ministres
CSDA	Cadre Stratégique Décennal d'Actions
CTE	Comité Technique des Experts
DDS	Développement Durable et Sécurité
DERS	Développement Economique résilient et Sécurité
DOIC	Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication
DOPILG	<i>Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion</i>
DRS	Défense et Restauration des Sols
FACI	Fermes Agricoles Communautaires Intégrées
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARCDL	Fonds d'Adaptation et de Résilience au Changement climatique et de Développement Economique Local
FIEFIN	Fonds d'Impulsion de l'Entrepreneuriat et de la Micro-finance Rurale
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GDTE	Gestion Durable des Terres et des Eaux
GMV	Grande Muraille Verte
HCOPIIL	Haut Comité de Pilotage
ICMP	Information, Communication, Marketing et Plaidoyer
IGMV	Initiative Grande Muraille Verte
IGMVSS	Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahel et le Sahara
IGI	Indicateur Global d'Impacts
ILDR	Initiative Locale de Développement et de Résilience
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
MORESCITEC	Mobilité et Réseaux scientifiques et Techniques
H	
NDT	Neutralité en termes de dégradation des terres
NIFA	Nouvel Instrument Financier Africain
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIG	Organisation Intergouvernementale
OLD	Opportunités Locales de Développement
OLTD	Opportunités Locales et Transfrontalières de Développement
PAREFPE	Programme d'Appui à la Recherche et à la Formation et au Perfectionnement
PATSIT	Plateforme d'Appuis techniques et scientifiques et d'Innovations technologiques
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PF	Portefeuille
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux

PIPD	Plan d'Investissements Prioritaires Décennal
PIMEI	Programme Intégré multi-Etats d'Impacts
PIRT	Programme et d'incitation de Retour aux Terroirs
PP	Programme Prioritaire
POSDEL	Plan d'orientations stratégique de développement local
PPI	Programmes Prioritaires à Impacts
PRPDD	Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable
PRS	Programmes Régionaux Structurants
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCTS	Renforcement des Compétences Techniques et Scientifiques
RECALOSTT	Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques
RESAC	Réseau d'Ambassadeurs et de Champions de programmes
RFP	Récupération des terres et réhabilitation des forêts et des paysages
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SADEL	Schéma d'Aménagement et de Développement économique local
SE	Secrétaire Exécutif
SIOBAP	Système d'Informations Observatoire, Alerte Précoce et Réponse
SIPTA	Systèmes Intégrés de Production et Transformation agricoles
SPSI	Service Planification, Suivi et Informations
TAP	Trans Africa Pipeline
TMCDD	Taux moyen de croissance démographique terroir
UA	Union Africaine
UCIDD	Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCC	Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UNCDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
UNCDD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification
VCIAF	Village Climato-intelligent d'Agriculture Familiale
ZGGE	Zone Géographique Globale d'Exercice

Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan des réalisations 2011-2019	23
Tableau 2: Architecture programmatique des Axes Stratégiques Majeurs (ASM) ou Portefeuilles (PF) du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIP) 2021-2030	38
Le tableau 3 : Planification annuelle des besoins dans les différents programmes ainsi que les Indicateurs globaux d'impacts (IGI) attendus dans chaque Portefeuille.	49
Tableau 4 : Planification financière annuelle et la structuration des sources cibles des financements verts pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI). 56	
Le tableau 5 : Planification financière annuelle et structuration des sources ciblées des financements pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI).	66
Tableau 6 : Planification financière annuelle, besoins indicatifs de financements et structuration des sources cibles pressentis pour le Portefeuille (RECASTECH).	79
Tableau 7 : Coûts et structuration des sources cibles des financements pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI).	85
Tableau 8 : Récapitulatif des Principaux indicateurs Globaux d'impacts (IGI) et Indicateurs spécifiques d'Impacts (ISI) dans le PIPD 2021-2030	87
Tableau 9: Structure, planification quinquennale et sources cibles des besoins en financements par Portefeuille dans la période 2021-2030.	92

Liste des encadrés

Encadré No 1 : Historique et Structuration de l'Initiative	20
Encadré No 2 : Dispositif d'Orientation, de Pilotage et Gestion (DOPILG)	20
Encadré No 3 : Protocole technique de l'audit diagnostic	62

INTRODUCTION GENERALE

PIPD/GMV/ 2021-2030

Le bilan de la première décennie 2011-2020 d'actions de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte fait ressortir des réalisations concrètes à impacts positifs multiples sur les Communautés et populations locales ainsi que les écosystèmes. Les activités annuelles de Gestion Durable des Terres, notamment de restauration des terres et d'aménagement et conservation de la biodiversité n'ont été réellement effectives dans l'ensemble des Etats membres qu'à partir de 2015 durant la phase pilote consacré au cadrage stratégique, lancement et à la promotion d'actions opérationnelles dans la structuration technique du concept GMV.

Les activités pilotes à l'origine des réalisations, sur la gestion durable des terres, le développement socio-économique et la gestion du changement climatique ont permis de cerner et documenter les contraintes, paramètres et meilleures techniques opérationnelles et le cadrage stratégique. Ceci a contribué à fixer les fondamentaux de l'Initiative GMV, notamment la vision, les approches conceptuelles et opérationnelles, les objectifs et impacts, le modèle de planification stratégique et leur mise en cohérence avec les politiques et priorités des Etats membres. Les réalisations de la phase pilote confortent la pertinence du concept GMV « Dakar à Djibouti » et constituent des jalons solides et socles fondateurs dans l'édification de la GMV.

La référence unique sur la variable "superficie restaurée", certes très importante, dans l'analyse et l'appréciation du bilan des réalisations de l'Initiative GMV est très restrictive et non représentative de l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte basée sur une approche intégrée et multisectorielle et un concept d'ossature multisectorielle. En effet, loin d'être une structure monogénique de reboisement ou de restauration des terres, véhiculée par des institutions à vision réductrice centrée sur leur cœur de métier, la GMV est d'ores et déjà une structure polygénique, bâtie autour d'une mosaïque d'activités de vocations différentes, concentrées dans une zone circonscrite labellisée "Couloir de la Grande Muraille Verte".

L'état de la mise en œuvre de la GMV, au terme de la décennie 2020 d'actions est globalement assez appréciable pour le processus de mise en œuvre, pour avoir permis d'une part, la co-construction participative par les principaux acteurs, bénéficiaires, sur la base des aspirations des pays et réalités du terrain, les socles fondateurs et fondamentaux de l'Initiative GMV et poser les jalons dans la mise en œuvre de l'Initiative à travers des activités de sensibilisation des Communautés et Populations locales et diverses réalisations pilotes sur le terrain. Elle a également permis de cerner et baliser les approches opérationnelles et les Axes Stratégiques Majeurs les plus pertinents pour la réalisation de la vision des « initiateurs » sur les zones arides et semi arides de leurs pays, particulièrement confrontés et les moins bien préparés aux défis environnementaux et climatiques.

Le bilan de la décennie d'actions 2011-2020, par la portée et l'importance de ces éléments constitutifs très appréciables dans les étapes suivantes de la mise en œuvre et loin d'être faible, au point de diligenter certains sceptiques du leadership de l'Afrique. Ces afro - pessimistes bien qu'ils se trouvent à la périphérie et ne maîtrisant nullement les fondamentaux de l'IGMV, sont encore sceptiques sur l'avenir d'un Programme Majeur Africain, d'une telle envergure, initié, conçu et mis en œuvre par les africains et qu'ils jugent un éléphant blanc et déjà un échec, malgré le momentum reconnu par l'essentiel de la Communauté internationale.

L'apport de ce bilan, en particulier les actions prioritaires et leurs impacts sur la gestion durable des terres, en particulier, la restauration et l'aménagement des terres et sites de biodiversité, l'adaptation au changement et l'amélioration des conditions de vie des Communautés et populations locales ainsi qu'en termes de leçons et orientations prospectives constitue le support indispensable de la conduite des prochaines étapes de consolidation des acquis et l'amplification des réalisations et impacts et la mise à l'échelle dans les divers terroirs de la zone sur la trajectoire 2030.

L'analyse de ce bilan affiche parmi d'autres indicateurs stratégiques, une valeur relative faible de superficie de terres et écosystèmes restaurés et récupérés, rapportée à l'ampleur de la superficie indicative en jeu. Toutefois, cette performance est tout à fait à la hauteur du niveau très faible de mobilisation des ressources financières attendues, malgré les annonces prometteuses de Partenaires Techniques et Financiers. Parmi les contraintes majeures qui ont considérablement amoindri les réalisations et impacts, figure la problématique de la planification et la mobilisation des ressources financières, considérée à juste titre comme le maillon faible de la stratégie de mise en œuvre, probablement à cause de la fongibilité institutionnelle. En effet, malgré l'élargissement et le renforcement de la Plateforme de partenariat et l'intensification du plaidoyer vers des sources de financements réputées porteuses, l'importance des annonces d'appuis financiers, le niveau de mobilisation de financements est demeuré nettement en dessous des besoins planifiés et n'a pas couvert dix (10) % de ces besoins. Les ressources financières réellement mobilisées et utilisées durant la période 2011-2020, proviennent à quatre vingt dix (90) pour cent des efforts consentis par les Etats membres dans leurs budgets d'investissements. Il s'agit des ressources financières reçues par les structures GMV au niveau régional ou national, orientées au fonctionnement principalement et aux appuis annuels de l'Etat dans les activités opérationnelles sur la composante nationale GMV.

La faiblesse des appuis financiers attendus des Partenaires Techniques et Financiers a fortement limité l'envergure et la portée des actions phares de cette première décennie. Les montants de financements répertoriés dans la littérature en tant qu'appuis des Partenaires à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte'' et que les structures GMV devraient valider dans les projets « Grande Muraille Verte » des composantes nationales GMV ne sont pas toujours connus et bien maîtrisés par ces structures GMV. Cette situation récurrente de dispersion des financements réputés GMV, constatée et dénoncée régulièrement par l'Agence Panafricaine et les structures nationales de la GMV est également un indicateur pertinent du manque de coordination des interventions des partenaires, tant souhaitée et réitérées par les Etats membres et l'Agence panafricaine GMV chargée de la coordination régionale attendue en relation avec les structures GMV habilitées. Elle permettrait une meilleure traçabilité et une évaluation plus pertinente des réalisations et impacts des appuis financiers dans les projets GMV effectifs dans la zone géographique globale d'exercice (ZGGE) de l'initiative GMV. La ZGGE correspond à la configuration des zones prioritaires dans lesquelles devraient être exécutées les activités des Programmes et projets labellisés GMV. Elle tire son fondement juridique des choix de zones prioritaires (composantes GMV nationales) opérés à l'échelle des Etats membres, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée GMV adoptée en 2011, par approche séquentielle à l'instar de tout autre programme technique d'envergure. Outre, la nécessité d'une meilleure compréhension commune des fondamentaux de l'Initiative GMV, d'autres contraintes institutionnelles au plan organisationnel et technique sont relevées et doivent être diagnostiquées et solutionnées prioritairement. Elles portent principalement sur la gouvernance opérationnelle, les approches stratégiques opérationnelles relativement à la vision transformatrice et la coordination des activités par les structures GMV de l'Initiative, la stratégie et le plan de mobilisation des ressources financières de l'Initiative GMV.

De tels constats au terme de la première et à la veille de la seconde décennie de mise en œuvre justifient l'urgence de solutions pertinentes à ces contraintes et plus particulièrement celle du financement de la GMV, notamment la planification, la traçabilité, la cohérence et la coordination dans le financement de l'IGMV. En effet, au vu de l'importance des ressources financières à la hauteur de l'ambition de contribution déterminante que voudrait apporter la GMV dans la résolution des enjeux de relance économique et de résilience sociale, économique et sanitaire dans la période post-Covid-19.

Certes l'enjeu, la nécessité et la priorité de financer un programme multi-Etats de l'envergure de l'Initiative GMV, parfois perçu et à tort comme non économique, pourraient être sujets à discussions pour ceux qui ne perçoivent pas la contribution et les réels impacts que la GMV pourrait dans le court et moyen terme apportée dans la relance économique et la réalisation des plans de résilience post Covid-19 des Pays de la GMV. En effet, le modèle innovant de l'Initiative de la GMV bâti sur une approche multisectorielle et intégrée et des Programmes prioritaires régionaux à impacts, sous-tendant une vision transformatrice du Sahel est une opportunité dans l'accélération et la consolidation des solutions, face aux Urgences post Covid-19. C'est dans ce cadre, que le Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIPD) 2021-2030 est élaboré comme une prospective de cadre stratégique d'exécution décennal d'Actions sur la trajectoire 2030 (CSDA 2030) de l'Initiative GMV.

Le PIPD 2021-2030 est un Cadre Régional de Planification et d'Exécution Technique et Financière (CREPETEF), des actions phares (AP) des Programmes/Projets labellisés GMV des dix (10) prochaines années. Il est élaboré afin de mieux cerner et améliorer l'approche et le cadre global de mobilisation des besoins en investissements et financements et faciliter le traçage et la bonne maîtrise des Objectifs, indicateurs stratégiques, valeur ajoutée et indice de sensibilité des Programmes à impacts. Il reflète l'ambition 2030 de l'Initiative GMV et s'inscrit dans le temps de l'action sur les urgences, en matière de (i) gestion durable et aménagement des terres et des ressources en eaux, (ii) Conservation/Protection de la biodiversité, (iii) Actions climatiques et croissance verte et (iv) développement économique résilient et sécurité. Il s'appuie sur la consolidation, le renforcement et la mise à l'échelle des acquis et actions porteuses, l'alignement sur les priorités, objectifs et indicateurs des Etats membres tout en intégrant les orientations prospectives post-COVID-19 et la priorisation des urgences.

L'objectif global est, tout en capitalisant les contraintes, d'accélérer la concrétisation de la vision humaniste, écologique et transformatrice et l'atteinte des objectifs stratégiques d'instaurer de façon durable et inclusive d'une part, la résilience sociale et sanitaire des Communautés locales par le développement socio-économique résilient aux risques climatiques, la résorption des gaps de disponibilité et d'accès aux besoins, services et infrastructures de base et la sécurité et d'autre part, la résilience des écosystèmes et la convergence vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment ODD 1,2,4, 5,6,7,13 et 15 et ceux de la vision 2063 de l'Union africaine.

Il s'inscrit dans l'optique de consolidation et d'amplification des actions et résultats pertinents de la première décennie 2011-2020, tout en renforçant les capacités techniques dans les activités opérationnelles, de coordination, de communication et plaidoyer, ainsi que de mobilisation des ressources financières.

Le PIPD est fondé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il est bâti sur un ensemble de Programmes Prioritaires à Impacts (PPI), assortis d'Indicateurs, plus spécifiquement sur les impacts et la sensibilité des bénéficiaires de la valeur ajoutée générée par le Programme dans les Cibles Stratégiques Majeures (CSM). Ces Programmes Prioritaires s'inscrivent sur les urgences récurrentes et toujours pressantes, en particulier les actions de Gestion Durable du Capital Naturel, Développement socio-économique inclusif, gestion climatique et Sécurité.

Il cible, d'une part les ressources endogènes, provenant des Etats, Collectivités territoriales et secteur privé national à hauteur de 20 % et d'autre part les investissements et financements directs étrangers pour 80 %, en particulier les Investissements Socialement Responsables (ISR), respectueux des principes de gestion efficiente de contraintes climatiques, environnementales, sociales, éthiques et de gouvernance, au cœur des principes fondateurs de l'Agence Panafricaine de la GMV et les fonds multi-donneurs climat et environnement.

Le Document d'orientations stratégiques du PIPD 2021-2030 est structuré en deux chapitres.

Le premier Chapitre est une introduction générale en deux volets. Le premier volet est axé au rappel du Contexte, au fondement juridique, de la gouvernance et des fondamentaux, notamment le fondement du Concept GMV géniteur de l'Initiative, la Vision, les objectifs stratégiques de base de l'Initiative, les approches conceptuelles et opérationnelles. Le second volet est un aperçu synoptique sur le bilan des réalisations et leçons des actions de la première décennie 2011-2020 et quelques orientations majeures pour la prochaine 2021-2030 d'actions de mise en œuvre.

Le second chapitre décline le cadre et le fondement, l'approche, les indicateurs et objectifs stratégiques et les éléments clefs des Programmes prioritaires du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIP) 2021-2030. Il passe également en revue les estimations des besoins en financements et investissements sur les Axes Stratégiques Majeurs (ASM) ou Portefeuilles (PF) de Programmes et Projets Phares ainsi que les sources potentielles et les éléments de planification des financements et investissements attendus dans chacun des deux cycles 2021-2025 et 2026-2030 de programmation. Il évalue enfin, globalement les atouts et risques possibles sur l'itinéraire 2021-2030 de mise en œuvre de l'Initiative.

PIP/IGMV 2021-2030

CHAPITRE PREMIER :
RAPPEL DU CONTEXTE, DU FONDEMENT
JURIDIQUE ET DES FONDAMENTAUX DE
L'IGMV

Introduction

Il s'agit d'informations clés sur le socle opérationnel fondateur de l'Initiative GMV, défini dans la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) mise en conformité et actualisée à la clôture de chacun des deux cycles quinquennaux 2011-2015 et 2016-2020 pour tenir compte des urgences et des priorités ainsi que les leçons apprises et les contraintes identifiées. Les cycles 2011-2015 et 2016-2020 correspondent principalement aux phases de cadrage stratégique, démarrage et consolidation d'actions pilotes dans les divers programmes prioritaires et d'actualisation des fondamentaux de l'initiative GMV. Le présent chapitre présente un aperçu synoptique sur les informations clés relatives au contexte d'émergence, au cadre juridique, aux fondamentaux de l'initiative notamment, le fondement du concept GMV et la zone d'intervention, la Vision 2030, les Objectifs stratégiques, Cibles stratégiques majeures, Approches conceptuelles et opérationnelles ainsi que la définition des indicateurs et résultats attendus.

1.1. Contexte d'émergence de l'Initiative

La zone saharo-sahélienne de l'Afrique s'étend d'Est en Ouest, de la mer rouge à l'océan atlantique. Elle couvre plus de dix (10) millions de km² et à une population estimée à quatre cent (400) millions d'habitants. Elle est l'une des zones qui enregistre la plus grande variabilité climatique marquée par un retrait des isohyètes d'environ 200 km entre la période (1950-1967) à celle de (1968-1985). Elle correspond également à l'échelle planétaire à l'une des zones les plus affectée par les effets de désertification, du changement climatique, de la dégradation des terres, ressources en eaux et la diversité biologique. Ces effets particulièrement exacerbés par les actions anthropiques récurrentes liées au niveau très élevé de pauvreté et de vulnérabilité des Communautés et populations locales, ont induit la baisse drastique des ressources en eau et la productivité et la production agricole, sylvicole et pastorale, épine dorsale des économies de la plupart des pays de la Bande Saharo-Sahélienne. Cette tendance s'est accentuée durant les deux dernières décennies et ont eu dans les terroirs sahéliens au Sud du désert du Sahara, de sérieuses répercussions sur l'état du capital naturel et engendré de multiples stress, qui ont fortement impacté le niveau de développement humain et socio-économique et accéléré les flux migratoires et conflits liés à la forte pression sur les reliques de ressources naturelles. Les zones arides et semi-arides de cette bande représentent des ensembles de patrimoines culturels et biologiques remarquables qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser pour assurer la cohérence et la viabilité de la Stratégie de Développement. De telles réalités appellent à une analyse croisée des dynamiques et leurs interactions : Dégradation des ressources naturelles, changement climatique, croissance démographique, flux migratoires, développement social et économique et sécurité. Toute réponse pertinente doit être assise sur une approche intégrée territoires, intégrant les contraintes, les avantages comparatifs, la sociologie des terroirs et la participation des populations et communautés locales.

Face aux limites en termes d'impacts positifs des programmes et projets nationaux mis en œuvre dans les deux dernières décennies dans le cadre des Conventions des Nations Unies de RIO et autres initiatives mise en œuvre à cet effet, et la nécessité d'actions dans la gestion des urgences dans ces zones fortement affectées, a émergé le concept « Grande Muraille Verte Dakar à Djibouti ». Ce concept géniteur de l'Initiative de la Grande Muraille Verte est né d'une volonté et d'un engagement politique fort et d'une prise de conscience réelle des Hautes Autorités africaines de l'urgence d'actions concrètes en vue de solutions pertinentes. Ce concept né de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CENSAD) tenue les 1er et 2 juin 2005 à Ouagadougou au Burkina Faso.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) est ainsi le fruit d'une coopération régionale entre les Etats saharo-sahéliens face aux urgences de réponses concertées aux problématiques de la désertification, la dégradation des terres, ressources en eaux et

biodiversité et du changement climatique et leur contingence de précarité, pauvreté, insécurité alimentaire et malnutrition.

1.2. Fondement juridique

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) est le fruit d'une coopération régionale entre les Etats saharo-sahéliens face aux urgences de réponses concertées aux effets néfastes de la désertification, la dégradation des terres, ressources en eaux et biodiversité et du changement climatique et leur contingence. L'Initiative GMV est bâtie sur un dispositif juridique se référant aux Conventions des Nations Unies de RIO et divers actes constitutifs et décisions d'institutions et instances africaine. Le Cadre juridique de l'IGMV, s'appuie globalement sur les Objectifs des Conventions des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, les Changements Climatiques et la Diversité Biologique. Il se réfère aussi à l'Acte constitutif de l'Union Africaine adopté à Lomé le 12 juillet 2000 et la vision nouvelle d'un Développement durable de l'Afrique à travers le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de façon plus spécifique sur l'idée d'édification d'une Grande Muraille Verte de Dakar à Djibouti approuvée par la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat membres de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens (CEN-SAD), des 1^{er} et 2 juin 2005, donnant naissance au Concept « Grande Muraille Verte de Dakar à Djibouti », la Déclaration 137 (VIII) de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie) approuvant l'Initiative Grande Muraille Verte et enfin la Convention internationale portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée en 2010 à N'Djamena par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats saharo-sahéliens et déjà ratifiée par les divers Etats membres. Ce cadre général est complété au niveau national par divers actes juridiques et réglementaires (lois, décrets et arrêtés) relatifs à la création et au fonctionnement d'une structure nationale dédiée à la Grande Muraille Verte.

1.3. Fondamentaux de l'Initiative GMV

L'initiative GMV est une réponse concertée et forte à la fois au plan politique et technique des Etats saharo-sahéliens face aux défis environnementaux et climatiques qui affectent considérablement les ressources naturelles, le cadre de vie et le développement socio-économique dans leurs terroirs. En effet, les pays au Sud du Désert de Sahara sont durement confrontés à l'état de dégradation avancée des terres sources de richesses, la forte vulnérabilité aux aléas climatiques, l'urgence de développement socio-économique et d'insécurité. Ces pays, conscients qu'aucun pays au monde pris isolément et quelque soit ses moyens, ne peut inverser les tendances, ont fédéré leurs actions et politiques nationales pour apporter conjointement et efficacement des réponses pertinentes aux défis.

Une telle Initiative, doit porter une vision globale africaine d'intégration régionale, à la fois économique et politique. Ainsi la réponse collective s'appuie sur une coopération régionale articulée autour d'une Stratégie Globale Harmonisée (SGH), basée sur un certain nombre de paramètres fondateurs de l'Initiative GMV.

Les fondamentaux portent principalement sur le Concept GMV, géniteur de l'Initiative GMV, la Vision 2030, les approches conceptuelles et opérationnelles, les Objectifs, les Indicateurs Stratégiques Globaux et les Résultats attendus. Ils ont été validés par les onze (11) Etats membres et précisés globalement dans la Convention du 17 juin 2010, portant création de l'APGMV et dans les documents d'orientation et de cadrage stratégique. Ils s'appuient principalement sur les priorités des terroirs et des données scientifiques, sociologiques, biophysiques, biogéographiques, botaniques et d'analyses de séries temporelles d'images spatiales disponibles sur certaines tranches de la Bande saharo-sahélienne. Ces données de base proviennent de travaux scientifiques conduits de 2005 à 2010 par des groupes thématiques pluridisciplinaires d'experts mis en place pour données

corps au concept de la Grande Muraille Verte lancé en 2005 et validées lors d'ateliers, colloques internationaux et rencontres ministérielles. Ces fondamentaux ont été au fur et à mesure affinés et mis en conformité dans la décennie, tenant compte des leçons apprises et contraintes identifiées dans la mise en œuvre.

1.3.1. Fondement du concept et zone d'intervention de la GMV

L'opérationnalisation de l'Initiative GMV est adossée au Concept Grande Muraille Verte de Dakar à Djibouti, dont les contours géographiques, techniques et opérationnels sont clairement précisés dans la Convention portant création de l'APGMV, notamment en son article 4. Ce Concept « Grande Muraille Verte » est novateur par sa nouvelle approche intégrée dans la gestion et le développement des terroirs. Il s'inscrit dans une vision transformatrice du Sahel, une approche holistique et éco-systémique, s'appuyant sur la gestion intégrée des écosystèmes et le développement socio-économique des Communautés et populations locales des terroirs. L'Initiative de la GMV concerne une zone géographique globale d'exercice (ZGGE) ou emprise, dans les pourtours du Sahara, de l'Océan Atlantique à la mer rouge et circonscrite entre les isohyètes 100 et 400 millimètres de moyennes pluviométriques sur approximativement une longueur de 7000 Km. Elle correspond aux zones prioritaires identifiées à l'échelle nationale (composante nationale GMV) par les Etats membres et sur lesquelles doivent être réalisées les activités des Programmes et projets labellisés GMV. La ZGGE ou couloir de la GMV couvre approximativement, une superficie globale de trois cent trente deux (332) millions d'hectares. Par ailleurs, l'analyse des profils biophysiques, biogéographiques et socio-économiques et des plans d'occupation des terres a permis d'identifier en accord avec la FAO un potentiel de deux cent trente deux (232) millions d'ha de terres et écosystèmes dégradés, à restaurer et aménager.

A l'instar de tout autre programme technique d'envergure, la mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée GMV, s'appuie sur une approche séquentielle, prévoyant une phase pilote, de cadrage stratégique et de lancement d'activités phares sur des zones névralgiques identifiées dans l'emprise par chacun des Etats membres. Ces zones tests identifiées par les Etats membres, conformément aux articles 4 et 5 de la Convention portant création de l'APGMV devaient être contenues sur un tracé indicatif de 15 km de large avec des bretelles en cas de besoins. Les phases suivantes d'opérationnalisation, notamment de consolidation, mise à l'échelle et pérennisation des actions et impacts ciblent toute la zone géographique globale d'exercice (ZGGE) ou emprise de plus de 332 millions d'hectares et d'une largeur Nord- Sud de plus de trois cent (300) Km dans les composantes nationales GMV de certains pays membres tels que le Niger, le Mali, la Mauritanie, le Tchad.

1.3.2. Vision 2030

La Grande Muraille Verte est le fruit d'un engagement politique, l'expression d'un leadership et une vision hautement écologique, humaniste et transformatrice des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats saharo-sahéliens. Elle structure une des réponses et contributions majeurs de l'Afrique à l'instar des autres continents dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et le changement climatique et leurs impacts sur le développement socio-économique des Communautés locales et la résilience des écosystèmes.

La vision à l'horizon 2030 qui sous-tend la création de l'Initiative GMV est la transformation des zones arides du Sahel en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable intégrés pour l'émergence et le développement d'un espace de prospérité durable. Elle s'inscrit dans l'accélération des changements transformateurs à grande échelle, en particulier le développement et la valorisation du Capital naturel, la maîtrise et la gestion de la vulnérabilité aux risques écologiques et climatiques, la croissance verte, le développement économique résilient, la création d'emplois verts

productifs et la sécurité dans les terroirs arides et semi arides des Etats membres. Elle s'inscrit dans celle de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et est en cohérence avec les objectifs des trois (03) Conventions des Nations Unies de RIO et de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 1, 6 et 15.

1.3.3. Objectifs stratégiques

L'objectif stratégique global de la GMV est d'inverser les tendances actuelles de dégradation du Capital naturel de vulnérabilité importante à la variabilité climatique et d'assurer ainsi la Neutralité en Termes de dégradation des terres (NDT), la Résilience au changement climatique, le Développement socio-économique résilient et la sécurité des terroirs.

Plus spécifiquement, il s'agira :

(i) d'intensifier la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et d'atteindre sur la trajectoire 2030, la Neutralité en Termes de Dégradation des Terres (NDT), dans une partie significative des terres du couloir GMV par la restauration et l'aménagement d'importantes superficies de terres et autres écosystèmes dégradés,

(ii) d'accroître de façon significative les superficies de terres agricoles pour le renforcement substantiel de la productivité et la production des systèmes agro-sylvo-pastoraux, l'optimisation des chaînes de valeurs agricoles afin d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires et la création de richesses et d'emplois verts productifs directement liés aux activités de Gestion durable des terres ;

(iii) de développer les grappes économiques par la transformation et la valorisation des produits des terroirs pour renforcer les conditions d'émergence et de mise en valeur de l'envergure économique de la GMV, et ainsi favoriser l'implication forte du secteur privé dans la mise en œuvre et la valorisation des opportunités d'affaires dans les terroirs de Pôles Ruraux de Production et de développement durable ;

(iv) d'assurer la mobilisation et la Gestion intégrée d'une partie importante des ressources en eau, pour l'amélioration significative du taux d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi que le développement du potentiel agricole et la convergence vers les ODD, en particulier 1, 6 et 15, dans les zones rurales de la GMV ;

(v) de développer et promouvoir les ressources en énergies renouvelables dans le couloir de la GMV pour résorber à l'horizon 2030, les gaps en besoins en énergie domestique et infrastructures énergétiques à faible empreinte Carbone, l'accélération de la croissance verte vers le développement économique résilient ;

(vi) de contribuer efficacement par le renforcement des capacités et l'amplification des réalisations sobres en carbone, la mise en œuvre par les Etats membres des engagements internationaux de l'Accord de Paris de 2015 sur le Changement climatique et en particulier les CDN et développement socio-économique résilient ;

(vii) de promouvoir le développement inclusif et la culture de la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans la Bande Saharo-sahélienne, par la mise en place et le fonctionnement de Cadres intercommunautaires d'Echanges, de Dialogue et de Prévention des conflits (CIEDPC) des terroirs.

1.3.4. Approche conceptuelle

L'approche conceptuelle, prend en compte les réalités sociologiques, anthropologiques et éco-géographiques et les aspirations réelles des Communautés locales des terroirs. Il s'agit ainsi de développer sur le terrain des Programmes et Projets Prioritaires multi-Etats à faible empreinte carbone, de gestion durable, restauration, protection et conservation des ressources en terres, hydrauliques et forestières et de réaliser concomitamment un package d'activités génératrices de Revenus, de renforcement de l'accès aux besoins sociaux en infrastructures, santé, éducation, eau, assainissement et énergie.

Le schéma conceptuel bâti sur une approche multisectorielle et holistique, fait de l'IGMV, loin d'une structure monogénique de reboisement ou de restauration des terres plutôt, **une structure polygénique** bâtie sur une mosaïque d'activités de vocation différente, concentrées dans une zone circonscrite labellisée GMV d'environ trois cent trente deux (332) millions d'hectares entre les isohyètes 100 et 400 millimètres de moyennes pluviométriques. Dans ce cadre, la référence sur la seule variable « superficie restaurée » très importante certes, dans l'analyse et l'appréciation des bilans de réalisation est assez restrictive et peu représentative de l'état de réalisation de la structure GMV.

L'approche conceptuelle et stratégique cible les essences végétales endogènes à forte valeur économique adaptées aux stress hydriques et édaphiques et à grande plasticité éco géographique dans les activités de restauration des terres, le développement et la valorisation des Opportunités Locales et Transfrontalières de Développement (OLTD) du Capital naturel dans le volet de développement économique local (DEL) et la création et le renforcement des infrastructures sociales et économiques résilientes. Ainsi au plan structurel, la Bande Verte GMV Dakar- Djibouti sera à terme et dès 2030, l'une des plus grandes structures écologiques aussi composite et l'une des merveilles de l'homme, faite de mosaïques de composantes de vocations différentes, notamment des unités végétales multi-espèces et agro-sylvo-pastorales, des sites de diversité biologique et de réseaux d'infrastructures socio-économiques faits notamment de corridors d'ouvrages hydrauliques, d'infrastructures énergétiques et de structures de santé et d'éducation.

1.3.5. Approche Opérationnelle intégrée « territoires »

Outre la vision transformatrice 2030, l'approche conceptuelle fondée sur diverses activités intégrées et planifiées, la stratégie de mise en œuvre s'appuie sur une approche opérationnelle intégrée novatrice. Cette approche « territoires » parfaitement intégrée est centrée sur les Communautés et Populations locales et leurs priorités est éco-systémique, holistique et multisectorielle. Elle est aussi participative avec une forte responsabilisation des acteurs à la base, au cœur de l'action et une coordination à toutes les échelles régionale, nationale et locale.

Dans la mise en œuvre, la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) développe une approche séquentielle à cycle quinquennal avec successivement les phases : (i) pilotes, (ii) opérationnalisation et consolidation (iii) mise à l'échelle, renforcement et pérennisation des impacts (Encadré 1).

La phase pilote (1^{er} cycle 2011-2015) a permis de jeter les bases juridiques, institutionnelles organisationnelles et de mettre en place un Système moderne et transparent de gestion et de Suivi/Evaluation, mais aussi le cadrage stratégique et opérationnel, tant à l'échelle régionale que nationale ainsi que la réalisation d'un package d'actions opérationnelles pilotes sur le terrain dans la plupart des Etats membres.

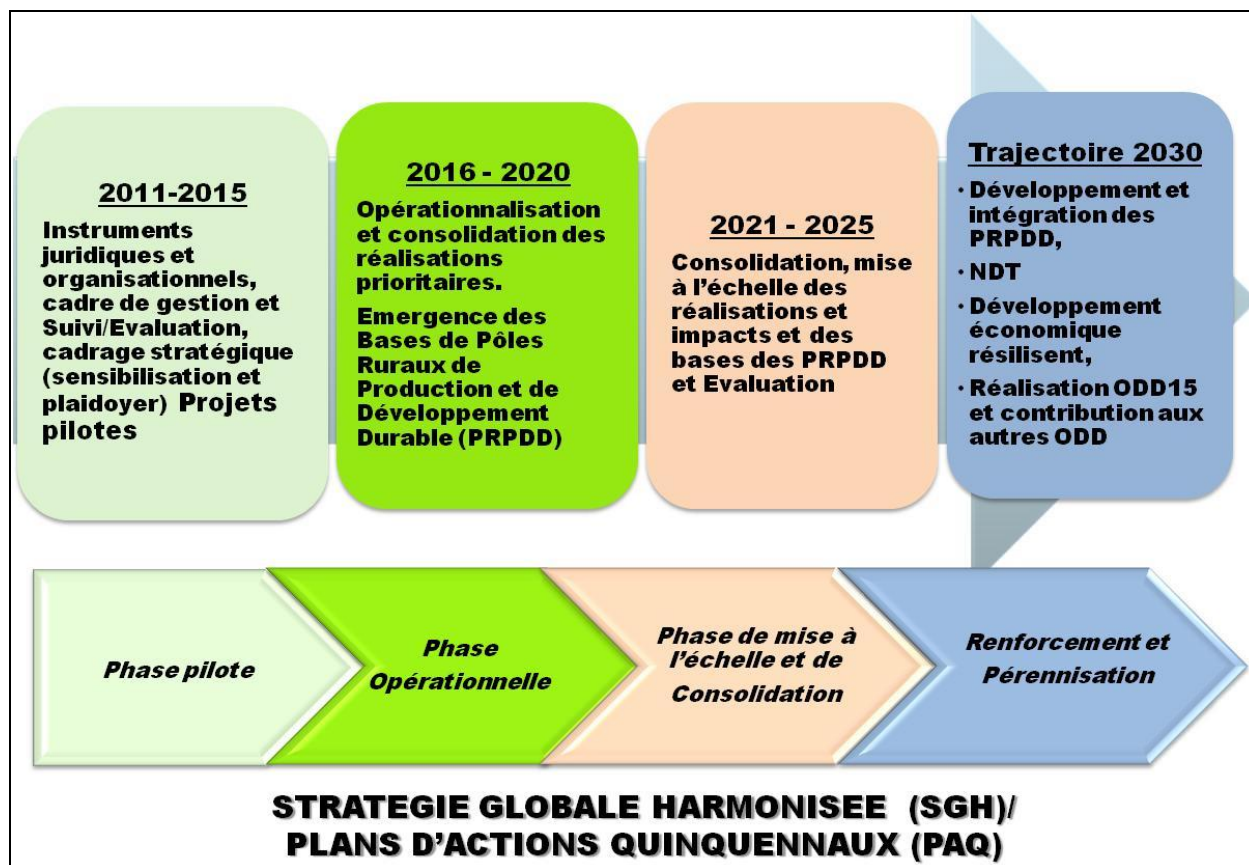
La phase d'opérationnalisation consolide la dynamique ascendante des réalisations et impacts tangibles avec l'amplification et la diversification des activités pilote amorcée dans le premier cycle quinquennal 2011-2015 et poursuivie durant le cycle 2016-2020 pour jeter les jalons et piliers solides et accélérer l'opérationnalisation active de l'Initiative.

La phase de mise à l'échelle, de renforcement et de pérennisation des impacts balise les activités vers 2030 et correspond aux cycles 2021-2025 et 2026-2030.

L'analyse des réalisations, impacts et leçons apprises dans les diverses cibles des Axes Stratégiques Majeurs (ASM) et l'évaluation indépendante de la Stratégie 2016-2020, en termes d'approches, de réalisations, gouvernance, indicateurs stratégiques et de stratégie de mobilisation de financements ont permis de mieux cadrer les actions opérationnelles dans la seconde décennie d'actions phares GMV 2021-2030.

Ainsi les orientations stratégiques et l'analyse prospective des urgences et de leurs contraintes sur la trajectoire 2030 ont permis d'entreprendre les changements majeurs et

d'initier une planification stratégique globale, s'appuyant sur un Plan d'investissements Prioritaires décennal (PIPD) 2021-2030, séquencé sur deux cycles quinquennaux sur la trajectoire 2030.



1.3.6. Dispositif de Gouvernance, Coordination et Suivi/Evaluation

La Gouvernance politique opérationnelle de l'Initiative de la Grande Muraille Verte à travers l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et ses organes statutaires s'appuie sur un dispositif institutionnel d'orientations, de pilotage et gestion (DIOPILG).

L'APGMV, Organisation intergouvernementale (OIG) régionale, créée sous l'égide de l'Union africaine la gouvernance s'appuie sur les Organes statutaires suivants :

(i) la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) est l'organe suprême et Haut Conseil d'Orientations (HCO). Elle admet en son sein le Président de la Commission de l'Union Africaine qui a un rôle dans le plaidoyer et le portage politiques de l'Initiative, La CCEG fixe les orientations stratégiques, consolide le portage et le plaidoyer politiques et informe l'Assemblée générale de l'Union Africaine sur l'Etat d'avancement de l'Initiative GMV ;

(ii) le Conseil des Ministres assure le rôle de Haut Comité de Pilotage et d'Orientations opérationnelles (HCOPILO). Il est composé des ministres en charge de la GMV des Etats membres et de hauts responsables d'institutions communautaires régionales et sous régionales ;

(iii) le Secrétariat Exécutif, organe central régional, chargé de la Gestion, la Planification, la Coordination et la mobilisation des ressources en relation avec les institutions communautaires ;

(iv) le Comité Technique des Experts (CTE), composé d'experts des Etats membres et d'institutions partenaires. Il joue le rôle d'Appui-Conseil au Secrétariat Exécutif.

Par ailleurs à l'échelle nationale des Etats membres sont créés, 11 structures opérationnelles nationales de mise en œuvre de la GMV) et des Comités ruraux de développement durables (CRDD) au niveau local (terroirs), qui sont des cadres de concertation, suivi et évaluation des activités et impacts de la GMV, avec l'accompagnement d'une Task force d'appui conseil et d'encadrement.

Les encadrés 1 et 2 donnent respectivement un aperçu sur l'historique, la structuration et les données utiles sur les organes de gouvernance de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), chargée de la coordination régionale et le schéma structurel de Gouvernance, pilotage et de gestion de l'Initiative GMV.

Encadré No 1 : Historique et Structuration de l'Initiative	
Concept "Grande Muraille Verte"	1 ^{er} -2 juin 2005, Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CENSAD) Ouagadougou/Burkina Faso
Initiative GMV (IGMV)	Endossement en Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) par l'Union Africaine en 2007
Création APGMV	17 juin 2010 N'Djamena/TCHAD, 1 ^{er} Sommet Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats saharo-sahéliens par Convention internationale
Ratification	Onze (11) Etats membres sauf l'Erythrée
Statut Juridique	Organisation Intergouvernementale (OIG) à statut juridique international
Etats Membres Fondateurs	Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad
Domaines d'activités	Désertification, Changement climatique, Biodiversité, Développement Economique Local et Développement Durable (ODD)
Missions	Planification, Coordination, Suivi/Evaluation et Mobilisation Ressources
Organes Statutaires	Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG), Conseil des Ministres (CM), Secrétariat Exécutif (SE), Comité Technique des Experts (CTE).
Points focaux	Structure Nationale GMV dans chaque Etat membre
Siège social	Ilot C 414, BP : 5059 Nouakchott/MAURITANIE
Contacts	www.grandemurailleverte.org , www.facebook.com/PAGGW Tel. +222 45 25 56 88, Email : ase.apgmv@grandemurailleverte.org

Encadré No 2 : Dispositif d'Orientation, de Pilotage et Gestion (DOPILG)			
CADRE	Composition	Entités	Missions
Haut Conseil d'Orientation (HCO)	Union Africaine et CEN-SAD Assemblées générales	Continentale	Orientations politiques
	Conférence Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'APGMV	Etats	
Haut Comité de Pilotage (HCOPIIL)	Commission de l'Union Africaine, Secrétariat Général CENSAD	Régionale	Orientations, Pilotage politiques
	Conseil des Ministres	Etats	Suivi et orientation
	CERs : CEDEAO, CEEAC, UMA IGAD).	Sous- régionales	Appui technique
Structures Gestion et Coordination	Agence Panafricaine de la GMV	Etats	Coordination régionale
	Structures Nationales GMV	Pays	Coordination nationale
	Comités Ruraux de Développement Durable	UCIDD*	Coordination locale

Le dispositif de Coordination, Suivi & Evaluation sur tout le déroulé de l'activité opérationnelle, de la conception à l'évaluation des impacts est participatif et décentralisé, de l'échelle régionale aux échelles nationales et locales, de l'APGMV, la structures nationale GMV au Comité local de développement durable (CLDD) du terroir aussi bien pour les activités opérationnelles que celles de mobilisation des ressources financières. En appui à la fluidité de l'information in situ et aux capacités de réaction à l'échelle du terroir, il

est prévu l'implantation et le fonctionnement de Centres d'Appuis au Développement et à la Résilience des Terroirs (CADRT).

Les CADRT sont de véritables hubs de proximité d'informations utiles, de suivi et d'alerte précoce, sensibilisation, échanges et formation et appuis techniques et logistiques implantés aux épices des Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD) des terroirs. Les CADRT renforcent l'efficacité du dispositif de coordination et de suivi/évaluation à l'échelle locale.

1.4. BILAN DES REALISATIONS ET LECONS APPRISES DES ACTIONS 2011-2020

Introduction

Le bilan des dix (10) premières années d'actions 2011-2020 de mise en œuvre de l'Initiative est largement détaillé dans l'ouvrage de référence publié par l'Agence à l'occasion de la clôture du second cycle quinquennal 2016-2020 de mise en œuvre de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de l'Initiative. Dans l'élaboration du PIPD, Cadre Régional de Planification et d'Exécution Technique et Financier (CREPETEF) des actions phares sur la prochaine décennie 2021-2030, les principales réalisations et leurs impacts réels sont décrits ainsi que les diverses leçons apprises et orientations stratégiques. Les principales réalisations dans la première décennie 2011-2020 d'actions portent sur la consolidation du cadre juridique, institutionnel et organisationnel, du cadre stratégique de planification, ainsi que sur les principales activités opérationnelles pilotes et leurs impacts. Ces activités opérationnelles pilotes ont porté sur les divers piliers de la Stratégie Globale Harmonisée que sont la Gestion Durable des Terres, le Changement Climatique, le Développement économique local (DEL), le Renforcement de capacités scientifiques et techniques des acteurs, l'Information, la Communication et le Plaidoyer ainsi que la consolidation et l'élargissement de la Plateforme de Partenariat dans la mobilisation des ressources humaines et financières.

1.4.1. Principales réalisations

Au plan juridique, institutionnel et structurel, la première décennie de mise en œuvre a permis la signature le 17 juin 2010 à N'Djamena et la ratification de la Convention cadre portant création et fixant les missions de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) et le dépôt des instruments de ratification par les Etats membres.

Elle a également abouti à la structuration et au renforcement des fondamentaux de la gouvernance, du dispositif de coordination et gestion au niveau régional, national et local de l'Initiative ainsi que le cadre stratégique, notamment la vision et l'approche conceptuelle et opérationnelle du concept « Grande Muraille Verte ».

Les dispositifs et chaînes opérationnelles de coordination, planification et suivi sont maîtrisés et consolidés aux différentes stations opérationnelles, notamment régionales, nationales et locales. Par ailleurs, un dispositif opérationnel d'informations et de communication (DOIC), doté des outils et instruments adéquats de communication et de plaidoyer est opérationnel, la Plateforme de Coopération et Partenariat scientifique, technique et financier, la Charte d'éthique et de gouvernance, ainsi que les instruments de gestion administrative, financière et comptable et les standards de réédition des comptes sont affinés et mis en place. Tout ce dispositif cohérent consolide et complète l'arsenal juridique, structurel et opérationnel, indispensable à l'encadrement de la mise en œuvre de l'Initiative GMV.

Au plan des activités opérationnelles sur le terrain, chacune des onze (11) composantes nationales GMV a enregistré au terme de la première décennie 2011-2020 d'actions des réalisations significatives. Ces réalisations portent sur la Gestion durable et l'Aménagement des terres, la conservation et la protection de la Biodiversité, la

mobilisation et la Gestion intégrée des Ressources en eaux (GIRE), le Développement économique local (DEL), l'Adaptation et la Résilience des Communautés et populations locales et le Renforcement des compétences.

Le tableau 1 récapitule les réalisations effectives des Etats membres dans le couloir GMV et dans le cadre de l'initiative. Les réalisations portent sur les Domaines d'Activités Prioritaires (DAP) dans les dix (10) premières années d'actions phares.

PIPD/GMV 2021-2030

Tableau 1: Bilan des réalisations 2011-2019

Etats membres	GESTION DURABLE ET AMENAGEMENT DES TERRES, RESSOURCES EN EAU ET BIODIVERSITE							DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL						RCT
	Restauration et récupération et protection des terres, Aménagement et conservation de la biodiversité							Renforcement de l'accès à l'eau, aux énergies domestiques, Génération de revenus et d'emplois						
	Production de semences forestières (tonnes)	Restauration et Récupération et Terres dégradées (Reboisement, mise en défens, ZAI, RNA, fixation de dunes, demi-lunes, etc.) (ha)	brise vent (km)	Pare-feu (km)	barrages et bassins versants (ha)	Aménagement cordons pierreux et diguettes (ha)	Protection des Forêts communautaires et conservation biodiversité (ha)	Aménagement et réhabilitation de Points d'eau (Forages, puits et adduction) (nombre)	fourniture de motopompes	foyers améliorés	Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI)	Emplois permanents et saisonniers		Revenus Générés par la GMV : AGR + cash for Work (FCFA) *1000
Burkina Faso		53 214	2 818	-	-	2 709	-	-	49 633	1	62 856	11 035	5224425,762	37 458
Djibouti		138	-	-	3	-	-	8	15		122	240	300\$/bénéficiaire	404
Erythrée		-	-	-		-	-				-	-	-	-
Ethiopie	183	1 690 476	-	10	272 776	235 145	124 541	32 000 000			47 423	4 413	-	91 273
Mali	2	296 073	8	170		5	-	9	1	8	-	8 742	32 517	8 924
Mauritanie		360					-	4		1	-		3996,8	80
Niger		1 124 079	-	40 174		312 460	-			5	21 487	3 282 195	48 530 370	1 576
Nigéria		4551,58	649	-		-	270	156	3 000	1	191	-	-	1 135
Sénégal		120 000	-	13 250		-	1 000				-	-	33 698	177
Soudan		238 493	-	-	28	-	2 428	277			-	-	-	5 002
Tchad		32 186	61	-		-	-	24	26	3 000	10	3 337	1 000	4 800
TOTAL GENERAL	185	3 559 570	3 536	53 604	272 807	550 319	128 239	32 000 478	42	55 633	26	135 416	3 307 625	53 829 807,992
TOTAL GLOBAL												Permanents	Saisonniers	53 829 807 992

NB : Cases vides : éléments non renseignés par les pays

(i) Gestion durable et aménagement des Terres et conservation de la biodiversité (GDATB)

La restauration et l'aménagement des terres dégradées concentrent l'essentiel des Actions Phares de la décennie 2011-2020. En effet, les problématiques de dégradation des terres et actions anthropiques sur les ressources naturelles sont au centre des préoccupations des pays sahéliens. La dégradation des terres affecte annuellement à l'échelle des onze (11) pays membres de la GMV, plus de deux (2) millions d'hectares de terres agricoles et pastorales et de couvert végétal.

L'emprise opérationnelle de la GMV, constituée de zones hyperarides, arides et semi arides est circonscrite entre les isohyètes 100 et 400 mm et couvre une superficie évaluée à 332.585.103 hectares. L'évaluation des profils biophysiques, éco-géographiques et socio-économiques et des plans d'occupation des terres des unités géographiques dans le couloir de la GMV, par traitement et interprétation principalement par Erdas Imagine et «Collect Earth de FAO, d'images satellitaires de très haute résolution, tirées de «Google Earth», «Bing Maps» et «Google Earth Engine a permis d'identifier un potentiel de 232.809.570 ha de terres et autres écosystèmes à restaurer, correspondant à environ 70% de l'emprise GMV.

Dans la première décennie d'actions, trois millions six cent mille (3 600 000) hectares (ha) de terres dégradées ont été restaurées et protégées dans le couloir de la GMV et la plupart des pays tels que l'Ethiopie (1 690 000) ha, le Niger (1 124 000) ha, le Mali (296 000) ha, le Soudan (238 000) ha, le Sénégal (120 000) ha et le Burkina (53 000) ha, sont dans une dynamique ascendante du processus de restauration. Par ailleurs, les techniques, les espèces végétales les plus adaptées et à forte valeur économique et les conditions les plus efficaces de gestion durable des terres, protections des sites de biodiversité sont parfaitement maîtrisées selon les diverses zones éco-géographiques du couloir de la Grande Muraille Verte. Ces réalisations sont certes limitées en terme de pourcentage, elles constituent toutefois des jalons catalyseurs des activités prochaines.

(ii) Mobilisation et Aménagement des Ressources en Eaux

L'aménagement et la réhabilitation de points d'eau à travers divers types de retenues collinaires, divers ouvrages hydrauliques et points d'accès à l'eau (puits, forages, bassins de rétention) sont effectifs dans le couloir de la GMV dans la quasi totalité des pays, pour soutenir les principales activités de Gestion Durable des Terres (GDT), réhabilitation de sites de biodiversité et améliorer l'accès à l'eau aux populations et au bétail. Il s'agit principalement de forages et puits équipés aux énergies renouvelables et divers types de retenues collinaires en mini-barrages, bassins de rétention, diguettes, cordons pierreux, demi-lunes, Zaï). Les pays de la GMV, notamment l'Ethiopie avec plus de trente deux millions (32 000 000) de points d'eau créés ou réhabilités, le Burkina, le Niger, le Nigeria, le Mali et le Sénégal comptabilisent d'ores et déjà d'importants efforts en aménagements hydrauliques sur les périmètres de la GMV. Dans les autres pays, bien que non encore suffisamment répertoriés dans les rapports pays, des efforts sont consentis dans ce sens. L'accélération et l'amplification Programmes et Projets de mobilisation et Gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) et leur mise à l'échelle dans les divers terroirs de la GMV devraient contribuer aux engagements de NDT des pays et à la croissance de la production agricole et à l'installation de Pôles de Production et de Développement Durable et leur intégration à l'horizon 2030.

(iii) Activités pilotes de développement économique locale et de résilience au changement climatique

Dans la plupart des pays, ont été initiées parallèlement aux activités de gestion durable des terres, d'autres de génération de richesses et d'emplois productifs, au profit des Communautés et Populations locales des terroirs du couloir GMV. Elles portent sur la Génération de Richesses (AGR) additionnels par l'augmentation des capacités de

production, d'exploitation et de commercialisation de produits maraichers, avicoles et apicoles, divers produits forestiers ligneux (PFL) et non ligneux (PFNL) et de petit élevage d'ovins/caprins à travers l'implantation d'une trentaine de Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI). Outre les jardins polyvalents et jardins nutritifs traditionnels développés par la plupart des pays membres, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a lancé et vulgarisé le modèle « Ferme Agricole communautaire intégrées (FACI) », qui est un modèle d'exploitation agro-écologique à plusieurs spéculations agricoles, soutenue par un forage d'eau et une installations solaire. L'évaluation de la mise en œuvre et des impacts du modèle FACI, à travers vingt six (26) FACI implantées dans six pays (Mali, Tchad, Niger, Mauritanie, Burkina Faso et Nigeria), prouve la pertinence et l'efficacité de ce mécanisme dans l'accélération et la pérennisation des processus de développement endogène, de réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et la malnutrition ainsi que dans celui de l'autonomisation des femmes et d'incitation des jeunes au retour aux terroirs et à l'Agriculture. Outre les revenus nets et directs aux populations, des emplois fixes et saisonniers sont également générés dans l'exploitation d'opportunités associées aux activités de GDT.

Les impacts notables dans le cadre de vie et le bien-être des populations des terroirs de la GMV, bien qu'encore limités ont contribué à l'atténuation de l'insécurité et la malnutrition alimentaires, la pauvreté de foyers ruraux des terroirs et l'optimisation de l'adaptation au changement climatique des populations. Ces acquis sont consécutifs principalement aux impacts positifs des interventions participatives des populations locales, notamment les femmes et les jeunes aux activités GMV et d'autres communautaires connexes, appuyées dans le cadre de la GMV. D'autres initiatives encore timides de renforcement de l'accès à l'eau potable, la réduction des sources énergétiques de biomasse par l'usage d'énergies solaires, bioénergie et de technologies plus performantes d'économie d'énergie sont développées à l'échelle de quelques terroirs dans les différents pays.

Les diverses actions de développement communautaire et d'optimisation de capacités d'adaptation et de résilience ont généré plus de cinquante (50) milliards FCFA de revenus directs et créé plus de trois millions quatre cent mille (3 400 000) emplois, dont 118 296 emplois fixes au profit des populations des terroirs. La création et l'équipement de forages d'eau et de puits pastoraux dans les terroirs GMV, en appui à la mise en œuvre de la GMV, a sensiblement amélioré l'accès des populations à l'eau potable et la diversification des points d'eau pour le bétail. Par ailleurs, divers appuis ponctuels à certaines collectivités locales des terroirs de la GMV dans les domaines de la scolarisation de base et l'alphabétisation par la construction ou la réhabilitation et l'équipement de salles de classes ont permis de mieux percevoir auprès de certaines localités leurs priorités en matière de services sociaux de base.

(iv) Actions climatiques d'atténuation de la vulnérabilité au changement climatique et de réduction de l'empreinte carbone.

Des impacts réels sur l'optimisation des capacités d'adaptation et de résilience des populations aux impacts climatiques et la réduction de l'empreinte et la séquestration de carbone dans les sols sont effectifs dans la transition écologique. Cependant, aucune initiative significative n'a été répertoriée en matière de réduction de l'empreinte écologique par substitution par des énergies propres de la biomasse qui procure toujours plus de 90% des besoins en énergies essentiellement domestiques. Certes, dans la plupart des pays, tels que le Burkina Faso, le Nigeria et le Tchad des initiatives d'économie et d'efficacité énergétiques sont recensées à travers la distribution et la vulgarisation de foyers améliorés et de kits solaires. Un des défis majeurs du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal 2021-2030 est d'accroître par la promotion et le développement de l'énorme gisement d'énergies renouvelables que recèlent les terroirs pour couvrir les besoins énergétiques, réduire l'empreinte carbone et contribuer considérablement aux objectifs d'atténuation et de développement économique résilient.

(v) Renforcement des capacités techniques des Acteurs et bénéficiaires de la GMV

Dans la première décennie d'actions 2011-2020 de mise en œuvre de la GMV, près de cent cinquante mille (150 000) acteurs de profils et statuts différents ont bénéficié de renforcement de compétences techniques et scientifiques. Des experts nationaux à travers divers séminaires, colloques, sessions de formation à la carte, échanges et visites dans le cadre de partenariat avec la FAO, le PNUD, la Chine et la Turquie ou d'initiatives directes de l'APGMV ont suivi des sessions en Suivi /Évaluation, planification stratégique et meilleures techniques de GDT et les acteurs locaux à la base des activités de renforcement en meilleures pratiques de reboisement, de production, transformation et conservation de produits de terroirs par l'encadrement, l'appui conseil et la mise à disposition de supports aux Communautés et populations locales.

Ces activités ont permis la consolidation de l'approche participative et l'appropriation des projets et programmes GMV par la population à la base.

(vi) Mobilisation des Ressources financières attendues

Parmi les contraintes majeures qui ont considérablement amoindri les réalisations et impacts, figure la problématique de la planification et la mobilisation effective des ressources financières, considérée à juste titre comme le maillon faible dans la stratégie de mise en œuvre de l'Initiative. En effet, malgré l'élargissement et le renforcement de la Plateforme de partenariat, l'intensification du plaidoyer vers des sources de financements réputées porteuses, l'importance des annonces d'appuis financiers, le niveau de mobilisation de financement est demeuré nettement en dessous des attentes. Les ressources financières comptabilisées par l'Agence Panafricaine et les Etats membres de la Grande Muraille Verte et ciblées dans les programmes phares et zones d'intervention de la GMV et susceptibles d'être labellisées financement GMV proviennent à plus 90 % des ressources endogènes des Etats membres. Ainsi, le niveau des réalisations dans la décennie 2011-2020 d'actions, parfois jugé faible, est tout à fait à la hauteur de la faiblesse des financements reçus pour les activités opérationnelles sur le terrain.

Dans ce cadre, une dispersion et un manque de coordination et de traçabilité dans les interventions réputées en faveur de la Grande Muraille Verte des Partenaires ont été notés. En effet, la plupart des financements de projets d'appui à la Grande Muraille Verte consentis par des Partenaires via d'autres institutions, échappent le plus souvent à l'Agence Panafricaine et aux structures nationales de la Grande Muraille Verte dans leur gestion, objectifs, coordination, suivi/Evaluation, traçage des dépenses consenties et impacts à pérenniser.

Ainsi, parmi les défis majeurs dans les interventions des Partenaires dans la prochaine décennie 2021-2030 figurent :

- une coordination pertinente des interventions des divers Partenaires techniques et financiers,
- un meilleur traçage des financements des Programmes et Projets labellisés GMV, qui visent des Projets en conformité avec les objectifs définis et consentis sur la Zone d'intervention de la Grande Muraille Verte et présentant une forte valeur ajoutée dans la mise en œuvre et en particulier sur les Communautés locales et leur cadre de vie ;
- et une plus grande responsabilisation des Etats à travers les structures statutaires au niveau régional et national, qu'ils ont créées spécifiquement pour la mise en œuvre de la GMV et qui ont en charge la coordination, le suivi et la mobilisation des ressources.

1.4.2. Léçons apprises, contraintes et orientations majeures

L'évaluation du bilan de la décennie 2011-2020 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte en termes de pertinence d'approches conceptuelle et opérationnelle, de techniques de Gestion durable des Terres et de choix d'espèces végétales endogènes, ainsi que de maîtrise des contraintes biophysiques, édaphiques et pédologiques de reboisement et autres types de gestion durable des terres dans le couloir de la GMV est globalement positive.

Les Axes Stratégiques Majeurs et leurs programmes phares sur les Cibles Stratégiques majeures traduisant d'une part, les priorités et besoins des Communautés et Populations et d'autre part, les actions fortes pour la résilience des écosystèmes des terroirs face aux urgences climatiques, écologiques et le développement social et économique résilient sont parfaitement identifiés et leur planification opérationnelle dans la phase de consolidation et de mise à l'échelle bien maîtrisée. Par ailleurs, l'approche participative basée sur la sensibilisation et la responsabilisation des populations est effective et le dispositif de communication, d'information et de plaidoyer est en place et fonctionnel à travers divers outils et instruments innovants de l'APGMV (cf. *site www.grandemurailleverte.org*).

La première décennie 2011-2020 de par les réalisations, impacts et leçons apprises a posé des jalons et acquis solides dans la mise en œuvre de la GMV pour la prochaine décennie 2021-2030. Elle a également permis, au-delà des réalisations et impacts, de tirer d'importantes leçons et d'identifier des contraintes majeures et besoins prioritaires des Communautés locales face aux multiples urgences.

L'une des contraintes majeures et le facteur limitant dans la mise en œuvre durant la décennie d'actions a été de façon récurrente le faible taux de mobilisation effective de ressources financières, malgré les importants efforts déployés en termes de communication, marketing et plaidoyer. Ces efforts soutenus ont permis le positionnement correct au niveau international de l'Initiative GMV et l'appropriation de l'approche et de la vision par les Etats membres, les partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que les populations et bénéficiaires.

Les Etats membres ont consenti sur leurs propres ressources financières, des efforts substantiels qui représentent jusqu'ici, la quasi totalité des financements reçus et parfaitement répertoriés par les structures GMV, dans la mise en œuvre de la GMV et qui ont permis notamment le démarrage et les actions pilotes GMV. Cependant, vu l'engagement politique renouvelé des Etats et l'inscription de la GMV parmi les priorités nationales, l'éligibilité des programmes et projets GMV nationaux et multi-Etats aux diverses allocations devrait être effective.

L'envergure économique, ainsi que l'important gisement d'opportunités d'affaires qu'offrent la valorisation de l'important Capital Naturel développé dans la mise en œuvre de la GMV et l'avantage comparatif du dividende démographique des terroirs, devraient fortement contribuer aux programmes de relance économique et aux objectifs de résilience économique sociale des Etats membres. Ceci se fera par le développement de l'agro-écologie, le renforcement des systèmes de production, l'optimisation des chaînes de valeurs ainsi que l'exploitation et la transformation des produits de la GMV, ce qui devrait favoriser la mobilisation des ressources endogènes des Etats membres, collectivités territoriales et des secteurs privés locaux.

Au niveau des Partenaires techniques et financiers en dépit de divers accords de partenariat et annonces de financements, les engagements et le décaissement des ressources financières tardent à être concrétisés. Par ailleurs, l'itinéraire et les difficultés attachés à l'accès aux divers fonds climat notamment les Fonds Vert Climat et d'adaptation ainsi que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), n'ont pas non plus permis de mobiliser les ressources annoncées. Les deux contraintes majeures à fort impacts négatif sur l'accélération de la mise en œuvre sont d'une part la faible mobilisation des ressources financières ciblées consécutives à l'absence d'interventions significatives appropriées de la Communauté internationale au niveau bilatéral et multilatéral et du secteur privé et d'autre part des dysfonctionnements internes dans la gouvernance et la coordination régionale de l'initiative.

Les solutions à ces contraintes appellent au niveau des Etats membres des changements transformationnels au plan organisationnel et technique des Structures de la GMV aussi bien au plan régional qu'au plan national, ainsi qu'une harmonisation des interventions dans la gouvernance et la coordination des activités opérationnelles et la mobilisation des ressources et un portage politique plus renforcé et mieux affirmé. Au niveau des Partenaires techniques et financiers un changement de paradigme est nécessaire en termes d'identification et de coordination des financements des projets GMV en relation avec les structures statutaires habilitées par les Etats membres (Agence Panafricaine et Structures nationales GMV) pour une meilleure visibilité, un bon traçage et une comptabilisation des financements consentis et réalisations de leurs interventions au profit de l'Initiative GMV.

Le parachèvement et la consolidation de la vision régionale 2030 et de l'objectif global de l'IGMV d'aboutir à l'installation durable de la résilience économique, sociale et sanitaire, par le développement économique résilient inclusif, porteurs de richesses, d'emplois productifs, d'accès aux besoins et infrastructures de base et la sécurité dans les Communautés et populations locales des terroirs passeront nécessairement par la levée de ces contraintes majeures de financement et de gouvernance de l'Initiative. Il s'agira à cet effet, de viser des objectifs et indicateurs globaux portant prioritairement sur les cinq piliers majeurs suivants : (i) la restauration, l'aménagement et la récupération des ressources en terres, eaux et la conservation de la biodiversité, (ii) la gestion et la réduction de la vulnérabilité des impacts climatiques, (iii) le développement économique et la sécurité, (iv) la communication, marketing et plaidoyer et (v) le renforcement des capacités techniques et scientifiques, s'appuyant sur la formation et le perfectionnement et l'appui à la recherche d'accompagnement.

Dans la mise en œuvre, l'accent devra ainsi être mis sur la fortification des leviers suivants :

(i) un Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIPD) 2021 - 2030 cohérent et opérationnel, porté par l'engagement et le plaidoyer politiques renforcés des Hautes Autorités étatiques. Le PIPD s'appuiera d'une part, sur des cibles et indicateurs pertinents et d'autre part sur un Nouvel Instrument Financier Africain (NIFA), pour la mobilisation de ressources financières publiques et privées durables des Etats et des collectivités territoriales, celles de la coopération bilatérale et multilatérale et du secteur privé international à travers le Partenariat public privé (PPP) dans les Programmes structurants. Cet instrument financier africain dédié à la Grande Muraille Verte sera basé sur des procédures et mécanismes clairs et souples plus accessibles aux Etats membres,

(ii) une vulgarisation et un renforcement de l'approche programmatique axée sur les Résultats et la signature de Contrats de Performance Etat/GMV, avec des indicateurs précis, dans l'intervention des Etats membres, qui faciliterait plus la planification, l'impact et la pertinence de ces interventions,

(iii) une décision politique forte des Etats, réaffirmant les fondamentaux et principes de base de l'Initiative délimitant clairement les missions et champs d'action des différentes stations de la gouvernance politique et opérationnelle de la Grande Muraille Verte et fixant le cadre d'intervention des Partenaires techniques et financiers,

(iv) une sensibilisation et une plus forte implication des femmes et des jeunes dans les activités phares ainsi qu'une meilleure prise en charge de leurs besoins,

(v) un plan cohérent et ambitieux de formation et perfectionnement scientifique et technique pour le renforcement des capacités d'intervention, au plan logistique et motivation des structures et acteurs de l'Initiative,

(vi) un Plan de communication, marketing et plaidoyer, opérationnel et pertinent doté d'outils modernes et appropriés vers la Communauté internationale et le grand public,

(vii) une analyse correcte et une bonne maîtrise des impacts de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et ses enjeux postérieurs, ainsi que les priorités des Etats et de la Communauté internationale, qui inéluctablement vont interférer et impacter considérablement sur la marche, les résultats et les impacts attendus de l'Initiative.

CHAPITRE 2 :
PLAN D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES
DECENNAL (PIPD) 2021 - 2030

Introduction

L'une des contraintes majeures qui a fortement limité les réalisations et l'atteinte des objectifs de la première décennie de mise en œuvre des actions prioritaires, a été la mobilisation et la planification des besoins financiers associés aux divers Programmes de la Grande Muraille Verte.

Dans le cadre de la nouvelle décennie 2021-2030, afin de favoriser un meilleur flux de financements et investissements pour couvrir les besoins financiers des Programmes et Projets GMV, le renforcement de la Plateforme de partenariat, l'intensification du plaidoyer et l'alignement des programmes avec les centres d'intérêt des Partenaires sont nécessaires. Par ailleurs, la gestion, la coordination et la mobilisation des besoins de l'Initiative doivent s'appuyer sur l'anticipation et l'analyse prospective des contextes et leurs mutations au plan international et les priorités nationales face aux urgences contextuelles. La problématique du financement de la GMV, pourrait être plus ardue dans un contexte particulier post-Covid-19, marqué par un repli de l'économie mondiale et l'émergence de nouvelles priorités nationales orientées vers les stratégies de relance économique. En effet, cette situation sanitaire imprévue va revêtir des impacts et installer une récession économique, une perte massive d'emplois productifs, une expansion de la précarité dans les Communautés dû au confinement et l'importante réduction très probables des financements et des investissements étrangers qui pourraient impacter négativement sur la marche et l'atteinte des objectifs et indicateurs spécifiques de la GMV.

La Grande Muraille Verte, parfois perçue à tort comme non économique pourra dans le court et moyen terme apporter une contribution très significative dans l'accélération de la relance économique et des plans de résilience post Covid-19 des Pays de la GMV.

Le PIPD 2021-2030 est un Cadre Régional de Planification et d'Exécution Technique et financière (CREPETEF), des actions phares (AP) des Programmes/Projets labellisés GMV des dix (10) prochaines années. Il est élaboré afin de mieux cerner et améliorer l'approche et le cadre global de mobilisation des besoins en investissements et financements et faciliter le traçage et la bonne maîtrise des Objectifs, indicateurs stratégiques, valeur ajoutée et indice de sensibilité des Programmes à impacts. Il reflète l'ambition 2030 de l'Initiative GMV et s'inscrit dans le temps de l'action sur les urgences, en matière de (i) gestion durable et aménagement des terres et des ressources en eaux, (ii) Conservation/Protection de la biodiversité, (iii) Actions climatiques et croissance verte et (iv) développement économique résilient et sécurité.

Il s'appuie sur la consolidation, le renforcement et la mise à l'échelle des acquis et actions porteuses, l'alignement sur les priorités, objectifs et indicateurs des Etats membres tout en intégrant les orientations prospectives post-COVID-19 et la priorisation des urgences.

Le PIPD 2021-2030, s'inscrit dans la logique de la consolidation et la mise à l'échelle des acquis dans chacun des Etats membres et en droite ligne de la vision, des objectifs globaux et contributions attendues sur la trajectoire 2030. Il prend en compte les urgences d'actions climatiques de transition écologique et de développement économique inclusif, dans un contexte inédit, marqué par les impacts multiformes et multisectoriels probables de l'après pandémie COVID-19 sur l'environnement économique et social et la mise en œuvre de l'Initiative GMV. Cependant, l'ambition très plausible portée par l'Initiative de la Grande Muraille Verte dans ce contexte particulier est de bâtir un PIPD bien structuré, cohérent et pertinent, à la mesure des défis multiples de la prochaine décennie et faire du PIPD, un des puissants moteurs de réponses face aux urgences et contraintes post-COVID-19.

Le PIPD est fondé sur une approche de Gestion Axée sur les résultats (GAR) et plus spécifiquement sur les impacts et la sensibilité des bénéficiaires de la valeur ajoutée générée par le Programme. Il cible les ressources endogènes des Etats, Collectivités

territoriales et de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et du secteur privé national.

Le montant de Dix Sept (17) milliards de dollars américains sur dix ans, recherché pour couvrir les besoins en financement des Programmes Prioritaires du PIPD, représenterait moins de 0,17% de la contribution annuelle de cent (100) milliards de dollars américains prévue dans l'Accord de Paris pour la gestion climatique et 0,034 % des investissements socialement Responsables (ISR) estimés en 2018 au sein de l'OCDE à plus de 5000 milliards de dollars américains. Les ISR sont des Fonds de développement durable à fort impact environnemental, sociétal et climatique. L'affectation à l'Initiative GMV d'une partie (5 à 10%) des engagements financiers des Etats dans les divers accords internationaux, régionaux notamment (CDNs, NDT et PDDAA), sous forme de contributions ou quoteparts des Etats au financement du présent PIPD faciliterait la couverture des besoins financiers du PIPDD en termes de ressources endogènes attendues des Etats et collectivités territoriales.

Par ailleurs, le développement et l'exploitation de l'avantage comparatif que représentent dans les terroirs le Capital Naturel et, le dividende démographique qui constitue un vivier de forces vives offrent un important potentiel de croissance et de diversification de la production agricole et d'opportunités d'affaires favorables à l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre et l'exploitation des produits de la Grande Muraille Verte Une telle approche de développement endogène, basée principalement sur le développement et la valorisation des ressources naturelles et l'optimisation des chaînes de valeurs cadre parfaitement avec la vision transformatrice et la mutation vers des Pôles de Production et de Développement durable.

L'essentiel du PIPD est concentré principalement sur le nexus Restauration et Aménagement des terres et conservation de la biodiversité /Gestion intégrée des ressources en eaux / Gestion des impacts et des risques climatiques et écologiques/ Renforcement des capacités / Développement économique résilient et sécurité.

L'accent est mis sur le Portefeuille Gestion Durable et Aménagement des Terres, des Ressources en eaux et la Biodiversité (GDATEBIO), en particulier sur les programmes de restauration et l'Aménagement des terres dégradées et de gestion intégrée des ressources en eaux (GIRE). La forte ambition accordée à ces deux programmes à fort impacts est consécutive aux rôles vecteurs et accélérateurs des terres et de l'eau pour le développement social et économique dans les terroirs, par le développement de l'agro-écologie, la croissance de la productivité et la production des systèmes agro-sylvo-pastoraux, l'optimisation des chaînes de Valeurs Agricoles (CVA) et la valorisation des produits du terroir.

2.1. Objectifs stratégiques

Durant la prochaine décennie 2021-2030, l'Initiative devrait être d'un appont significatif aux Etats membres dans le processus de reconstruction du tissu économique et social, d'atteinte de la résilience économique, sociale et sanitaire. L'objectif global du PIPD 2021-2030 est d'élaborer une planification stratégique décennale 2021-2030, des activités phares, assortie d'un schéma efficient de financement en vue d'accélérer les réponses pertinentes et durables aux urgences de résilience sociale, économique et environnementale de planifier et de sécuriser des financements et investissements durables pour mettre en œuvre des Programmes prioritaires dans la prochaine décennie 2021-2030. Ceci se fera par la mise en œuvre de programmes prioritaires (PP) à impacts axés sur les axes stratégiques majeurs (ASM) ou Portefeuille (PF), la planification des actions phares selon une approche programmatique de Gestion axée sur les Résultats (GAR) et la mobilisation des ressources.

Le PIPD s'inscrit en droite ligne et intègre les convergences avec les trois Conventions de RIO et certains ODD des Nations Unies. Il est également en cohérence avec les axes

majeurs des Politiques et Stratégies nationales des Pays membres, relatives aux problématiques de restauration des terres, conservation de la biodiversité et gestion de la vulnérabilité des risques climatiques et de l'agenda 2063 de l'Afrique. Il vise également les Objectifs spécifiques suivants :

Objs.01. restaurer et aménager, les ressources en terres et autres écosystèmes fragiles terrestres ainsi que les eaux, conserver et protéger la biodiversité pour accélérer et accroître la production agricole et la création d'emplois verts productifs, qui constituent une urgence cruciale du contexte post COVID-19 ;

Objs.02. Développer et valoriser les ressources du capital naturel et autres opportunités locales de développement (OLD) par l'intensification de l'agro-écologie et d'autres systèmes de production agro-sylvo-pastoral, notamment le modèle de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), d'ores et déjà lancées avec succès dans 26 sites pilotes et dans six pays. Leur bonne appropriation par les populations des terroirs, les richesses additionnelles et emplois verts productifs générés ainsi que les opportunités offertes constituent un argument aux candidats pour un retour dans les terroirs ;

Objs.03. Gérer et réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et écologiques des Systèmes de production, accroître les capacités de séquestration et le bilan Carbone et promouvoir les conditions efficaces de croissance verte et de développement économique résilient et de transition vers les objectifs de développement durable (ODD), d'adaptation et de résilience des populations des terroirs sahéliens face aux changements climatiques ;

Objs.04. Contribuer efficacement aux engagements en termes de Contributions Déterminées au niveau national (CDNs) et de Neutralité en Termes de Dégradation des Terres (NTD) des Etats membres ;

Objs.05. assurer le renforcement et l'acquisition des compétences logistiques, techniques et scientifiques nécessaires aux structures GMV et autres acteurs, ainsi que l'appui à la Recherche & Développement d'accompagnement dans la mise en œuvre de la GMV.

2.2. Principaux marqueurs et indicateurs d'impacts du PIPD

Afin d'aboutir à terme, au développement économique résilient, à l'espace de prospérité, et sécurité et globalement à l'essentiel des objectifs de développement durable dans les terroirs, les investissements et financements sont principalement orientés vers des Programmes Prioritaires à impacts (PPI). Les PPI s'articulent autour de marqueurs ou Cibles, d'indicateurs d'impacts et de résultats attendus.

2.2.1. Marqueurs d'impacts du PIPD dans la vision 2030

Les marqueurs d'impacts suivants sont identifiés dans la structuration du PIPD en conformité avec la Vision 2030 de l'Initiative :

- le développement, la conservation et la valorisation du Capital Naturel, par l'inversion de la tendance de dégradation avancée, vers la Neutralité en Termes de Dégradation des terres (NDT), la résilience des écosystèmes et la protection de la diversité biologique,
- le Développement économique local des terroirs par le renforcement, la diversification des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, la promotion de l'agro-écologie et les meilleures techniques climato-intelligentes à faible empreinte de carbone,
- l'optimisation et la valorisation des chaînes de valeurs agricoles (CVA) et grappes industrielles et l'implication notable du secteur privé dans la mise en œuvre et l'exploitation des produits de la Grande Muraille Verte.
- la réduction optimale de la précarité, la pauvreté et la sécurité alimentaire par la génération de richesse, d'emplois productifs et l'autosuffisance alimentaire dans les terroirs,

- la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et de l'empreinte carbone des interventions et infrastructures, pour asseoir un développement économique résilient porteur de croissance verte,
- la couverture complète des besoins en énergie domestique et électrification rurale par la promotion et l'implantation des énergies renouvelables et leur substitution totale à l'énergie de biomasse dans les besoins domestiques,
- la réalisation des ODD 1.2, 3, 6, 13 et 15 et l'accès aux besoins et services sociaux de base dans les divers terroirs,
- la couverture des besoins en eau potable, services d'assainissement et d'hygiène par la mobilisation, la Gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources en eaux,
- l'éradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire par le rétablissement et la diversification des systèmes de production et la création de plusieurs millions d'emplois productifs,
- l'implantation et l'intégration des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable et création d'un espace GMV de prospérité et de paix durables,
- la disponibilité de moyens logistiques et ressources humaines et le renforcement de capacités techniques dans les divers domaines utiles à la mise en œuvre de la GMV,
- l'autonomisation et l'augmentation significative du taux d'accès des femmes à la propriété foncière et aux financements agricoles,
- la mise en cohérence et la coordination opérationnelle optimale des activités opérationnelles par le mise en place d'un réseau GMV de Systèmes Harmonisés de Gestion et de Suivi & Evaluation et d'une Plateforme Technique d'informations et de veille,
- la sécurisation des biens et initiatives privés dans la zone d'intervention de la GMV.

2.2.2. Définition et méthode d'évaluation des indicateurs

Le Plan d'investissements Prioritaires décennal s'appuie sur une approche de Gestion axée sur les résultats (GAR) et plus spécifiquement sur les impacts et la sensibilité de la valeur ajoutée de ces impacts sur les cibles. A cet effet, des programmes prioritaires (PP) régionaux, multi-Etats d'impacts ont été privilégiés dans l'identification et la planification stratégique des activités du PIPD et l'indicateur d'impacts utilisé à la place de celui traditionnel de performance qui visait plus le niveau d'exécution du programme que les impacts des réalisations sur les cibles.

L'indicateur d'impacts a été identifié tenant compte des normes et standards internationaux et adaptés ensuite au contexte particulier et spécifique aux terroirs du Sahel. Il est paramétré sur des marqueurs ou Cibles Stratégiques Majeures (CSM) qui orientent mieux les objectifs stratégiques, actions phares et résultats attendus des Programmes prioritaires.

Ainsi dans le Plan d'Investissements Prioritaires décennal (2021-2030), afin d'aboutir à une meilleure maîtrise des Objectifs stratégiques et une bonne quantification et qualification des résultats attendus et leurs impacts, des indicateurs globaux d'impacts (IGI) et des indicateurs spécifiques d'impacts (ISI) ont été définis, évalués et retenus pour mieux traduire la sensibilité et la valeur ajoutée de l'activité sur les bénéficiaires et les cibles. L'IGI est utilisé pour évaluer globalement les principaux résultats attendus et leurs impacts du Portefeuille (PF) de Programmes Prioritaires d'impacts, tandis que l'ISI est rapporté à l'échelle du Programme Prioritaire constitutif du Portefeuille (PF). Dans la planification stratégique et le cadre logique de cohérence des Programmes prioritaires (PP), chacun des Portefeuilles ou Axes Stratégiques Majeurs, sont définis des Indicateurs spécifiques d'impacts (ISI) en relation avec les résultats attendus.

Par ailleurs, pour mieux cerner l'état de développement durable, il existe un indicateur « PIB vert » fréquemment utilisé dans les études et statistiques économiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de France. Ce type d'indicateur est très pertinent pour refléter non seulement la productivité économique réelle mais aussi le bien-être ou le ressenti des cibles dans leur cadre de vie. Il tient compte de la dualité climat/écologie qui sévit au Sahel mais aussi de la comptabilité et de l'économie de l'environnement et du niveau de découplage entre les pressions environnementales et la croissance économique.

La pression environnementale particulièrement forte du fait des effets anthropiques et le niveau de précarité très élevé dans les Communautés et populations locales, reflètent une forte empreinte écologique. Le développement économique endogène des terroirs reposant principalement sur le renforcement des systèmes agro-sylvo-pastoraux réputés responsables de vingt trois (23) % des Gaz à effet de Serre (GES), pose aussi, la problématique de la gestion des empreintes écologique et de la séquestration du Carbone, dans le cadre de l'objectif 2030 de développement économique inclusif résilient.

Les indicateurs d'impacts arrêtés dans le PIPD 2021-2030 sont pertinents et réalistes si les problématiques majeures ciblées sont inscrites au sommet des urgences et priorités politiques des Etats et de la Communauté internationale. Ils sont callés sur une référence de taux de mobilisation des besoins financiers du PIPD d'au moins 70%.

2.2.3. Planification et stratégie de financements

La planification et les sources indicatives de mobilisation des besoins estimés du Plan d'Investissements prioritaires décennal (PIPD) ciblent d'une part les investissements et financements directs étrangers et d'autre part une participation à hauteur de vingt (20) % du montant des ressources endogènes provenant des Etats membres et leurs collectivités territoriales de l'Agence Panafricaine de la GMV et du secteur privé local.

Les financements et investissements attendus des partenaires techniques bilatéraux et multilatéraux et du secteur privé international visent en particulier les Investissements Socialement Responsables (ISR), respectueux des principes de gestion efficace de contraintes climatiques, environnementales, sociales, éthiques et de gouvernance, au cœur des principes fondateurs de l'Agence Panafricaine de la GMV et les fonds multi-donateurs climat et environnement.

Les vingt (20) % attendus des ressources endogènes proviendraient d'une part des Etats membres et leurs collectivités territoriales pour quatre (4) %, de l'Agence Panafricaine de la GMV pour un (1) % et du secteur privé local de quinze (15) %. Les ressources attendues des Etats membres sont des contributions sur ressources budgétaires, aux projets et programmes en termes d'appuis financiers, de facilitation d'accès aux fonds bilatéraux et régionaux et de contributions en nature (salaires d'experts nationaux, infrastructures et allègements fiscaux etc.). Les ressources financières complémentaires attendues de l'Agence Panafricaine GMV, viendraient d'une part, de l'exploitation des instruments innovants de mobilisation de ressources, tels que la Banque GMV Carbone (BGMVC), le Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Economique Local (FARCDEL) et le Forum Economique sur les produits GMV (FOREP) et d'autre part des contributions financières et en nature de l'APGMV aux projets et programmes nationaux et transversaux multi-Etats et de renforcement des compétences, d'appui institutionnels etc.).

2.3. Programmes Prioritaires du PIPD 2021-2030

La décennie 2021-2030 est une étape importante dans le processus de réalisation de la vision de développement socioéconomique inclusif résilient, de développement durable et de sécurisation des terroirs de l'espace GMV qui sont au cœur des objectifs stratégiques de l'initiative Grande Muraille Verte. Dans le contexte des terroirs arides de la GMV, le

facteur limitant et les contraintes du développement résilient incluent principalement la disponibilité et le modèle de gestion durable des terres arables productives, de l'eau, de l'énergie et de la vulnérabilité aux risques climatiques, écologiques et sécuritaires.

Le changement climatique a fortement accéléré la dégradation et la perte de fertilité des terres, et a aussi induit une perturbation de la biodiversité et la réduction des ressources en eau avec un assèchement de plusieurs points et ouvrages d'accès à l'eau, en dépit de la recrudescence de la pression démographique et des besoins agricoles et pastoraux. L'accès et la gestion de l'eau dans les terroirs arides constituent actuellement et sera sur la trajectoire 2030 un enjeu global pour le développement économique, le développement durable et de sécurité dans les terroirs sahéliens arides et semi-arides du tracé de la GMV.

Le Plan d'Investissements Prioritaires Décennal 2021-2030 comporte dix huit (18) Programmes Prioritaires à impacts (PPI), Intégrés et multi-Etats repartis dans cinq(05) portefeuilles (PF) ou piliers Il est articulé sur les Portefeuilles (PF) suivants :

- A. Gestion Durable et Aménagement des Terres, Ressources en eau et de la Biodiversité (GDATEBIO) ;**
- B. Actions climatiques et Economie Verte (ACEV) ;**
- C. Développement Economique Résilient et Sécurité (DERS) ;**
- D. Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques (RCTS) ;**
- E. Information, Communication, Marketing et Plaidoyer (ICOMAP) ;**

Le document du PIPD 2021-2030 est ainsi structuré :

1. la planification stratégique dans chacun des Axes Stratégiques Majeurs (ASM) ou Portefeuilles (PF), reposant sur les éléments clés suivants :

- (i) Objectifs (Obj) et Indicateurs Stratégiques globaux (ISG) ;
- (i) Programmes Prioritaires (PP) et cibles stratégiques majeures (CSM) ou composantes,
- (i) Evaluation des besoins de financements et investissements ;
- (i) Stratégie de mobilisation des ressources ;
- (i) Suivi et Evaluation de performance du Programme.

2. le récapitulatif global des besoins de financements et investissements estimés pour couvrir dans les deux cycles 2021-2025/2026-2030, les Programmes Prioritaires.

3. la ventilation des besoins globaux par Portefeuille et par Etat membre (annexée au PIPD).

Elle s'appuie pour la GDT sur le profil biophysique, les indicateurs et résultats attendus indiqués par les Etats membres. Dans le cas du volet développement socio-économique exprimé à travers les projections de besoins et services socio-économiques communautaires, elle tient compte de la population et le contexte socioéconomique des terroirs GMV.

4. le récapitulatif des Hypothèses et Facteurs d'influences de risques et opportunités de réalisation du PIPD.

Le tableau 2 : Présente la structuration programmatique des Portefeuilles (PF) ou Axes Stratégiques Majeurs (ASM), des Programmes Prioritaires à impacts (PPI) et des Cibles Stratégiques Majeures (CSM) ou sous-programmes (SP) du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal 2021-2030.

PORTEFEUILLES (PF)	Programmes Prioritaires à Impacts (PPI)	Cibles Stratégiques Majeures (CSM) ou Sous-programmes (SP)
A. GESTION DURABLE ET AMENAGEMENT DES TERRES ET DES RESSOURCES EN EAUX ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE (GDATEBIO)	PPI.01. Restauration et aménagement des Terres et Protection de la biodiversité	CSM.01.1 Restauration et aménagement des terres et autres écosystèmes terrestres
		CSM.01.2 Aménagement, réhabilitation et protection de la biodiversité et des aires protégées.
		CSM.01.3 Aménagement des systèmes agro-sylvo-pastoraux
		CSM.01.4 Renforcement des capacités logistiques et techniques des structures et acteurs de la GMV
	PPI.02. Mobilisation et Gestion Intégrée des Ressources en eaux et Aménagement des Bassins versants	CSM.02.1: Mobilisation et Gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux des terroirs
		CSM.02.2: Création et réhabilitation d'ouvrages et d'infrastructures hydrauliques d'accès à l'eau potable et d'aménagements hydro-agricoles
		CSM.02.3: Aménagement et conservation des zones humides et des bassins versants,
		CSM.02.4 : Formation, maintenance et appui conseil en équipement rural et techniques d'aménagement hydro-agricoles.
B.ACTIONS CLIMATIQUES ET ECONOMIE VERTE (ACEV)	PPI.03. Adaptation et Résilience au changement climatique et croissance verte	CSM.03.1: Développement et Valorisation du potentiel de ressources agro-sylvo-pastorales et optimisation des chaînes de valeurs agricoles, sylvicoles et pastorales
	PPI.04 Croissance verte et développement des énergies renouvelables	CSM.04.1 : Promotion de l'économie verte
	PPI.05. Gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques	CSM.04.2 : Développement et renforcement d'infrastructures énergétiques résilientes
		CSM.05.1 : Promotion et développement des Energies renouvelables domestiques
		CSM.05.2 : Efficacité énergétique et évaluation du bilan Carbone des sols et Systèmes productifs
C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESILIENT ET SECURITE (DERS)	PPI.06 : Développement et valorisation des opportunités locales porteuses	CSM.06.1:Audit et valorisation des Opportunités Locales et Transfrontalières de Développement
		CSM.06.2 : Promotion des produits des terroirs et des services éco systémiques et optimisation de leurs chaînes de valeur
	PPI.07: Sécurité alimentaire et nutritionnelle	CSM.07.1 : Renforcement et développement de l'agro-écologie, des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux innovants
	PPI.08: Promotion d'emplois verts productifs	CSM.08.1 : Développement des Start-up et promotion de l'Entrepreneuriat des jeunes et des femmes et incitation du retour au terroir
	PPI.09 : Amélioration de l'accès aux besoins domestiques et services sociaux de base	CSM.09.1 : Renforcement de la couverture des besoins domestiques et infrastructures énergétiques résilientes par la promotion des énergies propres et de la bioénergie
		CSM.09.2 : Optimisation de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement
CSM.09.3 : Santé communautaire et Prévention sanitaire		

		CSM.09.4 : Développement d'infrastructures socio- économiques et de communication
		CSM.09.5 : Elargissement de la carte scolaire et promotion du maintien des filles à l'école
	PPI.10: Cadres de Concertation. Dialogue et Prévention des conflits et de sécurisation des biens dans les terroirs	CSM.10.1 Amélioration de la Gouvernance locale des Ressources Naturelles locales et transfrontalières
		CSM.10.2. Structuration et animation de cadres inclusifs d'information, de concertation et de prévention des conflits
D. RENFORCEMENT DES CAPACITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (RCST)	PPI.11. Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux	CSM.11.1: Amélioration et innovation des techniques et technologies locales par la recherche scientifique
		CSM.11.2 : Echanges d'expériences entre acteurs et bénéficiaires
	PPI.12 : Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement	CSM.12.1 : Formation et Perfectionnement des acteurs sur des thématiques de la GMV
		CSM.12.2 : Renforcement de la coopération des institutions de formation et de recherche dans l'espace GMV
		CSM.12.3 : Appui à la Formation aux métiers de l'agriculture et à la maintenance des équipements et matériels ruraux
	PPI.13: Mobilité et Réseaux scientifiques et Techniques	CSM.13.1: Création de Plateformes d'échanges d'expériences et de mobilité entre chercheurs, institutions et laboratoires partenaires ;
		CSM.13.2 : Mise en place et structuration d'une Plateforme d'Appuis techniques et scientifiques et d'Innovations technologiques.
	PPI.14. Gestion des connaissances et des innovations	CSM.14.1 : Mise en place et opérationnalisation des observatoires
		CMS.14.2 : Promotion et valorisation des produits de la recherche et de l'innovation et des savoirs locaux
	PPI.15. Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques	CSM.15.1 : Renforcement des capacités techniques et logistiques des Structures GMV et Initiatives Locales de Développement des États membres
CSM.15.2 : Renforcement des Compétences scientifiques et techniques des Structures et des autres acteurs de la Grande Muraille Verte.		
PPI.16. Centres d'Appui au Développement des Terroirs	CSM.16.1 : Création et fonctionnement des Centres d'Appuis au Développement et à la Résilience des Terroirs (CADRT)	
	CSM.16.2 : Sensibilisation, Information, Initiation et Appui-Conseil aux acteurs et bénéficiaires à la base, dans la gestion durable des ressources naturelles et de développement socio- économique.	
	CSM.16.3 : Initiation à la Planification et l'évaluation des Activités GMV locales et au Système d'Alerte Précoce et Réponse (SAPR) des acteurs à la base.	
	CSM.16.4 : Renforcement des capacités des structures de coordination (APGMV, SNGMV et CLDD) et des initiatives locales de Développement des terroirs.	
E. INFORMATION,	PPI.17 : Suivi-évaluation et Gestion de l'information	CSM.17.1: Mise en place et opérationnalisation des Systèmes d'informations, d'Observatoires et d'Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP)

COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER (ICMP).		CSM.17.2 : Dispositif de Publication et Diffusion de l'information scientifique et technique et de l'innovation et du Forum des Acteurs et Bénéficiaires (FORAB)
	PPI.18 : Communication, Marketing et Plaidoyer	CSM.18.1 : Caravane verte des jeunes
		CSM.18.2 : Plateforme verte des femmes
		CSM.18.3 : Réseau d'Ambassadeurs et Champions de programmes GMV
		CSM.18.4 : Structuration et fonctionnement des Alliances Nationales (AIN)

Tableau 2: Architecture programmatique des Axes Stratégiques Majeurs (ASM) ou Portefeuilles (PF) du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIPD) 2021-2030

**PF: GESTION DURABLE ET
AMENAGEMENT DES TERRES/EAUX/
BIODIVERSITE (GDATEBIO)**

Introduction

Les terroirs sahéliens de la Grande Muraille Verte sont fortement affectés par les effets des changements climatiques et les actions anthropiques, qui touchent particulièrement le Capital Naturel avec notamment la dégradation avancée et ses conséquences des terres, la baisse des ressources en eaux (régimes hydrologiques et hydrauliques), la perte de la biodiversité constatées dans l'ensemble des terroirs sahéliens. Ainsi l'une des urgences est la restauration, la protection et conservation de cet important patrimoine de ressources naturelles en assurant la résilience des écosystèmes. Le coût économique de l'absence d'actions de gestion durable des bases productives peut s'avérer énorme et un facteur limitant de développement économique, source d'insécurité alimentaire voire recrudescence de famine, au moment où la croissance démographique est ascendante, la demande alimentaire croissante.

L'urgence d'actions concerne particulièrement la restauration, la récupération et l'aménagement des terres et des eaux ainsi que la conservation de la biodiversité afin d'améliorer et renforcer tous les systèmes de production agricoles, sylvicoles et pastoraux des terroirs.

Dans ces zones arides et semi arides, le développement socio-économique, le bien-être et l'autosuffisance alimentaire des populations dépendent essentiellement de l'état et de productivité des ressources naturelles et particulièrement des terres et de la disponibilité de l'eau. En dépit de son contexte aride, la région est dotée de ressources en eau superficielles et souterraines considérables estimées à 720 milliards m³, d'après *DODO et al, 2020*, malheureusement très insuffisamment mobilisées.

La crise sanitaire de la COVID-19 et ses conséquences multiples au plan économique et social auront durant la prochaine décennie, de fortes répercussions sur le système alimentaire mondial et une crise alimentaire mondiale, voire une famine. Cette situation à fort impact sur l'urgence de résilience sociale, économique et sécuritaire, renforce le défi récurrent de sécurité alimentaire et de création d'emplois. Face à cette situation, les efforts de croissance de la production agricole doivent être renforcés par l'augmentation des terres arables par le biais de la restauration et l'aménagement des importantes étendues de terres dégradées et établir la Neutralité en termes de Dégradation des Terres (NDT) particulièrement dans les pays au Sud du Sahara.

La Gestion Durable et l'Aménagement des terres et des ressources en eaux, notamment à travers la Restauration et la récupération des vastes superficies de terres dégradées, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources hydriques, constituent un puissant accélérateur de développement socio-économique et de résilience. Elles permettent d'accroître les bases productives par la disponibilité de plus de terres arables jadis dégradées et d'eau et d'accélérer la croissance et la diversification agricole, pilier du développement des terroirs par l'intensification des systèmes de production et l'optimisation des chaînes de valeur. Dans la plupart des Pays sahéliens, le PIB national est fortement tributaire de l'agriculture pluviale qui peut, représenter dans certains pays, plus de 50% voire 70% du PIB national. Cette importante contribution de l'Agriculture au PIB national reflète en réalité un effet virtuel de développement et de productivité de l'Agriculture dans ces pays sahéliens du fait, du faible apport des secteurs secondaire et tertiaire très fortement handicapés par l'absence d'investissements malgré l'importance des opportunités d'affaires économiques existantes des terroirs.

Le développement de l'agriculture familiale plus compatible et plus adaptée à l'échelle et aux réalités foncières des terroirs, ainsi que l'approche communautaire par cellules familiales très caractéristiques des terroirs seront l'une des priorités. Le développement agricole attendu s'appuiera sur l'augmentation des superficies et de la fertilité des terres dégradées, restaurées et récupérées dans les systèmes productifs agro-sylvo-pastoraux et l'utilisation de méthodes climato-intelligentes adaptées, telles que l'agro-écologie et

l'agroforesterie. La croissance et la diversification de la production agricole, ainsi que la transformation des produits et chaînes de valeurs agricoles devraient constituer des piliers de l'émergence et du développement industriel par l'optimisation des grappes industrielles générées.

La vision de l'Initiative GMV de créer et d'intégrer des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable dans les terroirs de la GMV est au cœur de cette problématique. La priorité accordée à la revitalisation et le renforcement des bases et systèmes de production agricoles, pastorales et sylvicoles se fera à travers les programmes du Portefeuille (PF) Gestion Durable et Aménagement des Terres et des Ressources en Eau et de la Biodiversité (GDATEBIO)'' et principalement ceux sur la restauration, la conservation des terres et des ressources en eau et la protection de la biodiversité. Ces Activités devraient être la priorité du Plan d'investissements Prioritaires décennal (PIPD) 2021-2030 de l'Initiative GMV.

1. Objectifs stratégiques

L'objectif stratégique et la vision assignés à l'Initiative GMV sont la revitalisation et le renforcement des bases et systèmes de production agricoles, pastorales et sylvicoles en vue de créer et d'intégrer des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable dans les terroirs de la GMV.

La gestion Durable, la conservation et la protection des terres (GDT) et des ressources en eau sont au cœur de cette problématique d'aménagement des territoires et constituent une priorité dans la zone sahéenne au vu de l'état de dégradation des terres. L'objectif global est de lutter contre la désertification et ses impacts et d'inverser la tendance forte de la dégradation des terres et ressources en eaux et de freiner la perte de biodiversité. Il s'agit d'entreprendre durant la prochaine décennie la reconstitution et la protection du capital naturel en équilibrant l'empreinte écologique par la mise à l'échelle de la restauration et l'aménagement des terres et de la biodiversité, ainsi que la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau. L'emprise de la GMV est estimée à 332 millions d'ha. Durant la prochaine décennie 2021-2030, une superficie globale d'environ 100 millions supplémentaires d'hectares de terres dégradées seront restaurées et récupérées à l'échelle des onze (11) pays. Ce qui représente 43% des 232 millions d'hectares (70% de la superficie de l'emprise de la GMV).

La réduction de la forte empreinte écologique des terroirs d'origine locale ou exogène passe par une campagne massive de sensibilisation et la baisse drastique des effets anthropiques néfastes, la substitution du bois de chauffe par des énergies alternatives renouvelables et des technologies améliorées ainsi que la lutte contre la pauvreté. Cette dernière, source principale de l'empreinte écologique dans les terroirs nécessite l'accroissement de la productivité et la production des systèmes agricoles, pastoraux et forestiers et d'optimisation durable des capacités de résilience des Communauté du couloir de la GMV.

Les principaux Objectifs spécifiques (Objs) sont notamment :

Objs.01. assurer la restauration, l'aménagement de 40 millions en 2025 et 60 millions d'hectares supplémentaires en 2030 de terres dégradées et l'atteinte de la sécurité alimentaire et de la résilience des populations rurales et des écosystèmes dans les divers terroirs GMV,

Objs.02. contribuer aux engagements des pays sur la Neutralité en matière de dégradation des terres à travers les Contributions Déterminées Nationales notamment les cibles nationales volontaires,

Objs.03. réhabiliter et revitaliser les divers points d'eau et infrastructures hydrauliques, accroître l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les processus de croissance et de diversification de la production agricole et assurer la gestion intégrée des ressources en eau et les aménagements hydro-agricoles et des bassins versants,

Objs.04. Inventorier et revitaliser les écosystèmes particuliers et habitats naturels et autres sites de diversité biologique animale et végétale et aménager de nouvelles aires protégées pour développer les opportunités de l'écotourisme,

Objs.05. protéger et conserver durablement les ressources en terres et en eaux par le développement de l'agriculture climato-intelligente à l'aide de techniques éprouvées d'aménagements hydro-agricoles (goutte-à-goutte, réseaux d'irrigation enterrés, etc.),

Objs.06. Appuyer la mise en place d'un cadre concerté de gouvernance et de développement des ressources et écosystèmes transfrontaliers.

2. Indicateurs Globaux d'Impacts (IGI)

L'Initiative de la GMV a une ambition sociétale et environnementale et un objectif global final d'assurer un développement socio-économique inclusif et résilient au plan social, économique, sanitaire et sécuritaire, conforme aux objectifs de développement durable et de croissance verte en 2030.

Les réalisations de la première décennie dans les volets clefs de la stratégie, ont certes des impacts positifs réels, mais demeurent nettement insuffisants et requièrent d'accélérer leur cadence pour relever le défi de développement inclusif dans ses divers aspects. Outre le pari fondamental de la mobilisation de ressources financières importantes de l'ordre de cinq (05) milliards de dollars américains sur dix (10) ans visées dans le présent Plan d'Investissements Prioritaires Décennal, la réalisation efficiente des Programmes clé de gestion durable de terres et des ressources en eau et la biodiversité dans le respect des indicateurs Globaux d'impacts (IGS) est aussi un challenge.

Ainsi, la Gestion durable et aménagement des terres et des ressources en eaux et de la biodiversité constitue le portefeuille le plus important du PIPD 2030. Ce Portefeuille est constitué de trois profils spécifiques qui ont pour objectifs de contribuer conséquemment à la revitalisation des systèmes productifs des terroirs de la GMV en vue de la création des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable. L'emprise de la GMV au niveau des onze Etats membres est d'une superficie d'environ 332 000 000 ha. Ce Portefeuille débouchera in fine sur un schéma directeur de développement durable à l'échelle des terroirs de la GMV et ciblera la satisfaction d'au moins 50% des besoins en terres, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau avec la couverture de 40% (taux d'accès à l'eau) des besoins hydrauliques et les aménagements hydro-agricoles qui reconstitueront la biodiversité.

Les indicateurs du point de vue de la Gestion intégrée des ressources en eaux et la biodiversité permettront la remise dans les systèmes de production en cultures agricoles et forestières, en foncier pastoral, périmètres revitalisés, aménagés et protégés d'écosystèmes particuliers et de conservation par : la mobilisation de 50 à 60% du potentiel de ressources en eaux, la réhabilitation et la création de 10 000 ouvrages hydrauliques équipés suffisants et opérationnels pour couvrir les besoins en eau des systèmes agro-sylvo-pastoraux, les aménagements hydro-agricoles et la couverture d'au moins 60% des besoins domestiques en eau et assainissement, en particulier en eau potable.

L'aménagement des bassins versants et de périmètres irrigués dans plus de 60% des terres arables sera porteur d'une forte croissance de la productivité des terres et de la diversification de la production agricole pour soutenir le PIB agricole moyen des onze pays de l'espace Grande Muraille Verte dans lesquels le secteur primaire et en particulier l'agriculture contribue fortement au PIB National.

La promotion de l'accès et la propriété des femmes des terroirs au foncier par une augmentation de 30% du taux actuel permettra de soutenir les initiatives locales d'autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat féminin et la micro finance.

L'implantation et l'équipement dans les terroirs de trente (30) stations de ressources en équipements et matériels de développement rural, en appoint aux services publics traditionnels en termes de capacités logiques d'interventions et de maintenance pour la pérennité de la fourniture et la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels ruraux.

L'appui aux Etats en matériels et équipements divers pour accompagner les activités de gestion durable et de protection des ressources naturelles et de production agricole par la mobilisation d'au moins 50% des investissements du RECALOST.

3. PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI) GDATEBIO

Dans les terroirs de la bande sahélo-saharienne, le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires du Capital Naturel qui constitue le véritable patrimoine de développement de ces terroirs. La dégradation avancée des terres et la réduction des ressources hydriques et la perte de la biodiversité consécutive aux effets de la désertification, du changement climatique et de la pression anthropique sur les reliques ont fortement affecté et altéré ce capital naturel dans la bande saharo-sahélienne devenue un terreau de pauvreté, d'insécurité alimentaire et des conflits sociaux. Ainsi, la dégradation des ressources naturelles constitue de réelles menaces au plan économique, environnemental et sécuritaire. Divers rapports sur la dégradation des terres, indiquent que vingt quatre (24%) des terres agricoles utiles sont dégradées et occasionnent une perte économique estimée de plus de 400 milliards de dollars américains (USD) par an, en termes de perte de production agricole et d'emplois verts productifs.

La restauration, la récupération et la conservation des terres sont devenues des priorités face à la problématique de la malnutrition et la précarité et revêtent une valeur économique et qui sera une opportunité de drainer d'importants flux d'investissements verts.

Le cadre sectoriel de planification et d'exécution du volet Gestion Durable des Terres, est articulé sur l'identification, la structuration des Programmes Prioritaires PP et l'estimation des financements requis pour assurer valablement l'atteinte des objectifs et indicateurs Globaux d'impacts (IGI).

Le Portefeuille "Gestion Durable et Aménagement des Terres et des Ressources en Eaux et Conservation/Protection de la Biodiversité" s'appuie sur les deux (02) Programmes phares suivants :

- **PPI.01 : Restauration et Aménagement des Terres et conservation de la biodiversité,**
- **PPI.02 : Mobilisation et Gestion intégrée des ressources en eau.**

La mise en œuvre et la performance du Programme Prioritaire en termes d'impacts s'appuient sur des cibles Stratégiques Majeures (CSM) qui sont des marqueurs de référence qui orientent les Actions phares du Programme Prioritaire.

3.1. PPI. RESTAURATION, AMENAGEMENT DES TERRES ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE (RATCBIO)

Introduction

Dans les terroirs, les politiques et stratégies nationales pertinentes de développement agricole, création d'emplois, Gestion Durable des Terres (GDT) et Conservation/Protection de la biodiversité sont étroitement connexes et liées. Beaucoup d'évidences et expériences réussies indiquent la pertinence de l'intégration de composantes sur la restauration, la récupération des terres et la conservation de la biodiversité dans les Programmes de développement de l'Agriculture pour booster le rôle de levier et accélérateur de croissance de production agricole, de création d'emplois verts productifs et lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ainsi les programmes de

restauration et conservation de la terre et de la biodiversité, sources principales de richesse et d'alimentation devraient être au cœur des priorités nationales et régionales et occuper une large part dans les programmes de développement inclusif dans les terroirs.

La mise en œuvre d'un programme hardi de restauration et récupération des Terres dégradées et l'intégration des diverses filières agricoles dans le corridor de la GMV, devraient accélérer et renforcer la croissance économique verte, la transformation agricole et le ruissellement des impacts vers les grappes industrielles. Dans ce cadre, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) de l'ADUA/NEPAD, tarde à produire les résultats attendus et l'engagement de Maputo de 2003, des Etats à accroître leurs investissements dans le secteur de l'agriculture d'au moins de 10% de leur budget national tarde à se concrétiser. L'actualisation de l'approche opérationnelle du PDDAA en accordant un rôle moteur à la gestion durable et aménagement des terres et des eaux et la protection de la Biodiversité (GDATEBIO), devrait faciliter la mobilisation et donner plus d'efficacité aux investissements vers la terre et sa mise en valeur dans les besoins accrus de production et diversification agricoles dans la prochaine décennie.

3.1.1. Objectifs stratégiques

L'objectif global de ce programme est de faire de la Restauration et la Conservation des Terres et la protection de la biodiversité de puissants leviers et accélérateurs de croissance de la production agricole et la création d'emplois verts productifs et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Par ailleurs, ce programme phare devrait aussi contribuer à la séquestration et l'efficacité du bilan carbone et contribuer à la réalisation de l'ODD 15.

Il s'agit d'optimiser la performance des actions sur les cibles stratégiques majeures (CSM) notamment l'Indicateur Global d'Impacts (IGI), à travers les objectifs spécifiques (Objs) ci-après :

- Objs.01. optimiser, vulgariser et pérenniser l'approche humaniste, éco-systémique et multisectorielle, intégrant actions de Restauration, récupération des terres, gestion climatique, croissance agricole et génération de richesse et d'emplois,
- Objs.02 : accélérer et amplifier les capacités et performances techniques et logistiques des Etats dans la conservation, la restauration des terres, et les aménagements conséquents par les techniques et pratiques, efficaces de Gestion Durable des Terres,
- Objs.03 : appuyer un plan pertinent de communication et plaider sur la place et l'importance de la restauration et l'aménagement des terres et ressources en eau et mobiliser au moins 50% des financements et investissements requis dans les activités de restauration et de récupération des terres,
- Objs.04 : contribuer efficacement au processus opérationnel des engagements nationaux sur la neutralité en Termes de dégradation des terres pour atteindre au moins 80% des cibles nationales en 2030 en termes de restauration et de NDT et l'implantation de spéculations adaptées,
- Objs.05 : renforcer les activités d'aménagement, de réhabilitation et protection de la biodiversité et autres écosystèmes fragiles et la création de nouvelles aires protégées communautaires,
- Objs.06 : atteindre l'efficacité et l'efficacité de la production et de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et le potentiel de carbone séquestré dans les exploitations familiales par des techniques climato-intelligentes et contribuer ainsi sensiblement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transition écologique et à terme la croissance verte.

3.1.2. Indicateurs spécifiques d'impacts

En termes d'indicateurs, le PIPD 2030 prévoit sur le profil spécifique récupération et restauration des terres, la réalisation de cent (100) millions d'ha répartis entre les deux phases quinquennales dont quarante (40) millions ha (2021-2025) et cinquante (60) millions d'ha en 2026-2030 permettant l'amélioration de la productivité agricole, la séquestration du carbone et la création d'emplois verts.

3.1.3. Cibles Stratégiques Majeures (CSM)

Dans la mise en œuvre du Programme Restauration et Aménagement des Terres et protection de la biodiversité, les quatre (04) Cibles Stratégiques Majeures (CSM) suivantes devraient être mise en exergue :

- (i) Restauration et aménagement des terres et autres écosystèmes terrestres,
- (ii) Aménagement, Réhabilitation et Protection de la biodiversité et des aires protégées,
- (iii) Aménagement des systèmes agro-sylvo-pastoraux,
- (iv) Renforcement des Capacités logistiques et techniques des structures et acteurs de la Grande Muraille Verte.

3.1.3.1. Restauration et Aménagement des Terres et autres écosystèmes terrestres

Cette Cible Stratégique Majeure (CSM) vise la restauration et la récupération à grande échelle des terres et autres écosystèmes terrestres dégradés par des actions de reboisement intensif d'essences adaptées et à forte valeur économique, des périmètres de RNA et autres techniques de GDT ainsi que la réhabilitation, l'aménagement et la protection de paysages et d'espaces forestiers communautaires au niveau local et transfrontalier.

3.1.3.2. Aménagement, Réhabilitation et Conservation/Protection de la biodiversité et des aires protégées

Il s'agit d'actualiser l'inventaire des zones humides, habitats naturels reliques et fossiles et autres écosystèmes dégradés à l'échelle des terroirs et d'entreprendre leur revitalisation et protection à travers l'aménagement de nouvelles aires protégées pour la reconstitution, la diversification et la conservation des ressources génétiques biologiques. Renforcer ainsi les banques de semences et de matériel génétique, les parcs forestiers et animaliers, arboretums et autres formes de collections dans un schéma d'aménagement global territorial, intégrant l'exploitation des services éco systémiques.

3.1.3.3. Aménagement des Systèmes agro-sylvo-pastoraux

Beaucoup d'évidences et d'expériences réussies de Gestion durable des Ressources naturelles indiquent que les meilleures pratiques agricoles telles que l'agro-écologie et l'agroforesterie, pastorales et forestières sobres en Carbone, contribuent fortement aux performances des programmes de restauration et de récupération des terres. Le renforcement et l'intégration des Systèmes agro-sylvo-pastoraux dans les actions de restauration et récupération des terres dégradées leur confère, une réelle envergure économique et en font un puissant levier de croissance agricole et création d'emplois verts productifs. Cette approche intégrée constitue aussi un accélérateur dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et l'édification des Pôles ruraux de Production et de Développement Durable ciblés dans la vision transformatrice de l'Initiative Grande Muraille verte pour le Sahel.

La CSM vise la promotion de l'approche RAP (Restauration, Aménagement et Production) intégrant dans le même Programme, ces actions. Au plan opérationnel, il s'agit de mener des actions intégrées de restauration avec aires de production de pâturage sous-bois dans les parcelles de reboisement, d'aménagements hydro-agricoles et de développement de

divers systèmes de production agro-syvo-pastoraux dans des périmètres communautaires ou individuels. Globalement la CSM a pour objectif de favoriser dans chaque composante nationale GMV, la création d'une mosaïque de périmètres communautaires ou individuels restaurés et aménagés et productifs à l'image de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), Jardins polyvalents ou nutritifs dans le cadre d'initiatives villageoises d'appui à la restauration et l'aménagement de périmètres de terres dégradées dans l'optimisation des capacités de résilience au changement climatique et de lutte contre la pauvreté.

3.1.3.4. Renforcement des Capacités logistiques et techniques des acteurs

Au delà de la volonté affirmée de s'engager sur un vaste chantier de Gestion Durable et d'Aménagement de Terres et des Ressources en eau et la Conservation de la biodiversité, la disponibilité de matériel, équipements et compétences techniques et scientifiques s'avèrent indispensables. Les services publics forestiers, agricoles et pastoraux ont besoin urgemment de renforcement de leurs capacités logistiques et techniques, pour soutenir les entités nationales et locales de la GMV.

La Cible Stratégique Majeure (CSM) consiste à doter les Etats membres de matériels et équipements nécessaires aux activités de développement rural (gestion durable des terres, agriculture, maraichage, protection et conservation de la biodiversité, Suivi/Evaluation, lutte contre les feux de brousse, développement des ressources pastorales, agricoles et hydrauliques etc.), ainsi que le renforcement des capacités techniques de conception, planification stratégique et d'opérationnalisation.

3.2. PPI. MOBILISATION ET GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAUX (MOGIRE)

Introduction

L'eau et la disponibilité et la fertilité des sols constituent des facteurs limitant du développement des zones arides des terroirs sahéliens. La maîtrise de l'eau est un impératif et un élément limitant pour le développement durable des pays sahéliens dont plus de 80% de la population vivent de l'agriculture et de l'élevage et n'ont pas souvent accès à l'eau potable et l'assainissement.

Face à la place centrale et le rôle vital de l'eau dans la vie des êtres et le développement socio-économique des terroirs, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources hydriques existantes sont des priorités dans la gestion et le développement du potentiel de Capital naturel et dans la réalisation de la résilience sociale, économique et sanitaire, devenue un objectif stratégique de l'après COVID-19. Dans les terroirs des pays de la GMV, l'accès à l'eau et l'assainissement en quantité et qualité constitue une demande sociale forte et prégnante très peu solutionnée. La maîtrise, la protection et la gestion intégrée et efficiente des ressources en eau, au cœur de tout effort de développement économique et sanitaire seront parmi les principaux défis de la prochaine décennie, au plan mondial et en particulier dans les zones arides telles que les régions saharo-sahéliennes couvertes par la GMV.

Le PIPD mettra un accent particulier sur la mobilisation, la maîtrise et la gestion intégrée et concertée des ressources en eaux, par la création et la réhabilitation des ouvrages d'accès à l'eau, les aménagements hydro-agricoles, les retenues collinaires et autres réservoirs de stockage des eaux de ruissellements. La création au niveau local de stations des ressources rurales (S2R), en appont aux services publics traditionnels, chargées de la fourniture, la maintenance et l'appui conseil en matériels et équipements ruraux et techniques rurales est également à mettre en œuvre pour faciliter la performance et la pérennisation de ces actions.

3.2.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif global est l'inventaire, la maîtrise et la gestion efficiente des ressources en eau par la création et la réhabilitation d'ouvrages d'accès à l'eau, la revitalisation et l'aménagement des divers points d'eau, la gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux dans un cadre planifié des besoins et d'aménagements hydro-agricoles.

De façon spécifique, le programme Gestion intégrée des ressources en eau vise les objectifs suivants :

- mobiliser et entreprendre la gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eau ;
- renforcer et aménager des réseaux de retenues collinaires et de mini-barrages hydro-agricoles ;
- inventorier et aménager les principaux bassins versants ;
- réhabiliter et aménager des zones humides pour la reconstitution/et ou la création de la diversité biologique.

3.2.2. Indicateurs Spécifiques d'Impacts (ISI)

Le PIPD prévoit les marqueurs spécifiques d'impacts suivants :

- les ressources en eau mobilisées et leur gestion intégrée par la création et l'aménagement d'ouvrages et infrastructures hydrauliques, hydrologiques et hydro-agricoles ;
- l'inversion des tendances de pénurie et de dégradation des ressources hydriques ;
- le taux de couverture des besoins en eau au plan domestique et développement agricole ;
- l'accélération et le niveau de restauration des terres dégradées et des aménagements hydro-agricoles et leurs impacts dans la croissance de la production agricole, la reconstitution de la diversité biologique ;
- l'aménagement, la réhabilitation et la protection d'aires et sites de biodiversité (Forêts Classées, Réserves de faune, Parcs nationaux, Forêts communautaires).

3.2.3. Cibles Stratégiques Majeures (CSM)

La mise en œuvre du programme prioritaire " Gestion Intégrée des Ressources en Eaux", s'appuie sur les CSM suivantes :

- (i) mobilisation et gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux des terroirs,
- (ii) création et réhabilitation d'ouvrages et d'infrastructures hydrauliques d'accès à l'eau douce et aux services d'assainissement,
- (iii) aménagement et conservation des Zones humides et des Bassins versants,
- (iv) Formation, maintenance et appui conseil en équipement rural et techniques d'aménagement hydro-agricoles.

3.2.3.1. Mobilisation et Gestion Intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux des terroirs

Les ressources foncières et en eaux des terroirs sont normalement des opportunités de développement et des paravents à la précarité économique et sociale mais aussi peuvent être aussi sources de tensions et confrontations sociales en l'absence d'un Plan de gestion et de développement concerté, intégrant les divers bénéficiaires et acteurs.

L'opérationnalisation d'une telle cible Stratégique Majeure (CSM) devrait être articulée prioritairement sur les actions phares (AP) : (i) la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eaux dans le cadre d'une initiative hardie d'aménagement et de développement des terres agricoles, pastorales, forestières et aquacoles ; (ii) la structuration à l'échelle locale et transfrontalière d'un cadre de concertation sur la

gestion et le développement des ressources en eaux et (iii) l'intensification à l'échelle des terroirs, des systèmes d'irrigation de petits et moyens périmètres d'exploitation agricole.

3.2.3.2. Création et Réhabilitation d'ouvrages et infrastructures hydrauliques d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement

Il s'agit d'assurer la mobilisation et l'exploitation du potentiel de ressources en eaux par la réhabilitation et la création d'ouvrages et infrastructures hydrauliques (forages, puits pastoraux, etc.), équipés en matériels solaires ou éoliens d'exhaure et motopompes à l'échelle des terroirs de la Grande Muraille Verte pour couvrir les besoins domestiques et ceux des activités agro-sylvo-pastorales en eau.

3.2.3.3. Aménagement et Conservation des Zones humides et des Bassins versants

Dans le cadre de la mobilisation et la conservation des ressources en eaux et leur gestion intégrée, un large volet est consacré à l'aménagement et la revitalisation des points d'eau (marigots, marres), des vallées fossiles et l'édification de retenues collinaires (cordons pierreux, bassins de rétention, mini-barrages...), couplés à des activités de reboisement et mise en valeur des terres agricoles et pastorales des Bassins versants et d'aménagement et d'exploitation des diverses zones humides et autres écosystèmes particuliers de biodiversité en parcs forestiers et animaliers.

3.2.3.4. Formation, maintenance et appui conseil en équipement rural et techniques d'aménagement hydro-agricoles

La disponibilité et la maintenance des équipements et matériels des ouvrages hydrauliques et le choix et la maîtrise des techniques efficaces de dimensionnement et de gestion des aménagements hydro-agricoles font souvent défaut et affectent le rendement et la pérennisation des projets ruraux dans les terroirs. Ainsi parmi les actions phares dans cette cible du Programme Prioritaire relatif à la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eaux dans les activités de développement rural (pastoralisme, hydraulique rurale et agriculture etc...) devraient figurer en soutien aux activités opérationnelles : (i) la création au niveau local d'entrepôts et d'équipes de maintenance de matériels et équipements ruraux, (ii) d'une cellule de formation et perfectionnement et d'appui conseil aux techniques de dimensionnement et d'aménagement hydro-agricoles et en particulier les systèmes d'irrigation économes en eau.

4. ESTIMATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS EN GDATEBIO

L'estimation des besoins globaux de financements pour réaliser les activités phares des Programmes Prioritaires du volet GDATEBIO dans les 11 pays membres est basée sur les paramètres spécifiques suivants :

- (i) l'objectif de 100 millions de terres dégradées à restaurer sur les 232 millions d'hectares du potentiel de superficie globale restaurable, approchée par l'analyse des profils biophysiques (relief, zone climatique, accessibilité), biogéographiques, socio-économique et ethnologique et d'occupation des terres (des populations, niveau de sensibilisation , régime foncier, niveau de sécurité),
- (ii) les paramètres hydro-climatiques et édaphiques des sols ainsi que les relations ethnobotaniques, définissant les liens utilitaires et sociétaux entre les Communautés, les populations locales et les espèces du Capital Naturel de leur environnement,
- (iii) les conditions et techniques de restauration (disponibilité de l'eau et des espèces végétales de reboisement et de la main d'œuvre,
- (iv) le budget participatif symbolique des communautés et groupements villageois qui correspond aux apports financiers par autofinancement (frais de gardiennage, investissements humains, revenus d'exploitation d'opportunités, vente de fourrages

générés dans les périmètres reboisés et produits agricoles et maraichers des jardins polyvalents, etc.).

Le tableau 3 ci-après récapitule les besoins en financements prioritaires dans chacun des portefeuilles (PF) de projets et programmes prioritaires et à titre indicatif la planification annuelle des besoins dans les différents programmes ainsi que les Indicateurs globaux d'impacts (IGI) attendus dans chaque Portefeuille.

PIPD/GMV 2021-2030

Initiative Grande Muraille Verte/ Plan d'Investissements Prioritaires Décennal PIPD 2021-2030

PF 01. GESTION DURABLE ET AMENAGEMENT DE TERRES ET DES RESSOURCES EN EAUX ET DE LA BIODIVERSITE (GDATEB)			
<p><i>Le portefeuille « Gestion Durable et Aménagement de Terres et des Ressources en eaux et de la Biodiversité » est le plus important et prioritaire en termes d'impacts et de volume d'investissement. Il constitue le socle et le levier accélérateur du développement dans ces zones à vocation dominante agro-sylvo-pastorale où l'accroissement des terres arables par des activités de restauration et la disponibilité de l'eau douce pour les besoins domestiques et activités agricoles sont les piliers du développement socio-économiques, de sécurité alimentaire et création d'emplois. L'ambition 2030 de restaurer et aménager 100 millions d'hectares suppose une gestion intégrée des ressources naturelles et le nexus Restauration des terres- Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)- Promotion des énergies renouvelables et Renforcement des capacités logistiques, scientifiques et techniques (Programme RECALOST) au vu de la vétusté des moyens d'intervention des services de développement rural des Etats membres.</i></p>			
PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	CIBLES STRATEGIQUES MAJEURES (CSM)	INDICATEURS CLES/IMPACTS ATTENDUS	FINANCEMENT (x1000US\$)
PPI.01 : Restauration et aménagement des Terres et autres écosystèmes terrestres	Restauration et aménagement des Terres et autres écosystèmes terrestres	100 000 000 ha restaurés, aménagés et protégés	2 538 050
		séquestration d'environ 250 MtCO ₂ et réduction de 60% de l'empreinte carbone	
		atteinte des cibles de NDT dans 40 % des terres et écosystèmes du couloir GMV	
	Renforcement des compétences techniques des structures nationales et locales et des acteurs	création de 35 centres d'équipements et matériels agricoles et de perfectionnement en maintenance	74 648
	Aménagement des systèmes agro-sylvo-pastoraux	sécurité et autosuffisance alimentaire de plus dans plus de 50 % des terroirs GMV	746 485
30-50% de croissance de production agro sylvo-pastoraux			
Aménagement, Réhabilitation et protection de la biodiversité et des aires protégées	aménagement et Protection/conservation de 100 nouvelles Aires Protégées	373 243	
Total PPI1			3 732 427
PPI.02 : Mobilisation et Gestion Intégrée des Ressources en eaux	Création et Réhabilitation des ouvrages hydrauliques et aménagements hydro-agricoles	création et réhabilitation de 10.000 ouvrages hydrauliques et protection de divers points d'eau	545 610
		Contribution notable pour l'atteinte des cibles de l'ODD6	-
	Aménagement et conservation des zones humides et des bassins versants	80% des sites de biodiversité, écosystèmes fragiles et zone humides répertoriés, aménagés, réhabilités et conservés	272 805
	Formation, maintenance et appui conseil en équipement rural et techniques d'aménagement hydro-agricoles	30 centres de formation et de maintenance hydrauliques créés et opérationnels	136 403
	Gestion intégrée des Ressources locales et transfrontalières en Eaux des terroirs	Couverture des besoins en eau potable de 80% des ménages et 40 % des besoins agricoles	409 207
Accès aux services d'assainissement de 50% des foyers des terroirs		-	
Total PPI2			1 364 026
S/Total GDATEB			5 096 453

**P.F. ACTIONS CLIMATIQUES ET
ECONOMIE VERTE (ACEV)**

Introduction

L'urgence climatique est une question centrale dans toute action de développement et de gestion des ressources naturelles. Ainsi le temps de l'action pour la gestion des divers impacts climatiques est devenu un impératif, en particulier dans les terroirs arides et semi arides de la zone saharo-sahélienne. La résilience économique, sociale et sanitaire, principal objectif des pays dans la prochaine décennie 2021-2030, passe nécessairement par la maîtrise des effets climatiques et de la vulnérabilité aux risques climatiques par des actions phares de gestion climatique.

Les Actions Phares (AP) sur les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) des Programmes Prioritaires (PP) du Portefeuille (PF) **Actions Climatiques et Economie Verte (ACEV)**, visent l'adaptation et la résilience au changement climatique, la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et plus globalement de l'empreinte carbone pour assurer le développement résilient et durable dans les terroirs. Elles portent principalement sur la promotion et le développement de pratiques et techniques climato-intelligentes à faible empreinte carbone pour asseoir la transition écologique, l'économie verte et les principaux objectifs de développement durable à terme, sur la trajectoire 2030. Ce portefeuille s'appuie sur :

1. Objectifs stratégiques

L'objectif global est de promouvoir et renforcer les actions de Gestion Durable et Aménagement des Terres, des Ressources en eaux, de conservation de la diversité biologique, ainsi que de développement socio-économique tout en réduisant la vulnérabilité aux risques climatiques et l'empreinte carbone et en préservant les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production et en particulier l'agriculture durable.

Les objectifs stratégiques de ce portefeuille sont (i) la vulgarisation à large échelle des Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) dont les phases pilotes ont apporté une réelle satisfaction et la Gestion Durable des Systèmes Oasiens (ii) la promotion et le développement des Energies renouvelables et des infrastructures résilientes dans les terroirs de la GMV.

Ces actions auront pour impacts directs, d'assurer la sécurité alimentaire d'au moins 50% des populations par l'implantation et l'exploitation de 3000 Fermes Agricoles communautaires intégrées (FACI), le développement des chaînes de valeur agricoles, sylvicoles et pastorales. Ils visent à toucher plus de 1 300 000 ménages par la promotion des énergies renouvelables (substitution de 60% des sources traditionnelles d'énergie domestiques) par la croissance de 30 % du taux d'électrification rurale et la couverture de plus de 50% des besoins énergétiques domestiques. Il est surtout envisagé de promouvoir le développement des pratiques et techniques agricoles intelligentes dans plus de 40% des réalisations, la création d'au moins 5 villages climato intelligents/pays, la transformation des productions ainsi que la mise en place du dispositif et des techniques d'évaluation, d'intégration et de suivi des risques écologiques et climatiques dans toutes les interventions dans les terroirs.

Les Objectifs spécifiques (Objs) s'appuyant sur les CSM et leurs indicateurs sont principalement:

Objs.01. améliorer et promouvoir les Systèmes productifs de l'agriculture durable, y compris les systèmes productifs agricoles, sylvicoles, pastoraux et aquacoles intégrant les pratiques climato-intelligentes et l'amélioration de la résilience au changement climatique ;

Objs.02. amplifier la dissémination à l'échelle des terroirs les Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) dont les pilotes ont fortement contribué dans les zones

d'implantation à l'adaptation des populations locales au changement climatique par l'amélioration de la sécurité alimentaire, la nutrition et les revenus des ménages ;

Objs.03. renforcer les compétences opérationnelles d'évaluation du stock carbone du sol et des systèmes agricoles, forestiers et pastoraux ainsi que le bilan et l'empreinte carbone dans les divers systèmes et infrastructures de production, pour mieux cerner le degré de vulnérabilité ;

Objs.04. appuyer les Etats dans l'évaluation des avancées dans la mise en œuvre des engagements au niveau de Contributions Déterminées au niveau national (CDNs).

2. Indicateurs globaux d'impacts

La mise en œuvre des Actions climatiques phares aura pour principaux résultats attendus :

(i) la revitalisation et la résilience aux impacts climatiques des écosystèmes et systèmes de production et de transformation, par la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et écologiques sur au moins 70% des terroirs,

(ii) la transition écologique et le développement socio-économique résilient par la gestion pertinente de l'empreinte carbone dans les divers systèmes productifs et activités anthropiques, (iii) la résilience et la sécurité alimentaire d'au moins cinq cent mille (500.000) ménages ruraux en grande précarité en 2025 et autres sept cent mille (700 000) en 2030,

(iv) la substitution de plus de 60% des sources traditionnelles d'énergie domestiques de biomasse par les énergies propres notamment solaires et éoliennes et bioénergies,

(iv) la promotion et la vulgarisation à l'échelle des terroirs de l'agriculture durable et la création dans chaque Etat membre en 2025 d'au moins cent (100) Villages Climato-Intelligents (VCI) et à terme en 2030,

(v) l'installation à l'échelle locale et dans la quasi-totalité des terroirs d'au moins deux (02) structures de prospective, d'intégration et de suivi des risques écologiques et climatiques à la portée des Communautés et populations locales.

3. PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)

Le Portefeuille Actions Climatiques et Economie Verte (ACEV) est décliné à travers trois (03) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI):

- **PPI.3.01 : Adaptation et Résilience au changement climatique,**
- **PPI.3.02 : Croissance verte et développement des énergies renouvelables,**
- **PPI.3.02 : Gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques.**

3.1.PPI. ADAPTATION ET RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce Programme vise la résilience des Communautés locales et des Ecosystèmes aux effets du changement climatique, par la mise en œuvre dans les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) d'actions phares (AP) à fort impact sur l'optimisation de capacités de résilience au changement et risques climatiques et des processus de transition écologique et de la croissance verte.

3.1.1. Objectifs stratégiques

Il s'agit globalement de développer des actions phares pour accélérer la transition écologique et à terme la croissance verte en réduisant fortement l'empreinte carbone dans toutes les interventions et la résilience sociale, économique, sanitaire et écologique. Il s'agit d'augmenter la capacité de séquestration du carbone et le nombre de puits de carbone, par les meilleures pratiques de GDT, en particulier le reboisement à grande échelle et le développement de l'agro-écologie.

3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures (CSM)

Les Objectifs et indicateurs globaux d'impacts (IGI) du Programme Prioritaire (PP) sont articulés autour de la mise en œuvre d'Actions Phares (AP), principalement sur les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) :

- Promotion et Développement de l'agriculture intelligente,
- Développement et Valorisation des ressources agro sylvo pastorales et optimisation des chaînes de valeurs agricoles sylvicoles et pastorales.

3.1.2.1. Promotion et Développement de l'agriculture intelligente

L'agriculture intelligente constitue la meilleure forme d'adaptation et de résilience des populations sahéniennes. Elle consiste à réaliser par des actions combinées d'agro-écologie, d'agroforesterie et de gestion de la fertilité des sols, dans le but d'accroître durablement la productivité et la production agricole, maintenir les activités et générer des revenus par la création d'emplois productifs verts. L'agriculture intelligente s'appuie sur l'approche intégrée des spéculations agro-sylvo-pastorales et d'actions de restauration des terres dans un cadre multisectoriel, éco systémique et inclusif permettant la mutualisation des approches telles que la vulgarisation et diffusion de l'agro écologie, des Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), les Jardins nutritifs porteurs d'impacts en privilégiant les pratiques climato-intelligentes telles que les Villages Climato Intelligent.

3.1.2.2. Développement et Valorisation des ressources et optimisation des chaînes de valeurs agricoles. sylvicoles et pastorales

La cible vise l'adaptation et la résilience des Communautés et populations locales par la création de moyens d'existence durables, d'emplois verts productifs, de richesses et prospérité durables.

Il s'agit principalement de développer et d'exploiter durablement à l'échelle communautaire et familiale, le potentiel productif qu'offrent les ressources agro-sylvo-pastorales, chaînes de valeur et la disponibilité de l'eau par le développement et l'exploitation de Systèmes intégrés de production et de transformation agricoles (SIPTA). Le SIPTA intègre le développement de diverses spéculations agricoles, notamment l'horticulture, le maraichage, l'aviculture, l'élevage ovins/caprins, les cultures fourragères, l'apiculture, la pisciculture mais aussi la mise en place d'ouvrages hydrauliques, d'infrastructures énergétiques et de systèmes d'aménagements hydro-agricoles et d'irrigation et l'amélioration des voies de communication. Ce dispositif intégré facilitant l'accès à l'énergie et l'eau, devrait accroître d'une part la diversification et les capacités des spéculations agricoles, l'alternance cultures sous pluie et cultures irriguées hors saison et d'autre part apporter des solutions à l'épineux problème d'intégration des filières agricoles de la production brute -chaînes de valeur aux grappes industrielles par l'installation d'unités de conservation et de transformation.

3.2. PPI. CROISSANCE VERTE ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENEUVELABLES

Introduction

Le déficit en énergie est un obstacle majeur au développement socioéconomique des pays. La zone de la GMV dispose d'un potentiel énorme en énergies renouvelables notamment le solaire et l'éolien mais malheureusement sous exploité.

3.2.1 Objectifs Stratégiques

Ce programme vise la création et le renforcement des infrastructures énergétiques renouvelables plus spécifiquement l'acquisition des outils de production d'énergie propre, la mise en œuvre des actions prioritaires.

3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures

Les cibles stratégiques majeures visent le développement et le renforcement d'infrastructures énergétiques résilientes pour assurer la promotion de l'économie verte et la valorisation des techniques et technologies adaptées à grande échelle de production d'énergie renouvelable.

3.3. PPI. GESTION DE LA VULNERABILITE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Introduction

Ce Programme a pour but de réduire les impacts du changement et risques climatiques et en réduisant l'empreinte carbone en privilégiant les énergies vertes, notamment solaires et éoliennes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3.3.1. Objectifs Stratégiques

Identifier, évaluer et gérer la vulnérabilité des divers systèmes agro-forestiers et pastoraux et autres écosystèmes ainsi que les divers systèmes productifs et infrastructures de réduction de l'empreinte carbone et réaliser la résilience sociale et économique et globalement le développement résilient et la transition écologique. De façon spécifique, il s'agira :

Objs.01. d'appuyer les Etats dans la détermination de l'empreinte carbone et la mise aux normes climatiques des systèmes productifs et infrastructures de développement dans le cadre des CDN,

Objs.02. de former des experts et planificateurs dans l'évaluation, l'intégration et le suivi des risques et catastrophes naturels d'origine climatique dans les projets et programmes.

3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures

- (i) Promotion et Développement des Energies renouvelables domestiques ;
- (ii) Efficacité énergétique et évaluation du bilan carbone et systèmes productifs

3.3.2.1. Promotion et Développement des Energies renouvelables domestiques

Dans les pays saharo-sahariens en moyenne plus de 60% des familles n'ont pas d'autres alternatives en énergie que la biomasse. Ce pourcentage, beaucoup plus élevé dans les zones rurales est sources de fortes pressions anthropiques sur les ressources naturelles. Ainsi, l'un des défis majeurs d'inversion de cette tendance est d'accélérer la substitution de l'utilisation de la biomasse par les énergies renouvelables et des technologies améliorées d'efficacité énergétique.

La disponibilité et l'autosuffisance énergétique principalement en énergies propres pour couvrir les besoins énergétiques principalement domestiques dans les zones rurales (éclairage, transformation et conservation des produits agricoles et cuisson) et à terme ceux des activités économiques nécessitent la mise en place d'actions de développement communautaire d'énergie propre (ADCEP) à l'échelle de l'UCIDD pour la couverture correcte et durable des besoins énergétique

Cette Cible Stratégique Majeure vise les actions d'atténuation et de réduction de l'empreinte carbone dans les activités de développement, de fourniture d'énergie propre et de promotion des options les plus sobres en Carbone dans le choix et l'exploitation des infrastructures socio-économiques et des énergies domestiques. Ainsi les investissements verts de cette cible sont orientés vers les activités de sensibilisation à l'économie d'énergie, aux méfaits de la déforestation et la dégradation des couvertures végétales qui comptent pour 11 % des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi le développement de filières énergétiques alternatives notamment les énergies solaires et éoliennes, les bioénergies, foyers améliorés et cuiseurs solaires et de technologies améliorées de carbonisation. Les impacts multiformes se situent au plan social, environnemental et climatique en permettant le respect du droit fondamental des Communautés et populations locales des terroirs d'accès à l'énergie et la réduction drastique de la forte

pression sur la biomasse, notamment les ressources forestières par l'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois.

3.3.2.3. Efficacité énergétique et évaluation du bilan carbone des sols et systèmes productifs

Les actions climatiques, outre l'adaptation et la résilience visent aussi l'atténuation par la réduction de l'empreinte carbone pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les différentes interventions notamment dans les systèmes productifs et pour mieux contenir le réchauffement climatique et des activités de séquestration par le développement de puits de carbone et les systèmes de compensation. A cet effet, le bilan carbone issu de l'évaluation périodique des stocks et le développement des systèmes de production sont utiles pour un suivi des efforts consentis dans les CDN et permettent de mieux paramétrer les mesures conservatoires dans les projets verts. Dans ce cadre, les activités dans les Etats membres devraient porter, principalement sur la mise à jour des bilans carbone et la formation et le perfectionnement en la matière.

4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS

Le tableau 4 ci-après donne les coûts et à titre indicatif la planification financière annuelle et la structuration des sources cibles des financements verts pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI).

PF 02. ACTIONS CLIMATIQUES ET ECONOMIE VERTE (ACEV)

L'urgence climatique est une question centrale dans toute action de développement et de gestion des ressources naturelles. Ainsi le temps de l'action pour la gestion des divers impacts climatiques est devenu un impératif, en particulier dans les terroirs arides et semi arides de la zone saharo-sahélienne. La résilience économique et sanitaire, principal objectif des pays dans la prochaine décennie 2021-2030, passe nécessairement par la maîtrise de la vulnérabilité aux risques climatiques. Les Actions Climatiques d'adaptation et de résilience au changement climatique portent principalement sur la promotion et le développement de pratiques et techniques novatrices sobres en carbone à travers la mise en place de villages climato-intelligents d'Agriculture Familiale (VCAF) pour l'accélération de l'adaptation et la résilience des Communautés et populations à la base, notamment les femmes et jeunes.

PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	CIBLES STRATEGIQUES MAJEURES (CSM)	INDICATEURS CLES/IMPACTS ATTENDUS	FINANCEMENT (x1000US\$)
PPI.03 : Adaptation et Résilience au changement climatique par la croissance verte	Développement et Valorisation du potentiel de ressources agro-sylvo-pastorales	50% des terroirs sont résilients au Changement Climatique	576 000
		Au moins 50 % de l'électrification rurale sont assuré par les énergies renouvelables	-
	Promotion et Développement de l'agro-écologie et des systèmes productifs agro sylvo pastoraux résilients	Bonne maîtrise des pratiques de production sobres en carbone dans 50% des systèmes productifs agrosylvopastoraux des terroirs	192 000
Total PPI.03			768 000
PPI.04. Renforcement des infrastructures énergétiques des pays	Promotion de l'économie verte	60% des ménages ont accès aux énergies domestiques améliorées (bio digesteurs, foyers améliorés, fours solaires...)	600 000
	Développement et renforcement d'infrastructures énergétiques résilientes	Installation des infrastructures solaires et éoliennes dans les pays	1 800 000
Total PPI.04			2 400 000
PPI.05 : Gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques	Promotion et développement des Energies renouvelables et des infrastructures résilientes	Couverture à plus de 60 % des besoins énergétiques domestiques pour plus de 500 000 ménages ruraux en 2025 et 700 000 en 2030	1204200
		Implantation et exploitation de 500 Villages Climato-Intelligents d'Agriculture Familiale (VCAIAF) accélérant la résilience de 40% des femmes et jeunes dans les terroirs d'implantation	240 840
	Efficacité énergétique et évaluation du bilan carbone et systèmes productifs	Audit diagnostic à la fin de chaque cycle quinquennal des dispositifs et mécanismes de gestion des risques climatiques à l'échelle des Etats de la GMV	160 560
		Couverture des besoins domestiques en énergie à 60% par énergies renouvelables	
Total PPI.05			1 605 600
S/Total ACEV			4 773 600

**PF.DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
RESILIENT ET SECURITE (DERS)**

Introduction

L'évaluation des profils socio-économiques et démographiques au terme de la première décennie d'actions dans la mise en œuvre de la GMV a permis de constater que la problématique centrale du Sahel est cristallisée sur les grands défis, de développement socio-économique et de sécurité, aggravés par une forte croissance démographique à composante forte de jeunes. Cette problématique multiforme est à l'origine de la faible productivité des systèmes agricoles et des paramètres anthropiques de la dégradation des ressources naturelles par la forte pression et la rude compétition sur ces ressources naturelles. Ainsi, la première réponse face à cette problématique est le développement socio-économique endogène résilient au changement climatique s'appuyant sur la production agricole, la valorisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et l'optimisation de leurs chaînes de valeur, le développement des énergies renouvelables et la réduction de la vulnérabilité aux risques écologiques et climatiques.

L'agriculture apparaît en Afrique comme un accélérateur du développement intégral et générateur de solutions aux urgences socio-économiques prioritaires telles que la sécurité alimentaire, la promotion et le développement des emplois verts et l'accélération de l'accès aux besoins domestiques, systèmes agro-alimentaires et services sociaux de base, en agissant principalement sur les leviers suivants:

- l'augmentation des surfaces cultivables et de la fertilité des sols par la restauration des vastes surfaces de terres dégradées ;
- le développement et la valorisation des ressources naturelles, chaînes de valeur et systèmes agro-alimentaires par de petites exploitations agricoles intégrées de production et transformation ;
- la promotion et le développement de l'agriculture intelligente et de Système d'Alerte Précoce Réponse (SAPR) ;
- la disponibilité de banques de semences et gènes améliorées agricoles forestières et pastorales ;
- le renforcement de l'équipement et infrastructures ruraux et de services de maintenance ;
- l'autonomisation et l'amélioration de l'accès des femmes au foncier et aux financements verts d'incitation à l'entrepreneuriat.

1. Objectifs stratégiques

Les Actions Phares des cibles stratégiques majeures du Porte feuille DERS doivent aboutir à la résilience sociale et économique dans les terroirs. L'objectif global est d'arriver à terme en 2030, au développement socio-économique résilient aux Objectifs de développement durable en particulier à l'éradication de la précarité, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d'emplois verts et de la prospérité par le Développement et la valorisation des opportunités locales et transfrontalières porteuses, au développement humain par l'amélioration du taux d'accès aux besoins domestiques et services sociaux de base, notamment l'eau, l'éducation, la santé et l'énergie propre, ainsi que la sécurité et les conditions de création d'emplois verts productifs et de mise en œuvre de politiques d'incitation de retour aux terroirs.

L'atteinte de tels impacts durables dans les terroirs s'appuie sur la maîtrise des ressources naturelles locales au plan qualitatif, quantitatif et juridique par l'Audit diagnostic des Opportunités locales et transfrontalières de Développement (OLTLD), notamment les ressources naturelles, les chaînes de valeurs et le patrimoine foncier.

L'audit diagnostic est fondamental pour mieux cerner le Plan d'Orientations stratégiques de développement (POSDEL) des terroirs et le support principal de la mise en valeur des

Opportunités Locales de Développement (OLD), des actions de développement et de gouvernance efficiente des ressources naturelles des terroirs.

2. Indicateurs globaux

Il est attendu de ce Portefeuille, la création dans la décennie d'au moins dix millions (10 000 000) d'emplois verts productifs permanents dont 30% de l'entreprenariat féminin et du Programme d'incitation de retour aux terroirs (PIRT) et l'accès aux besoins domestiques et aux services sociaux de base.

3. PROGRAMMES PRIORITAIRES (PP)

Le Portefeuille DERS, Développement Economique Résilient et Sécurité est décliné en quatre (04) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI):

- PPI. Développement et valorisation des opportunités locales porteuses,
- PPI. Sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- PPI. Promotion et Développement de l'emploi verts productifs,
- PPI. Amélioration de l'accès aux besoins domestiques et services sociaux de base,

3.1.PPI. DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES OPPORTUNITES LOCALES PORTEUSES

Introduction

Les terroirs sahéliens recèlent un important potentiel en terres, ressources sylvicoles, pastorales, ainsi que d'importantes réserves hydriques, d'énormes gisements d'énergies renouvelables et de services éco systémiques et un fort dividende démographique. Ces atouts précieux qui sont de véritables niches d'opportunités économiques et de mobilisation d'investissements doivent constituer le socle et les piliers du développement socio-économique endogène, non extraverti et inclusif auquel aspirent les Communautés et Populations locales.

L'exploitation et la valorisation de ce potentiel d'opportunités locales de développement (OLD), dans le cadre d'un Plan d'orientations stratégiques de Développement économique local (POSDEL), doivent s'appuyer sur l'identification, la caractérisation et l'évaluation de ces OLD et leurs chaînes de valeurs par un audit diagnostique quantitatif, qualitatif et juridique des ressources à l'échelle locale et transfrontalière. Outre l'audit diagnostique, le Programme multi-Etats d'impacts de développement et de résilience économique des terroirs, cible aussi le développement et la valorisation des produits des terroirs et des services éco systémiques et l'optimisation des chaînes de valeur et l'exploitation des grappes industrielles générées, pour asseoir de la valeur ajoutée en termes de prospérité, sécurité alimentaire et nutritionnelle et création d'emplois verts productifs.

L'exploitation agricole apparaît en Afrique et en particulier dans les terroirs des Etats membres de la GMV comme un accélérateur et une urgence dans le développement intégral d'une population active de l'ordre de quatre vingt (80) millions dans les zones de la GMV, correspondant à environ le cinquième (1/5) de la population globale de quatre cent (400) millions d'habitants des Etats membres en 2019, avec un taux moyen de croissance démographique rural de l'ordre de 2.7%. La composante forte de jeunes est certes un avantage comparatif pouvant tirer de la valeur ajoutée de l'exploitation judicieuse du dividende démographique, mais rend la demande sociale plus forte et urgente en termes de création de revenus, d'emplois et d'infrastructures socio-économiques.

Les projections dans les terroirs GMV essentiellement saharo-sahéliens, établissent un taux moyen de croissance démographique terroirs (TMCDT) de 2,7% et des populations actives

de 46 933 469, soit 6 289 000 foyers ruraux en 2025 et 53 620 995 habitants et 7 185 000 de foyers en 2030.

L'agriculture et les métiers connexes ont été toujours dans les terroirs sahéliens les niches d'emplois, de revenus financiers, sécurité et souveraineté alimentaires et nutritionnelle. Dans l'urgence d'établir la résilience sociale et économique et en particulier dans les terroirs, les systèmes productifs agricoles réadaptés aux contraintes opérationnelles en termes de développement de la petite et moyenne exploitation, d'adaptation aux impacts climatiques, besoins en équipements, outillage et intrants améliorés sont un des leviers solides vers le développement économique résilient. Les intrants sont prioritairement les surfaces de cultures, le foncier pastoral, les semences et gènes, infrastructures de transformation et les financements endogènes et les investissements verts étrangers d'appuis aux initiatives locales de développement.

L'optimisation des chaînes de valeur intégrées et le développement des systèmes de transformation agricoles ainsi que la valorisation des systèmes agroalimentaires et grappes industrielles générées sont des atouts d'impulser l'émergence du développement industriel.

3.1.1. Objectifs Stratégiques

Dans les terroirs de la GMV, le développement socio-économique doit être inclusif et partagé dans toutes les couches sociales. Il est bâti sur le patrimoine local, les réalités sociologiques et ethnologiques typiques du terroir, par la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Développement économique local (SADEL) des terroirs.

Le SADEL passe par la définition de la situation de référence du Capital naturel par un audit diagnostique des différentes composantes du Capital Naturel et des autres opportunités. Il s'agit d'assurer l'identification et le développement de stratégies d'exploitation et de transformation et valorisation des chaînes de valeur et des grappes industrielles. La stratégie opérationnelle repose d'abord sur l'audit diagnostique, ensuite l'élaboration et la mise en œuvre par approche participative d'un Plan d'Orientations Stratégiques de Développement Economique et Social (POSDES).

Le POSDES s'appuie sur une phase pilote de tests d'opportunités sur les diverses Opportunités Locales et transfrontalières de Développement (OLTD et ensuite la mise en exploitation, la transformation et la valorisation des OLTD et grappes industrielles générées dans les différentes filières agricoles, pastorales, sylvicoles, énergétiques, touristiques par des techniques soucieuses de la réduction de l'empreinte carbone, à travers des initiatives locales et la mobilisation du secteur privé.

L'objectif stratégique global est d'impulser tous les pans du Développement économique résilient et durable et de la sécurisation et d'atteindre à l'horizon 2030, tous les indicateurs globaux d'impacts (IGI) de développement socio-économique et la sécurité porteurs d'emplois, de richesses de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de paix dans l'espace GMV.

Il s'agit plus spécifiquement :

- de réaliser l'Audit et la Cartographie des Opportunités Locales et transfrontalières de Développement dans les terroirs du couloir de la GMV et faire ensuite valider le rapport d'audit dans chaque Etat ;
- d'élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Orientations Stratégiques de Développement économique et social (POSDES) 2030 de l'assiette communautaire. Le POSDES décrit les activités clefs intégrées de tests d'opportunités et ensuite d'exploitation, de transformation et valorisation des produits, chaînes de valeur et grappes industrielles et services éco systémiques, pour chaque territoire communautaire (UCIDD) ;

- de mettre en œuvre les programmes multi-états d'impacts portant sur le développement des systèmes productifs et la transformation des produits et chaînes de valeurs ainsi que la valorisation et l'exploitation des grappes industrielles générées ainsi que la promotion d'initiatives locales familiales et communautaires et l'implication du secteur privé.

3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures

- (i) Audit des Opportunités Locales et transfrontalières de Développement,
- (ii) Développement d'infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients

3.1.2.1. Audit des Opportunités Locales et transfrontalières de Développement

L'audit diagnostic a pour objectif l'élaboration d'un Document Cadre d'identification et d'analyse d'état des ressources naturelles et services écosystémiques dans l'emprise de la GMV et les zones transfrontalières. Il porte sur la caractérisation quantitative et qualitative, l'identification du statut juridique, de la valeur économique des différentes composantes du Capital Naturel dont les fonciers pastoral et agricole au niveau local et transfrontalier ainsi que les Opportunités d'affaires qu'elles offrent en tant que Opportunités locales et Transfrontalières de Développement (OLTD). Le protocole technique de l'audit diagnostic des OLTD est schématisé dans l'encadré ci-après.

Encadré No 3 : Protocole technique de l'audit diagnostic

Action Phare 1. Situation de Référence des Composantes du Capital Naturel (Ressources biologiques, hydriques et foncières, services éco systémiques, infrastructures sociales (éducation, santé, eau et assainissement, énergie, économiques et communication etc...) (2020-2021)
Etape 1.1 : Etudes d'identification, de caractérisation et d'analyse
(i) Contexte, cartographie, caractérisation qualitative et quantitative et analyse
(ii) Statut et cadre juridiques
(iii) Identification des Opportunités Locales et transfrontalières de développement (rapports)
Etape 1.2. Session de validation des études
Action Phare 2. Schéma d'Aménagement et de Développement Economique Local (SADEL) 2021- 2022
Etape 2.1 : Plan d'Orientations Stratégiques de Développement Economique local (POSDEL)
(i) Tests d'opportunités, unités pilotes sur les OLTD et chaînes de valeur
(ii) Rapport global, Plan d'affaires et SADEL
Etape 2.2. Session de validation du SADEL de chaque composante nationale (2022)
Action Phare 3 : Evaluation de l'audit diagnostic et du SADEL (2025)
Etape 3.1. Rapports d'évaluation de l'Audit diagnostic et du SADEL
(i). Evaluation par un cabinet indépendant
(ii) Actualisation des documents cadre de l'audit et du SADEL pour le cycle 2026-2030
(iii) Mise en œuvre du SADEL actualisé 2026-2030

3.1.2.2. Développement d'infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients

Les infrastructures socio économiques en termes de santé, éducation, énergie... et systèmes productifs très faibles seront renforcées et constitueront la base du développement des terroirs.

Les activités seront ciblées sur la création et ou la réhabilitation des infrastructures mais aussi l'appui à la gestion et à la maintenance des structures créées.

3.2. PPI. SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Introduction

Le Programme Prioritaire (PP) sécurité alimentaire et nutritionnelle multiétatique est typique du projet à impacts qui cadre parfaitement avec ceux de l'ODD02. IL se focalise principalement sur l'accélération et de façon durable de la réduction drastique de la faim, la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle des terroirs de la GMV. L'atteinte de tels impacts nécessite l'amélioration de la productivité par une plus grande fertilité des sols, une disponibilité de bonnes semences et gènes, la croissance et la diversification de la production et la transformation des divers produits et l'optimisation des chaînes de Valeur et grappes industrielles générées de systèmes agro-alimentaires dans les diverses filières agricoles.

Les actions phares portent principalement sur la promotion et le développement de l'agriculture familiale intégrée des principales filières traditionnelles de production agro-sylvo-pastorales en veillant sur la disponibilité de semences améliorées, de matériel et équipements agricoles et de petite irrigation, de l'encadrement technique nécessaire ainsi que l'implantation d'unités de transformation appropriées et de points de commercialisation dans les terroirs.

3.2.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif global et l'atteinte de l'Indice Global d'impact visent la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles des diverses couches sociales des terroirs par la croissance et la diversification des filières de production à travers le renforcement et le développement des Systèmes de Production agro-sylvo-pastoraux innovants.

Les objectifs spécifiques sont principalement :

- de développer les conditions de productivité et de croissance verte, notamment la récupération agricole des terres restaurées et leurs mises en exploitation par l'optimisation des techniques et pratiques climato-intelligentes, la maîtrise de l'eau et la disponibilité de semences améliorées, matériels et équipements appropriés,
- de renforcer la productivité et la diversification des systèmes de production et transformation ainsi que l'amélioration des conditions de conservation et de conditionnement des produits,
- d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité aux besoins en produits alimentaires en quantité et en qualité suffisante.

3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures

Renforcement et développement des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux innovants.

3.2.2.1. Renforcement et Développement des Systèmes de Production innovants

La modernisation des systèmes de production dans les terroirs constitue un gage de l'autosuffisance alimentaire et du développement de nouvelles niches de création de richesse à travers l'exploitation, la transformation et la valorisation des potentiels agro-sylvo-pastorales (agriculture familiale, élevage, agriculture, produits forestiers) assurant ainsi l'accroissement des revenus diversifiés des ménages et l'atteinte de la sécurité alimentaire.

3.3. PPI. PROMOTION ET DEVELOPPEMENT D'EMPLOIS VERTS PRODUCTIFS

Introduction

Il s'agit de créer le cadre et les opportunités de génération d'emplois durables et productifs ouverts aux jeunes et femmes à travers des activités de restauration, de production et transformation de produits agricoles et d'exploitation des services éco systémiques.

3.3.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif global est de tirer du processus de transition écologique à la croissance verte, toutes les opportunités de création de richesses et la génération d'emplois productifs durables, en particulier dans le développement et la croissance des filières agricoles.

Spécifiquement, il s'agira de :

- promouvoir les métiers de l'agriculture par la promotion et l'incitation à l'entrepreneuriat rural dans la production et la transformation des produits agricoles,
- créer les conditions favorables au retour et à la sédentarisation des jeunes dans les terroirs par la facilitation et l'accompagnement aux initiatives privées.

3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures

3.3.2.1. Développement de Start-up, entrepreneuriat rural et incitation du retour au terroir

Cette cible stratégique concernera notamment l'encadrement et l'appui aux Start-up (agro industrie, unités de transformation des produits locaux) initiés pour le développement de la jeunesse, des femmes et des migrants dans les terroirs de la GMV par l'utilisation des nouvelles technologies dans les domaines des productions agro-sylvo-pastorales, les services éco systémiques, les produits artisanaux.

3.4. PPI. AMELIORATION DE L'ACCES AUX BESOINS DOMESTIQUES ET SERVICES SOCIAUX

Introduction

Les terroirs constituent à l'échelle nationale des pays de la GMV, les zones les plus défavorisées et concentrent le plus de populations touchées par la précarité et ou les taux de couverture des besoins et services de base, et les IDH, parmi les plus bas au niveau national. Dans ces zones, la demande sociale est la plus forte, ou chaque jour est un jour de quête de survie.

Le Programme Prioritaire à impacts basé sur la couverture des besoins et services sociaux des populations, s'appuie sur des actions focalisées dans les domaines de la demande sociale, en particulier l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau et l'assainissement, l'énergie, les services de santé et d'éducation et de sécurité toujours considérés comme le luxe des urbains.

Les actions phares porteront sur la création et la dissémination à l'échelle des terroirs de centres de santé et de dépôts pharmaceutiques, la promotion cliniques mobiles, la construction de salles de classes, de centres de formation et d'apprentissage et d'infrastructures hydrauliques et énergétiques (forages, puits équipés de pompes solaires, unités solaires, etc.).

3.4.1. Objectifs Stratégiques

Réaliser l'augmentation des taux d'accès pour tous aux besoins domestiques et services de base (éducation, eau potable, énergie propre, santé communautaire, infrastructures communautaires, sécurité et prospérité) et à terme l'amélioration sensible à la moyenne

mondiale des indices de Développement Humains (IDH), actuellement parmi les plus bas du monde et l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) 2 et 3 en particulier.

3.4.2. Cibles Stratégiques Majeures

- Développement d'infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients
- Optimisation de l'accès à l'Eau et aux services d'assainissement ;
- Santé communautaire et Prévention sanitaire ;
- Développement d'infrastructures socio- économiques et de communication ;
- Elargissement de la carte scolaire et appui à la formation aux métiers de l'agriculture et maintenance des équipements et matériels ruraux.

3.4.2.1. Développement d'infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients

Cette cible est consacrée à la mobilisation d'investissements verts orientés vers la création et la mise aux normes climats d'infrastructures socio-économiques et le développement de systèmes productifs à faible empreinte carbone et résilients aux risques climatiques. L'approche ambivalente concilie les éléments du binôme Développement/Climat, pour assurer un développement économique inclusif résilient dans les terroirs.

Les activités seront focalisées sur la réhabilitation, la création et la gestion ainsi que la maintenance des infrastructures sociales et économiques et d'unités de production et de transformation.

3.4.2.2. Optimisation de l'accès à l'eau et et aux services d'assainissement

La disponibilité de l'eau est un facteur limitant dans les zones arides du Sahel et un problème crucial dans la couverture des besoins domestiques en eau, notamment en eau potable et assainissement. Elle limite également les activités agricoles, sylvicoles, pastorales et de gestion durable des terres ainsi que des activités de développement économique et social.

L'inventaire, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau de surface et souterraines pour les besoins domestiques des Communautés à la base et dans les activités agro-sylvo-pastorales sont des priorités dans les terroirs de la GMV. Ainsi les actions phares dans cette cible seront focalisées en priorité sur la création, la réhabilitation et la maintenance d'ouvrages et infrastructures d'accès et de stockage d'eau, notamment les forages, puits pastoraux, bassins de rétention, mini-barrages et autres retenues collinaires, ainsi que la revitalisation des vallées fossiles. Afin d'assurer la continuité dans la fourniture d'eau et le fonctionnement normal des ouvrages, infrastructures hydrauliques et systèmes hydro-agricoles, des entrepôts et services de maintenance de matériels et équipements ruraux sont créés dans les terroirs.

3.4.2.4. Santé communautaire et Prévention sanitaire

La disponibilité et l'efficacité du système de santé de qualité à la base est une des conditions d'amélioration du taux de couverture sanitaire acceptable et la résolution des problèmes de santé maternelle et infantile de l'accès aux médicaments dans les communautés des terroirs de la GMV. Dans le but d'assurer une couverture sanitaire dans ces milieux, les efforts seront déployés pour l'amélioration, la réhabilitation, la création de dépôts pharmaceutiques et des centres de santé et toute autre initiative innovante dans le domaine. Ces activités seront associées à une bonne sensibilisation des populations à travers des campagnes de proximité d'informations sur les programmes de vaccinations, la santé maternelle et infantile et l'éducation à la santé et l'hygiène publique.

3.4.2.5. Développement d'infrastructures socio- économiques et de communication

Les infrastructures socioéconomiques constituent un élément fondamental du développement des terroirs à travers l'accès aux services socioéconomiques, notamment l'amélioration de la qualité de vie des populations par la sécurisation des systèmes de santé, l'accès à l'éducation, le développement des voies de communication pour les partenaires, l'approvisionnement en eau et divers services de base notamment la promotion des échanges à travers des fora et les médias (spot publicitaire, TV, site web, etc.).

La mise en place de ces infrastructures constituent des investissements rentables qui dénotent de leur importance pour le développement intégré des terroirs et compte tenu du faible taux d'accès des populations à ces infrastructures pour aider et encourager les porteurs de projets ruraux novateurs sur les produits locaux.

3.4.2.6. Elargissement de la carte scolaire et appui à la formation aux métiers

Les taux de scolarisation, d'alphabétisation et le maintien des filles sont très faible dans l'espace GMV ou les réalités de la transhumance sont dominantes. L'instauration de la carte scolaire constitue une alternative pour l'accès et le maintien à l'école des enfants et des jeunes avec le développement des programmes de formation qualifiante aux métiers et d'éducation environnementale tout en menant une campagne pour une meilleure sédentarisation des populations.

3.5 CADRES DE CONCERTATION, DIALOGUE ET PRÉVENTION DES CONFLITS ET DE SÉCURISATION DES BIENS DANS LES TERROIRS

Introduction

Un des objectifs de l'IGMV réside dans son appropriation par les communautés à la base. Le développement de cadres de concertations est dans ce sens, un outil fondamental. L'APGMV a développé dans son concept la création dans les terroirs des Unités Communautaires et Intégrées de Développement Durable qui constituent des leviers puissants de gouvernance locale, de prévention des conflits notamment fonciers et de sécurisation des biens.

3.5.1 Objectifs Stratégiques

Mettre en place des instances locales d'orientation et de décision par la structuration et l'animation de cadres inclusifs d'information, de concertation et de prévention des conflits en vue d'améliorer la gouvernance locale des Ressources Naturelles locales et transfrontalières

3.5.2 Cibles Stratégiques

Les cibles stratégiques consistent à :

- développer un leadership et une meilleure organisation des populations ;
- créer à travers des mécanismes innovants, la responsabilisation des populations et communautés devant être à même de gérer leurs terroirs.

4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS

Le tableau 5 ci-après donne les coûts et à titre indicatif la planification financière annuelle et la structuration des sources ciblées des financements pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI).

PF 03. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESILIENT ET SECURITE (DERS)

Une des clés de la réussite de l'Initiative de la GMV est la mise en œuvre d'actions concrètes à forte valeur ajoutée sur le bien-être et la sécurité des Populations et le Développement socio économique local des territoires, par la promotion des systèmes de production ruraux, l'optimisation des chaînes de valeurs, l'implantation d'unités de production et transformation des produits des terroirs avec l'implication du secteur privé, la couverture des besoins et services sociaux de base (éducation, eau, énergie, sante), par la promotion des énergies renouvelables, ainsi que, la formation des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat, afin d'accélérer et amplifier la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'installation de la culture de la paix et la réduction des conflits.

PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	CIBLES STRATEGIQUES MAJEURES (CSM)	INDICATEURS CLES/IMPACTS ATTENDUS	FINANCEMENT (x1000US\$)
PPI.06 : Développement et valorisation des opportunités locales et transfrontalières	Audit et valorisation des Opportunités Locales et Transfrontalières de Développement	Etablissement de la situation de référence du Capital Naturel et diagnostic des Opportunités locales et transfrontalières de Développement économique (OLTDE) à l'échelle des onze (11) Etats membres	365220
	Développement d'infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients	Implantation et exploitation de 3000 Fermes agricoles communautaires Intégrées (FACI)	align="right">852180
		Augmentation de 50-60% de la production agricole des terroirs	
	Promotion des produits des terroirs et des services éco systémiques et optimisation de leurs chaînes de valeur	Création d'au moins 200 unités de production et de transformation	align="right">1217400
	Optimisation d'une bonne dizaine de Chaînes de valeur porteuses de la GMV et mobilisation du secteur privé national et international dans le développement et la valorisation des opportunités d'affaires de la GMV		
Total PPI.06			2 434 800
PPI.07 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Renforcement et développement des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux innovants	60% des ménages des terroirs assurent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle	564 000
Total PPI.07			564 000
PPI.08 : Promotion et Développement des emplois verts productifs	Développement et financement de Star Up, entrepreneuriat rural et incitation du retour au terroir	Financement d'une vingtaine de projets « agro écologie » pour le retour aux terroirs au de plus de 250 000 jeunes issus de la migration	660000
		Création de dix millions (10 000 000) d'emplois verts productifs, inversion des flux migratoires des jeunes, augmentation et autonomisation de 40% des femmes des terroirs	540 000
		Développement de l'écotourisme par la création 25 sites touristiques	
Total PPI.08			1 200 000
PPI.09 : Amélioration de l'accès aux besoins domestiques et services sociaux	Développement d'infrastructures socio-économiques et de communication	Construction et réhabilitation des pistes rurales	502848

Initiative Grande Muraille Verte/ Plan d'Investissements Prioritaires Décennal PIPD 2021-2030

de base	Santé communautaire et Prévention sanitaire	60 % des ménages ont accès aux services de Santé	237456
	Accès à l'eau et aux services d'assainissement	80% des ménages ont accès à l'eau potable et aux services d'hygiène	488880
	Elargissement de la carte scolaire et appui à la Formation aux métiers	60 % des jeunes (garçons et filles) sont scolarisés et maintenus en particulier les filles dans le circuit scolaires	167616
Total PPI.09			1 396 800
PPI.10 : Développement de cadres de concertation et sécurité des personnes et des biens dans les terroirs	Amélioration de la Gouvernance locale des Ressources Naturelles locales et transfrontalières	Diminution des conflits sociaux dans les terroirs	60000
		Information éducation et communication des populations	
		Création de couloirs de transhumance	
	Structuration et animation de cadres inclusifs d'information, de concertation et de prévention des conflits	Renforcement des relations et échanges entre communautés	
		Amélioration de la cohésion sociale dans les Communautés dans les terroirs	
Total PPI.10			60 000
S/Total DERS			5 655 600

**PF. RENFORCEMENT DES CAPACITES
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (RCST)**

Introduction

La mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille Verte d'envergure continentale est à approche éco systémique et holistique et multisectorielle. Elle intègre divers types d'expertises scientifiques et techniques qui nécessitent dans les structures de gouvernance opérationnelle, chargées de la planification stratégique des compétences avérées pour assurer l'accompagnement et l'appui conseil aux acteurs notamment ceux à la base.

A l'évaluation de la première décennie d'actions, les besoins ainsi que les cibles prioritaires en formation et perfectionnement dans la prochaine décennie 2021-2030 sont cernés et justifient l'urgence de mettre en place un ensemble de Programmes prioritaires à impacts sur le volet « Renforcement des capacités scientifiques et techniques ».

1. Objectifs stratégiques

Le portefeuille se caractérise par le développement des actions de formation, de recherche et de dissémination des Centres d'Appui au Développement Résilient des Terroirs (CADRT). Les CADRT constituent une plateforme multifonctionnelle de services, de conseils, de démonstration de savoirs et de bonnes pratiques (traditionnels et scientifiques) et de transfert de technologies et innovations aux populations locales par la formation et les échanges d'expériences. Il est visé plus spécifiquement, le développement du Programme d'Appui à la Formation, la Recherche et le Perfectionnement (PAREFPE) ainsi que l'organisation des rencontres permettant de faciliter les échanges et le partage d'expériences. Il y a aussi, le renforcement des compétences dans le domaine du Suivi & Evaluation permettant la disponibilité des données dans tous les profils sociologiques, écologiques et climatiques, systèmes d'occupation des sols et les techniques et technologies efficaces de Défense et Restauration des Sols (RDS) ainsi que l'exploitation et la valorisation du potentiel naturel de la GMV.

2. Indicateurs globaux

Les indicateurs globaux portent sur :

- le renforcement des Compétences scientifiques et techniques par la formation, le perfectionnement des agents et acteurs de la GMV à travers la création des CADRT ;
- l'amélioration des capacités Logistiques de chacun des pays membres par l'augmentation de 50% du volume des équipements et matériels nécessaires dans les systèmes de production agrosylvopastoraux et de restauration ;
- l'instauration d'une Gouvernance inclusive des ressources naturelles et foncières des terroirs par la structuration et le fonctionnement des Comités locaux de gestion et la formalisation juridique et organisationnelle avec les communautés locales.

3. Programmes prioritaires

Le Portefeuille est structure autour des trois (3) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI) ci-après:

- PPI. Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux (R&D/VSL),
- PPI. Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement (PAREFPE),
- PPI. Mobilité et Réseaux Scientifiques et Techniques (MORESCITECH)
- PPI. Gestion des connaissances,
- PPI. Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques (RECALOST),
- PPI. Centres d'Appui au Développement des Terroirs (CADT).

3.1 PPI. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES SAVOIRS LOCAUX

Introduction

La Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation par la valorisation des savoirs locaux sont des piliers importants dans le choix des techniques, pratiques et modèles les plus appropriés dans la mise en œuvre la Grande Muraille Verte. Par ailleurs, l'approche participative instituée dans la GMV, met au centre les terroirs et leurs réalités sociologiques et ethnologiques. Une telle approche dite de terroir, typique de l'IGMV s'appuie aussi sur les pratiques et savoirs locaux renforcés par les résultats de la recherche et de l'innovation pour mieux affiner l'identification et la mise en œuvre des projets et en particulier, dans le choix des espèces, les pratiques culturelles et les techniques de transformation et de conservation des produits.

3.1.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif stratégique du Programme Prioritaire vise fondamentalement à renforcer l'appropriation des résultats acquis et simplifiés de la recherche, l'innovation et la valorisation des savoirs traditionnels par les acteurs de terrain. Le Programme permettra d'appliquer le « Concept de Recherche Participative et Adaptative » par la vulgarisation et la diffusion des produits de la recherche et de l'innovation au profit des initiatives locales des populations.

3.1.2. Cibles Stratégiques Majeures

Le programme s'appuie sur les CSM suivantes :

- Amélioration et innovation des techniques et technologies locales par la recherche scientifique,
- Echanges et diffusion d'expériences et de données de recherche entre acteurs et bénéficiaires.

3.1.2.1. Amélioration et innovation des techniques et technologies locales

Cette cible vise l'exploitation des résultats et données de la recherche et de l'innovation pour améliorer les techniques et pratiques locales issues de savoirs locaux bien maîtrisés à l'échelle des populations des Communautés locales. Ces techniques et savoirs locaux sont en matière de gestion des ressources naturelles notamment les techniques de restauration, d'agroforesterie, d'agro-écologie, d'aménagement et protection des systèmes agricoles, sylvicoles et pastoraux ainsi que de production, conservation et transformation des produits des terroirs.

3.1.2.2. Echanges et diffusion d'expériences et de données de recherche

Il s'agit principalement dans cette cible stratégique majeure, d'entreprendre la valorisation des produits de la recherche et d'innovations et du savoir local, pour améliorer les techniques et pratiques dans les divers champs d'actions de l'IGMV, notamment les techniques de gestion durable et de protection, de production, conditionnement, conservation, transformation et valorisation des produits.

Les actions majeures porteront d'une part sur la collecte et l'organisation des résultats et données pertinents et leur archivage au niveau du Centre d'Appui au Développement des terroirs (CADRT) ou à défaut au sein de la structure nationale GMV et d'autre part, l'organisation, de rencontres de partage et de vulgarisation des informations et résultats entre chercheurs, techniciens et acteurs et bénéficiaires à la base, à travers des séminaires et visites de périmètres ou champs d'expérimentation des CADRT. Les CADRT implantés dans les différentes UCIDD (terroirs) sont le fer de lance des appuis techniques et de la vulgarisation des actions de développement économique local. Ils constituent des hubs d'informations et de compétences techniques diverses.

3.2.PPI. APPUI A LA RECHERCHE, LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT (PAREFPE)

Introduction

La recherche d'accompagnement, la formation et le perfectionnement constituent des volets importants dans la stratégie de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte. En effet, l'information scientifique et l'expertise dans les domaines clé des axes stratégiques majeurs de la Grande Muraille Verte, notamment la gestion durable des terres, la planification stratégique, le suivi-évaluation avec notamment la maîtrise de la géomatique appliquée et la cartographie, la gestion climatique ainsi que l'élaboration de projets à impacts sont au centre des leviers et mécanismes d'accélération pour l'atteinte des objectifs et indicateurs d'impacts des Projets prioritaires GMV.

La réalisation d'un tel objectif se fera par des appuis aux équipes de recherche thématique, à la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs, la formation diplômante d'étudiants en master ou en doctorat et au Perfectionnement des acteurs et bénéficiaires de la GMV aux techniques et pratiques innovantes.

3.2.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif global est de développer une Recherche & Développement (R&D) efficiente, afin de disposer des données scientifiques fiables, des techniques innovantes et expertises performantes dans les divers compartiments nécessaires à la mise en œuvre de la GMV. Il s'agit principalement de développer les métiers du développement rural, d'analyser les profils environnementaux notamment la caractérisation du Capital naturel, des dynamiques biophysiques et humaines de la gestion des risques climatiques et des mécanismes d'adaptation et de résilience face aux impacts climatiques et écologiques et à les capitaliser dans l'opérationnalisation de la Grande Muraille Verte et les politiques nationales.

Il s'agit de façon spécifique :

- d'organiser et structurer des actions thématiques de recherche ciblées avec les laboratoires, centres de recherche et d'institutions de formation et de créer une Plateforme d'Appuis techniques et scientifiques et d'innovations technologiques (PATISIT) sur le développement des zones arides,
- Proposer à travers des appels à candidatures internationaux à l'échelle des Etats membres des appuis financiers en termes d'allocations de recherche aux étudiants et jeunes chercheurs et de primes à l'équipement de laboratoires et centres de recherche,
- Instituer un jury international, pour l'octroi de deux prix relatifs d'une part à la meilleure contribution scientifique ou innovation technique pertinente pour la Grande Muraille Verte et d'autre part au meilleur groupement féminin ou groupement de jeunes des terroirs dans le reboisement et la restauration des terres ou dans la transformation et la valorisation des produits de la GMV.

3.2.2. Cibles Stratégiques Majeures

- Formation et perfectionnement des acteurs sur des thématiques ciblées,
- Renforcement de la coopération des institutions de formation et de recherche dans l'espace GMV,
- Appui à la Formation aux métiers de l'agriculture et à la maintenance des équipements et matériels ruraux.

3.2.2.1. Formation et perfectionnement des acteurs sur des thématiques ciblées

Les actions majeures portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de formation diplômante d'étudiants et de doctorants et de renforcement de compétences des acteurs et bénéficiaires de la GMV sur des thématiques d'intérêt pour la GMV. Elles portent aussi sur l'octroi d'appuis institutionnels aux structures d'enseignements et de formation et aux groupements et mouvements associatifs à la base, particulièrement des jeunes et des femmes, pour faciliter l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté environnementale.

3.2.2.2- Renforcement de la coopération des institutions de formation et de recherche dans l'espace GMV

Il n'ya pas de développement sans la prise en compte des résultats de la recherche. Les Centres de recherche et les Universités, souvent pas suffisamment impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets doivent jouer leurs rôles de collaboration in situ et ex situ avec les départements sectoriels. Il faut pour se faire agir dans le sens de matérialiser le concept « Alliance nationale GMV » par le développement de la coopération entre les institutions de formations et de recherche et leur implication directe dans la mise en œuvre des projets et programmes.

3.2.2.3- Appui à la Formation aux métiers de l'agriculture et à la maintenance des équipements et matériels ruraux

Une des contraintes à la mise en œuvre de la GMV est le renforcement des capacités et des compétences des acteurs. Pour ce faire, il a été développé un programme de formation et de recherche.

3.3.PPI. MOBILITE ET RESEAUX SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET INNOVATIONS

Introduction

Le Programme Prioritaire (PP) portant sur la mobilité et réseaux scientifiques et techniques vise le renforcement des compétences scientifiques et techniques et favoriser le brassage par la mobilité des chercheurs dans l'espace GMV et la création de réseaux scientifiques et techniques. Il favorise ainsi le développement de partenariats scientifiques et techniques, le partage et les échanges de données et d'informations scientifiques et techniques, de résultats d'innovations et de transfert de compétences utiles à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

3.3.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif majeur est de créer un espace d'échanges d'informations scientifiques et techniques et d'innovations technologiques et de renforcer ainsi les synergies nécessaires pour mieux structurer, développer et rendre disponible l'expertise nécessaire dans les divers compartiments thématiques de la GMV.

3.3.2. Cibles Stratégiques Majeures

Les Cibles Stratégiques majeures portent sur la création de Plateformes d'échanges de techniques et d'innovations (PETI) entre chercheurs, institutions et laboratoires de recherche partenaires et la mise en place et structuration d'une Plateforme d'Appuis techniques et scientifiques et d'Innovations technologiques.

3.3.2.1. Création de Plateformes d'échanges de techniques et d'innovation

Les actions Phares dans cette cible sont la création de réseaux internationaux de laboratoires et d'institutions de formation dans les domaines de la GMV, la mise en place de Plateforme de coopération scientifique et technique, l'établissement de programmes d'échanges et de formation par la recherche sur la GMV, l'élaboration d'une charte et du

concept de propriété intellectuelle dans le cadre de partage d'informations, de données et résultats de recherche et le développement d'un programme de mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Dans le cadre de l'appui à la recherche et la formation, l'établissement et le renforcement de la coopération entre les institutions de formation et laboratoires de recherche de l'espace GMV est très utile pour étoffer les offres de formation et de recherche thématique à travers des équipes pluridisciplinaires et de divers horizons. La diversité d'approches et de centres d'intérêt des institutions de formation et laboratoires de recherches thématiques impliqués est fondamentale à l'éclosion de réflexions fécondes de divers cas d'écoles et de contextes éco-géographiques, sociologiques et ethnobotaniques spécifiques.

Parmi les Actions Phares, doivent être privilégiés la facilitation et l'appui de rencontres de responsables d'institutions ainsi que la signature d'accords de coopération interuniversitaires, prévoyant la mobilité des enseignants et des chercheurs ainsi que l'accueil d'étudiants et de doctorants dans les filières de formation et de recherche des écoles doctorales et l'encadrement de thèses, en cotutelle.

3.3.2.2 Mise en place et structuration d'une Plateforme d'Appuis techniques et scientifiques et d'Innovations technologiques

La mise en place et structuration de plateformes ciblant des thématiques précises sont d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la GMV. Ceci permettra d'avoir un cadre général de cohérence et d'exploiter l'apport des différents partenaires ciblés. Les appuis techniques et scientifiques et les innovations technologiques passent notamment par la création de plateformes y dédiées et ce à travers la mise en œuvre des Alliances autour de la GMV tant au niveau nationale, régional qu'international.

3.4.PPI. GESTION DES CONNAISSANCES

Introduction

Le constat indique que la gestion des connaissances sur la dégradation des terres et de l'environnement, en dépit d'efforts de capitalisation entrepris ces dernières années, reste encore timide par rapport aux besoins. La gestion des connaissances, l'apprentissage organisationnel sont de plus en plus reconnus dans la communauté internationale du développement comme des voies importantes vers une aide au développement plus efficace pour subvenir aux faiblesse de mécanisme/plateforme opérationnel (le) de promotion des échanges entre les projets et les programmes et les mécanismes opérationnels de partage des connaissances et des informations. Il s'agit des expériences pertinentes de projets, bonnes pratiques, résultats de recherche, etc.) ce qui permettra de définir les modalités spécifiques de collecte/production, de stockage/capitalisation et de partage/diffusion.

3.4.1. Objectifs Stratégiques

Améliorer l'accès aux meilleures pratiques et aux informations sur le suivi de la GMV dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles, le changement climatique et les catastrophes.

3.4.2. Cibles stratégiques

- Renforcement des Points Focaux GMV au niveau national en vue d'avoir une stratégie et une approche multi-acteurs de gestion des connaissances ;
- Le renforcement des capacités de l'APGMV pour l'opérationnalisation de la Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique Technique et Financière (PPCSTF), et son élargissement à l'ensemble des autres intervenants ;

- La promotion de la gestion des connaissances et le renforcement des capacités ainsi que des processus tels que la gestion durable des terres selon une approche paysagère ;
- La création d'une plateforme de gestion des connaissances qui pourrait jouer un rôle fédérateur en mettant en synergie les différents centres africains travaillant sur des sujets similaires et en jetant des ponts entre les sources internationales ;
- L'Actualisation du plan de communication régional pour rendre visible les activités de l'APGMV au niveau mondial. Il s'agit d'une communication sur la pertinence et les acquis de la GMV de sorte que les citoyens du monde comprennent que beaucoup d'efforts ont été déployés dans cette zone sahélienne pour atténuer les souffrances des populations victimes du changement climatique, de la désertification.

Dans le cadre du partage des connaissances au profit des producteurs/trices et autres acteurs de terrain, il importe de soutenir dans chaque pays la création d'au moins un centre d'information, d'éducation et de formation aux bonnes pratiques d'adaptation/atténuation au changement climatique. Ce centre servirait de cadre de sensibilisation des différents groupes d'acteurs : autorités locales tels que les conseillers municipaux et maires, conseillers départementaux, régionaux, organisations professionnelles agricoles, d'élevage, et les scolaires en milieu rural.

3.5 PPI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOGISTIQUES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Introduction

La mise en œuvre de la GMV nécessite, en particulier pour les activités opérationnelles, des moyens techniques et logistiques importants qui ne sont plus disponibles dans les structures étatiques d'intervention et d'encadrement du monde rural, notamment les services forestiers, agricoles et pastoraux. Ces structures d'intervention, jadis fer de lance du développement à la base des terroirs sont devenues vétustes, peu performantes du à un manque d'équipements lourds, matériels et de ressources humaines en adéquation avec l'expertise et l'évolution des techniques et technologies nécessaires pour faire face aux défis.

Les activités opérationnelles de gestion durable, protection et conservation des ressources naturelles et de biodiversité, notamment contre les feux de brousse et la divagation des animaux, ainsi que celles de production et transformation à travers une batterie d'activités génératrices de richesses à l'échelle des Etats, demandent des capacités logistiques et techniques non disponibles dans les Etats membres. Le PIPD à travers le programme RECALOST envisage le renforcement des capacités des Etats par des appuis institutionnels aux structures nationales GMV en équipements et matériels divers et des programmes de formation et de perfectionnement des agents et acteurs des structures impliquées dans les activités de mise œuvre et de soutien à la GMV notamment celles de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'hydraulique, de l'élevage, de santé communautaire, de décentralisation et de protection des végétaux.

3.5.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif principal est de résorber les gaps logistiques, techniques et scientifiques des structures nationales impliquées dans la mise en œuvre de la GMV afin de les rendre plus performantes et plus aptes à appuyer les principales activités phares de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

Le programme de renforcement des capacités se fera par des appuis institutionnels ciblés en équipements lourds, matériel de terrain et infrastructures techniques appropriés et en programmes thématiques de formation et perfectionnement des agents et acteurs des structures d'intervention.

Au plan spécifique, les objectifs visent à :

- doter les structures d'intervention de mise en œuvre de la GMV, des équipements, matériels et infrastructures techniques appropriés, en appui aux activités phares de la GMV,
- renforcer les ressources humaines et leurs compétences techniques et scientifiques appropriées et l'expertise en maintenance logistique.

3.5.2. Cibles Stratégiques Majeures

La mise en œuvre et les indicateurs globaux d'impacts (IGI) du Programme RECALOST s'appuient sur les trois Cibles Stratégiques Majeures suivantes :

- Appui institutionnel en équipements, matériels et infrastructures techniques appropriés aux structures d'intervention,
- Renforcement des capacités techniques et en maintenance logistique ;
- Appuis techniques aux Initiatives Locales de Développement.

3.5.2.1. Appui institutionnel en équipements, matériels et infrastructures techniques

Dans le cadre, de l'approche holistique et multisectorielle de la Grande Muraille Verte, les structures techniques d'intervention qui jouent un rôle capital dans la mise en œuvre des composantes programmatiques ont besoin d'un renforcement de capacités logistique et technique à travers des appuis institutionnels en logistique orientés principalement dans le cadre de la GMV vers :

- la mise en œuvre des grands travaux :
 - de creusement de Bassins de rétention : création dans chaque UICDD d'un bassin pour le développement de la pisciculture, l'aquaculture et le maraichage ;
 - d'aménagement des mares au profit des éleveurs ;
 - de création des points d'eau pour les populations ;
 - d'aménagement des forêts pour accentuer la production de produits forestiers non ligneux (PFNL);
 - les activités de Conservation des Eaux et des Sols (CES) et de Défense de Restauration des Sols (DRS) pour augmenter les capacités de production ;
 - la protection des berges pour la réhabilitation des plans d'eau ;
 - l'acquisition de matériels et équipements lourds pour la réalisation des travaux :
 - Véhicules tout terrain (4x4, Unimog...) ;
 - Engins lourds (Tracteurs et accessoires, Caterpillar pour la mise en place des nouvelles plantations et la création de pistes pour la lutte contre les feux de brousse ;
 - Kits solaires pour l'électrification rurale ;
 - Installation de serres en vue de créer des conditions idoines pour le développement des activités génératrices de revenus ;
 - Installation de systèmes complets d'irrigation pour le développement de tous les systèmes de production.
- l'initiation des producteurs et techniciens de terrain, en maintenance logistique.

3.5.2.2. Renforcement des compétences techniques et scientifiques

Outre la vétusté, voire l'absence d'équipements, matériels et autre logistique de terrain, les structures nationales d'intervention et d'encadrement du développement rural sont également confrontées aux besoins de renforcement de compétences techniques et scientifiques dans divers domaines de génie rural et en maintenance logistique des agents.

Le renforcement de compétences porte principalement sur les domaines suivants :

- Foresterie, Agroforesterie, Agro-écologie, Horticulture, Agriculture et pastoralisme,

- (ii) Restauration, Conservation, Protection, Aménagement des terres,
- (iii) Hydraulique villageoise, gestion et contrôle des aménagements hydro- agricoles,
- (iv) Gestion et contrôle des aménagements hydro- agricoles,
- (v) constructions rurales,
- (vi) Maintenance logistique.

Les actions phares sur cette cible stratégique portent sur l'élaboration et le déroulement de Plans de formation et de perfectionnement à la carte dans divers domaines de l'ingénierie rurale, des agents et acteurs des pays membres engagés dans la mise en œuvre.

3.5.2.3. Appuis à l'incitation aux initiatives locales de développement et de résilience

La démarche participative vers les communautés et populations locales et leur implication aux efforts de développement endogène de leurs terroirs est un élément essentiel dans l'atteinte des indicateurs d'impacts dans les actions phares de Développement Economique Local.

L'objectif global et le résultat attendu dans cette cible visent l'optimisation de l'initiative privée, tant au niveau communautaire et que familial par le développement et la promotion de l'entrepreneuriat et l'implication active dans les actions de développement économique local et d'optimisation des capacités de résilience au changement climatique des Communautés locales des terroirs. A cet effet l'incitation, l'accompagnement et l'encadrement des groupements féminins et associatifs des jeunes en particulier dans la mobilisation des ressources financières et humaines et l'acquisition des capacités logistiques et compétences techniques utiles vers la création et le développement d'Initiatives locales productives dans des domaines stratégiques de création de richesses et d'emplois s'avèrent indispensables.

Les Actions phares sont orientées prioritairement vers la mise en place de Fonds d'impulsion de l'entrepreneuriat et la micro-finance rurale, dédiés aux initiatives locales (FIEFIN) qui pourrait être un des guichets du FARDEL et le renforcement des compétences techniques, pour accompagner la conception, l'innovation, la mise en œuvre et le suivi des initiatives Locales de développement (ILDRE). Les ILDRE porteuses sont orientées vers la production, la transformation et la commercialisation des produits terroirs de ressources naturelles et leurs chaînes de valeur, issus principalement de l'agriculture, l'horticulture, la pêche, l'élevage, l'aviculture, la sylviculture, l'apiculture, l'écotourisme et la culture.

Durant la période quinquennale 2021-2025, l'accent sera mis en priorité sur :

- (i) des actions d'encadrement, de formation et d'appuis conseil :
 - le renforcement de l'accès aux besoins en eau, énergie et couverture sanitaire,
 - la mise en place et le fonctionnement de villages climato-intelligent pour l'agriculture intégrée,
 - la création de banques de semences et gènes agricoles améliorés,
 - la création de banques céréalières et fourragères.
 - la formation et l'encadrement des producteurs fruitiers et maraichers,
 - l'appropriation des systèmes de suivi et d'alerte précoce,
 - l'appui conseil au fonctionnement des Comités locaux de développement,
 - l'organisation de circuits de commercialisation et de commerce équitable,
 - initiation à l'entrepreneuriat et à la micro finance.
- (ii) d'appuis et d'encadrement des ILD suivantes :
 - la création de FACI et Jardins polyvalents,
 - la production, la conservation et la transformation des fruits et légumes,
 - la production, conservation et transformation de PFL et PFNL
 - le développement des filières avicoles,

- le développement des filières pastorales,
- les cultures céréalières et fourragères,
- le développement de plantes médicinales, cosmétiques et nutritives,
- le développement et l'exploitation des produits touristiques, artisanaux et culturels terroirs.

3.6 PPI. CENTRES D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RESILIENT DES TERROIRS

Introduction

Le Centre d'Appui au Développement et la Résilience des Terroirs (CADRT) est un nouveau cadre organisationnel de proximité, développé dans le cadre de l'Initiative Grande Muraille Verte dont le cœur de métier est centré sur les terroirs. Il repose sur un concept qui se rapproche de celui de centre d'expansion rural, des années 1980 qui constituait un véritable hub structurel et centre névralgique des actions de développement du terroir.

L'objectif principal s'inscrit dans le renforcement de l'approche participative des acteurs à la base, aux fins de mieux les accompagner dans les processus de développement et de résilience de leurs terroirs. Le CADRT est poly-modulaire et rassemble sur le même site les compétences et opportunités requises pour le développement du terroir. Il est conçu comme un espace convivial, ouvert et de contact direct entre acteurs à la base, techniciens et chercheurs. Il a pour vocation d'appuyer au niveau local la sensibilisation, la formation, l'apprentissage, l'expérimentation et la démonstration, ainsi que l'incubation d'Initiatives locales de Développement et de Résilience au Changement climatique (ILDREC).

Le CADRT est également une Plateforme dynamique de dialogue et d'échange pour faciliter la cohésion sociale et le dialogue générationnel et de diffusion de savoirs et bonnes pratiques locaux et de recherche scientifique pour accélérer le transfert de technologies et innovations appropriées labellisées GMV dans les ILDREC. Il est implanté au cœur ou à l'épicentre de l'UCIDD et dispose d'infrastructures d'accueil, de formation, communication et de Plateaux de Recherche et d'Expérimentation d'innovations et Technologies améliorées (PREITA) sous forme de bancs d'essais démonstratifs sous serres ou ouverts, de stations pluviométriques et de conservatoire de la biodiversité et des techniques locales.

3.6.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif principal est de créer les conditions et le cadre idéal de proximité entre les acteurs, les petits producteurs et les techniciens d'appui conseil et d'encadrement par la création d'un Hub multi-modulaire doté des ressources humaines et infrastructures d'accueil, de formation et de perfectionnement, communication et des bancs d'essais et de démonstration pour faciliter les transferts de technologies et d'innovations appropriées.

3.6.2. Cibles Stratégiques Majeures

La création et le fonctionnement des CADRT visent les cibles stratégiques majeures ci-après :

- Création et fonctionnement des infrastructures du Centre d'Appui au Développement et résilience des Terroirs (CADRT),
- Appuis aux initiatives locales de Développement et de Résilience au changement climatique (ILDREC),
- *Renforcement* des capacités des structures de coordination et de gouvernance opérationnelle de l'Initiative GMV.

3.6.2.1. Création et fonctionnement des CADRT

Cette cible stratégique vise d'une part la mise en place physique des Infrastructures, Equipements et Mobiliers des diverses composantes et annexes du CADRT, notamment les

structures d'accueil, de Formation & Perfectionnement, les Plateaux de Recherche et d'Expérimentation et le recrutement des ressources humaines nécessaires.

Les projections ciblent l'implantation, le fonctionnement et l'animation d'au moins 10 CARDT par pays membres, durant le cycle 2021-2025 et 2026-2030.

La recherche thématique et les démonstrations sur les bancs d'essais ciblent principalement les techniques et innovations d'amélioration de la productivité et de la conservation des ressources agricoles, pastorales et sylvicoles à travers l'amélioration de la fertilité par le substrat, les semences et l'adéquation espèces, milieu de production et conditions éco géographiques ainsi que la maîtrise des prévisions hydro-climatiques.

3.6.2.2. Appuis aux Initiatives locales de Développement et de Résilience

Les appuis logistiques, techniques et financiers visent le renforcement et l'accélération des Initiatives locales de développement et de résilience principalement celles ciblant la restauration et récupération des terres dégradées, l'aménagement et la conservation de la biodiversité en droite ligne des Objectifs 2 et 15 de développement durable. Il s'agit en particulier de la résilience sociale et économique des Communautés par l'adaptation et la résilience au changement climatique, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, par le renforcement de la productivité agricole et le développement des chaînes de valeur intégrées et de la paix et la cohésion sociale.

Le volet adaptation et résilience et lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la malnutrition qui cadre parfaitement avec la réalisation des Objectifs 1 et 2 de Développement Durable (ODD), s'appuie principalement sur l'aménagement, la protection et la conservation des ressources naturelles des terroirs, le développement des Activités Génératrices de Richesses (AGR) et l'amélioration du taux d'Accès aux besoins domestiques et services sociaux de base et le renforcement des capacités techniques et logistiques dans les initiatives locales de petits porteurs.

Ainsi, ces appuis divers s'intègrent dans le cadre global de la priorité opérationnelle de développement économique local et la vision transformatrice vers l'émergence et le développement de Pôles Ruraux de Production et de Développement durable de l'Initiative GMV des terroirs.

3.6.2.3. Renforcement des capacités des structures de coordination et de gouvernance de l'IGMV

Cette cible vise le renforcement des capacités logistiques et d'interventions des structures GMV régionale, nationales et locales.

Les Actions phares portent principalement sur des appuis institutionnels en termes de matériels et équipements de terrain, divers logiciels de traitements comptables, matériels informatiques et de connexion de réseaux internet ainsi que des programmes de renforcement de compétences techniques et scientifiques d'agents et experts des structures GMV. Les programmes de renforcement de compétences portent en priorité sur le Suivi & Evaluation sur le terrain, la planification stratégique, l'élaboration et suivi de Projets, les nouvelles techniques d'ingénierie rurale.

4. ESTIMATION ET PLANIFICATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS

Le tableau 6 ci-après donne dans la planification financière annuelle, les besoins indicatifs de financements et la structuration des sources cibles pressentis pour le Portefeuille (RECASTECH).

PF 04. RENFORCEMENT DES COMPETENCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le développement nécessite la valorisation des résultats de recherche et innovations scientifiques, savoirs locaux et l'implication des institutions de recherche. C'est un Portefeuille transversal qui permet de renforcer les compétences techniques et scientifiques acteurs à la base et autres acteurs chargés de la mise en œuvre

PROGRAMMES PRIORITAIRES d'ACTIONS PHARES (PPAP)	CIBLES STRATEGIQUES MAJEURES (CSM)	INDICATEURS CLES/IMPACTS ATTENDUS	FINANCEMENT (x1000US\$)
PPAP.11 : Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux (R&D/VSL)	Amélioration et innovation des techniques et technologies locales par la recherche scientifique	Appuis annuels aux équipements et infrastructures de recherche de trois (03) institutions de recherche	42900
	Echanges et diffusion d'expériences et de données de recherche entre acteurs et bénéficiaires	Appui à la mise en place de 11 antennes nationales GMV de sélection et traitement de semences de qualité	
		Appuis à l'Organisation tous les deux (2) ans d'un séminaire ou atelier national dans chaque Etat membre pour la vulgarisation des techniques et technologie efficaces auprès des acteurs locaux ou de rencontre (B2B) entre chercheurs, porteurs d'idée de projet, acteurs locaux, promoteurs économiques, et gestionnaires de fonds	23100
Total PPAP11			66000
PPAP.12 : Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement	Renforcement de compétences des acteurs	Formation et perfectionnement des agents et acteurs de la GMV sur des thématiques ciblées	14400
		Appuis annuels à la formation de 30 étudiants et à la recherche/innovation de 05 jeunes équipes de recherche	14400
		Amélioration des compétences techniques d'intervention des ressources humaines des structures GMV	43200
Total PPAP 12			72 000
PPAP 13 : Mobilité et Réseaux scientifiques et Techniques (MORESCITECH)	Création de Plateformes de formation, perfectionnement et d'innovation pour les agents, étudiants et équipes de recherche	Structuration et animation de trois réseaux scientifiques de recherche	5400
		Appui annuel par une dizaine de bourses d'excellence à la mobilité et échanges d'experts, chercheurs et enseignants entre Institutions de recherche	25200
		Appuis à l'organisation annuelle d'un colloque international scientifique sur des thématiques d'intérêt	5400
Total PPAP 13			36000
PPAP14 : Gestion des connaissances	Accès inclusif aux connaissances	Création d'au moins quinze (15) Plateformes opérationnelles d'échange et de partage des acquis dans la GMV	135000

		Appuis annuels à la diffusion et la promotion de résultats de la recherche et de l'innovation les plus pertinents sur la GMV	45000
Total PPAP 14			180000
PPAP15: Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques des Etats membres de la Grande Muraille Verte	Renforcement des Capacités logistiques et compétences techniques des acteurs	Couverture à 80 % des besoins en matériels et équipements ruraux et capacités techniques des structures GMV	736320
		90 % des acteurs identifiés dans l'utilisation du matériel et équipements sont formés	
Total PPAP 15			736320
PPAP16: Centres d'Appui au Développement Résilient des Terroirs	Création de Centres de techniques et technologie dans les terroirs	Implantation et fonctionnement de 15-20 Centres d'appui au Développement Résilient des Terroirs	270785
		Renforcement de l'appui technique aux Etats et Collectivités territoriales et de l'appropriation de la Grande Muraille Verte par les Communautés et populations locales	
Total PPAP 16			270785
Total RCST			1361105

**P.F. INFORMATION, COMMUNICATION,
MARKETING ET PLAIDOYER (ICOMAP)**

Introduction

L'Information, la Communication, le Marketing et le Plaidoyer constituent un Portefeuille important dans la mise en œuvre du PIP. Il facilitera le positionnement international de l'Initiative et de l'Agence ainsi que la mobilisation des ressources. Il a été mis en place un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC), un dispositif opérationnel de communication inclusive et de plaidoyer pour le positionnement et la promotion des Activités et Programmes de l'Agence ainsi que leurs impacts attendus à travers la GMV. Le DOIC est un système régional de veille environnementale et d'aide à la décision, mis en œuvre pour renforcer la visibilité, la crédibilité et l'appropriation de la Vision, des Objectifs et des Programmes de la GMV. Le DOIC accompagne et fortifie les actions et l'engagement des acteurs et bénéficiaires locaux, ainsi que ceux des décideurs étatiques et des partenaires scientifiques, techniques et financiers.

1. Objectifs stratégiques

Les objectifs de ce Portefeuille visent à créer des plateformes régionales de partage d'informations multipartites pour aider à surveiller et informer sur les aléas climatiques, les vulnérabilités et les impacts globaux du Sahel et diffuser les enseignements tirés des expériences réussies de restauration de l'adaptation et de l'atténuation dans la région.

2. Indicateurs stratégiques

Les indicateurs stratégiques sont d'une manière globale la mise en place du Dispositif d'Opérationnel d'Information et de Communication qui permet d'avoir un système d'information cohérent et fonctionnel pour une meilleure visibilité de l'Agence.

3. PROGRAMMES PRIORITAIRES (PP)

Le Portefeuille ICOMAP comprend les deux Programmes Prioritaires à Impacts suivants :

- PPI. Suivi-évaluation et Gestion de l'information
- PPI. Communication, Marketing et Plaidoyer (COMAP)

3.1. PPI. SUIVI & EVALUATION ET GESTION DE L'INFORMATION

Introduction

L'accès à l'information pertinente en temps réel sur l'état et les types de réalisations sur le terrain et leurs impacts sur les urgences des populations et leur environnement est capital dans le déroulé des différents itinéraires techniques de l'Initiative de la Grande Muraille Verte.

La collecte, l'exploitation et le partage des informations en termes de suivi orientent les prises de décisions, de planification et types d'actions pertinentes dans la mise en œuvre des programmes et projets en cours sur le terrain. L'accès de l'information technique et scientifique (données météorologiques, risques climatiques et écologiques, techniques appropriées etc.), également aux acteurs la base est tout aussi fondamental dans l'accompagnement des Communautés et Populations locales dans la prise de décisions subséquentes.

Le Programme Prioritaire Suivi /Evaluation et Gestion de l'information s'appuie sur deux (02) Cibles Stratégiques Majeures :

- Système d'information, observatoire, alerte précoce et réponse,
- Dispositif de publication et diffusion de l'information.

3.1.1. Objectifs Stratégiques

L'objectif global est d'assurer un suivi régulier et en temps réel de l'état d'avancement des activités sur le terrain et des impacts induits et d'y apporter au moment opportun les réorientations nécessaires. Il s'agit à cet effet, de créer des Bases de Données dynamiques, la disponibilité de l'information pertinente auprès des décideurs, acteurs nationaux et des

Collectivités territoriales et Communautés à la base sous des formats appropriés. De façon spécifique, il s'agit dans ce cadre :

- de renforcer ou de créer auprès de chaque structure GMV, un Service de Planification, Suivi et d'Information (SPSI) dotée des ressources humaines compétentes et de moyens logistiques de collecte, d'exploitation et de stockage des données dans les formats compatibles,
- de Renforcer et rendre fonctionnel le Système d'information, Observatoire, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP), avec les diverses infrastructures centrales et sous-structures,
- d'entreprendre un programme de formation des acteurs à la base, à l'utilisation des informations de terrain et des prévisions climatiques et écologiques dans leur planification et activités de terrain à travers le module *Alerte Précoce / Réponse* du SIOBAP,
- publier périodiquement des infos sur l'état de mise en œuvre de la GMV et des contributions scientifiques de haut niveau sur des problématiques rattachées à l'approche et aux objectifs stratégiques de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, à travers le Magazine « *Les Echos de la GMV* ou d'autres plateformes de publications scientifiques et techniques.

3.1.2. Cibles et Indicateurs Stratégiques Majeurs

La Communication, le Plaidoyer et le Marketing constituent des volets importants dans l'appropriation, le positionnement international et la mobilisation des partenaires dans la mise en œuvre et le financement de l'Initiative. Le dispositif opérationnel d'Information et de communication (DIOC) mis en place en 2016 à cet effet par l'Agence est actuellement mieux structuré et fortement étoffé par l'adoption en 2018 d'un Plan stratégique de Communication (PSCOM), d'une Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) et d'une charte d'éthique et de gouvernance ainsi que divers cadre de plaidoyer notamment une plateforme verte des Femmes, une Caravane verte des jeunes et un réseau d'ambassadeurs et champions de programmes.

L'une des réponses pertinentes à la faible mobilisation de ressources financières durant la décennie 2011-2020 s'appuie principalement dans la perspective de financement du présent PIPD 2021-2030 sur des actions vigoureuses de communication et de plaidoyers vers les Etats et les partenaires techniques et financiers en particulier le secteur privé pour un engagement plus concret et plus soutenu dans la réalisation de la GMV.

3.1.3.1 *Un Dispositif opérationnel et de communication mis en place à travers :*

- Un système d'informations, Observatoires, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP) composé de trois (3) Unités principales :
 - l'Unité Système d'information et de gestion par l'acquisition, la gestion et la diffusion des données auprès des Etats membres ;
 - l'Unité Observatoire permettant la collecte et le stockage des données ;
 - l'Unité Système d'Alerte Précoce et de Réponse pour la prévention des risques environnementaux et les réponses à apporter à travers des solutions appropriées.

3.2 PPI. COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER

Dans le cadre du Programme Communication, Marketing Plaidoyer, il est prévu les réalisations suivantes :

- au moins deux (02) films documentaires et spots publicitaires par an sur la GMV ;

- Tenue chaque année d'une (01) édition de la caravane verte des jeunes et d'un Forum des jeunes de la GMV. La mobilisation de la jeunesse des Etats membres est un des piliers dans la mise en œuvre de la GMV par l'exploitation du dividende démographique en avantage comparatif et opportunité. L'objectif stratégique de la sensibilisation et la mobilisation des jeunes est la mise en valeur du potentiel de la jeunesse autour des questions de développement local, paix, cohésion sociale, solidarité et entraide mutuelle et de s'engager dans des questions de sauvegarde de l'environnement, développement local, cohésion sociale et lutte contre les flux migratoires ;
- Mise en place des Comités nationaux impliquant au moins 60% des femmes actrices et bénéficiaires de la GMV et du Conseil Exécutif de la Plateforme Verte des Femmes (PVF/GMV) et tenue chaque année des sessions et activités de la Plateforme à l'échelle nationale et régionale. Dans le combat de lutte contre la désertification et la pauvreté et de développement économique local endogène des terroirs que mène la Grande Muraille Verte, les femmes et les jeunes constituent un des chainons incontournables du processus. La Plateforme Verte des femmes autour de la GMV ***Agir Aujourd'hui pour Demain***, doit être un des supports dans le processus de mobilisation des ressources et des acteurs et l'implantation d'Activités Génératrices de richesses (AGRs). La Plateforme des Femmes constitue un cadre structuré et opérationnel de concertation, sensibilisation, dialogue et plaidoyer/lobbying aux niveaux régional et national pour contribuer efficacement l'atteinte d'un développement inclusif et équitable en faveur des femmes dans l'espace GMV.
- structuration et fonctionnement de deux (02) réseaux d'ambassadeurs et champions de programmes et tenue chaque année d'un forum de plaidoyer aux partenaires technique et financiers et secteurs privés. Le Réseau d'Ambassadeurs et de Champions porteurs de programmes (RESAC) de la GMV, est une Plateforme de hautes personnalités et de porteurs de voix qui s'appuie sur le leadership et les relations interpersonnelles pour renforcer le plaidoyer vers les décideurs, partenaires techniques et financiers et le positionnement de l'Agence auprès des gouvernements et institutions internationales. L'objectif est d'informer et de sensibiliser ces cibles pour un accompagnement plus marqué et une plus forte implication dans la mobilisation des ressources humaines et des investissements du PIPD 2021-2030. Les Actions phares porteront sur l'élargissement du RESAC aux Chefs d'Etats et Responsables d'institutions régionales et l'amélioration de la structuration du Plaidoyer.
- Publication et large diffusion chaque année d'un numéro spécial thématique et deux (02) numéros ordinaires du Magazine "les échos de la GMV" de l'APGMV. Le développement des NTIC offre actuellement diverses possibilités de véhiculer l'information auprès des cibles. Il s'agit en particulier de la vulgarisation de l'internet et du site web et de la page Facebook de l'Agence, même à l'échelle des Communautés locales pour réduire la fracture numérique et rendre disponibles les informations ;
- Structuration et fonctionnement des Alliances Nationales (AIN) GMV. L'Initiative GMV touche à la conjugaison de tous les secteurs et acteurs concernés. Les Alliances nationales autour de la GMV, dont le concept a été défini, sont la meilleure approche de mutualisation des moyens.

4. ESTIMATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS

Le tableau 7 ci-après donne l'estimation des coûts et la structuration des sources cibles des financements pressentis ainsi que les principaux indicateurs globaux d'impacts (IGI).

PF 05. SYSTEME D'INFORMATION, COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER (ICMP)

Le Suivi/ Evaluation est un volet important dans la mise en œuvre de l'IGMV et permet après établissement de la situation de référence de suivre l'état des réalisations et impacts et d'assurer le suivi et l'évaluation des indicateurs de performances et d'adapter judicieusement les approches. Le PF.ICMP vise également la mise en place et l'exploitation des outils de communications innovants pour une large diffusion et appropriation de l'Initiative auprès de tous les acteurs et bénéficiaires

PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)	CIBLES STRATEGIQUES MAJEURES (CSM)	INDICATEURS CLES/IMPACTS ATTENDUS	FINANCEMENT (x1000US\$)
PPI.17 : Suivi-évaluation du Capital naturel et Gestion de l'information	Système d'informations, Observatoires, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP)	Renforcement des compétences des structures GMV régionale et nationale en Suivi/Evaluation et maîtrise des systèmes, matériels et équipements de Systèmes d'informations et d'Alerte Précoce	78000
		Création d'au moins 15 antennes d'observatoires DEL/impacts GMV	
		Renforcement de la gouvernance et du cadre d'aide à la décision dans la gestion des Ressources Naturelles par une rencontre de haut niveau sur l'objet	
Total PPI.17			78 000
PPI18 : Communication, Marketing et Plaidoyer	Publication et diffusion de l'information	Publication et large diffusion chaque année d'un numéro spécial thématique et deux (02) numéros ordinaires du Magazine "les échos de la GMV" de l'APGMV	744 000
		Au moins deux (02) films documentaires et spots publicitaires par an sur la GMV	
	Caravane verte des jeunes	Tenue chaque année d'une (01) édition de la caravane et d'un Forum des jeunes de la GMV	
		Organisation d'un Forum des jeunes de la GMV	
Plateforme verte des femmes	Mise en place des Comités nationaux impliquant au moins 60% des femmes actrices et bénéficiaires de la GMV et du Conseil Exécutif de la Plateforme Verte des Femmes (PVF/GMV) et tenue chaque année des sessions et activités de la Plateforme à l'échelle nationale et régionale		
Réseau d'Ambassadeurs et Champions de programmes GMV	Structuration et fonctionnement de deux (02) réseaux d'ambassadeurs et champions de programmes et tenue chaque année d'un forum de plaidoyer aux partenaires technique et financiers et secteurs privés		
Total PPI.18			744 000
S/Total ICMP			822 000

Tableau récapitulatif des indicateurs

Tableau 8. Récapitulatif des Principaux indicateurs Globaux d'impacts (IGI) et Indicateurs spécifiques d'Impacts (ISI) dans le PIPD 2021-2030	
PORTEFEUILLES	Cycle 2021-2030
PF. Gestion Durable et aménagement des terres, Ressources en eaux et Biodiversité	<p>IGI: 100 millions d'hectares de terres dégradées, restaurés par des essences végétales adaptées et à fortes valeurs alimentaires, nutritionnelles et économiques et récupérés dans les systèmes productifs agrosylvopastoraux dont 40 millions à l'échéance 2025 et 60 millions en 2030 séquestrant 250MtCO₂ et réduction de 60% de l'empreinte carbone.</p> <p>ISI:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction d'au moins 50% des besoins en terres • 40% ressources en eau mobilisées • Création de 10 000 forages de grande capacité contribuant fortement à l'atteinte des cibles de l'ODD6 • Augmentation de 30-50% de la production agricole nationale, • Augmentation de 30% du taux actuel (5%) de l'accès des femmes des terroirs au foncier, • Implantation de 35 centres d'équipement et matériel et 30 stations de service de formation et de maintenance par pays
PF. Actions climatiques et Economie Verte	<p>IGI: Revitalisation et résilience aux impacts climatiques et réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et écologiques d'au moins 70% des terroirs,</p> <p>ISI:</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution de 25% de l'efficacité énergétique, - substitution d'environ 60% des sources d'énergies traditionnelles - énergies propres pour 500 000 ménages ruraux, - au moins 50 % des énergies renouvelables augmentant le taux moyen d'électrification rurale - création d'au moins cinq cent (500) Villages Climato Intelligents - création d'au moins deux (2) structures de prospective d'intégration aux risques écologiques
PF. Développement économique Résilient et Sécurité	<p>IGI: Contribution d'au moins un (1) point au PIB agricole en 2025 et 3-5 points en 2030 et accès aux services sociaux de base d'au moins un (1) million de foyers ruraux dont 30% féminin.</p> <p>ISI:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'audit diagnostic pour obtenir une bonne situation de référence, - mise en place d'environ 3000 Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) - augmentation de 50-60% de la productivité agricole, - création de 200 unités de transformation, - Construction et réhabilitation de pistes rurales et couloirs de transhumance ; - Relèvement du taux d'accès à l'eau potable de 80% des populations - 60% d'accès aux services de santé et d'hygiène.* - Optimisation d'une dizaine de chaîne de valeur agricole, - Création de 10 000 000 d'emplois verts productifs - Autonomisation de 40% des femmes des terroirs. - Evolution de 10% des paramètres de l'IDH,

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Augmentation de 10% des revenus par habitant et</i> - <i>Réduction de 50% des conflits sociaux.</i>
<p>PF. Renforcement des capacités logistiques et Compétences scientifiques et techniques</p>	<p>IGI: Mise en place d'une Plateforme de Services, Conseil et de transfert de technologie et de bonnes pratiques ISI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Création de 15-20 Centres opérationnels d'Appui au Développement Résilient des Terroirs (CADRT) ;</i> - <i>Appui à la mise en place de 11 Antennes nationales GMV de sélection et de traitement de semences ;</i> - <i>Appui annuel d'une dizaine de bourse d'excellence,</i> - <i>Appui annuel à 3 institutions de recherche, 30 étudiants et 5 équipes de recherche dans le cadre de la formation et perfectionnement des acteurs de la GMV</i> - <i>Mise en place de 15 plateformes d'échange et de partage</i> - <i>Renforcement des capacités logistiques, scientifiques et techniques relativement : 80% des besoins en matériels et équipements couverts, 90% des acteurs formés dans l'utilisation et la maintenance.</i>
<p>PF. Informations Communication, Marketing et Plaidoyer</p>	<p>IGI: Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication opérationnel ISI:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place de 15 antennes d'observatoires de développement économique local,</i> - <i>Mise en place de réseau des Ambassadeurs de la GMV</i> - <i>Structuration et fonctionnement des Alliances Nationales GMV ;</i> - <i>Réalisation annuelle de 2 films documentaires sur la GMV,</i> - <i>Organisation annuelle d'une caravane verte régionale et d'un forum des jeunes ;</i> - <i>Organisation dans chaque pays d'une caravane verte inter régions ;</i> - <i>Publication trimestrielle du magazine les « Echos de la GMV.</i>

**PLANIFICATION ET BESOINS EN
FINANCEMENTS
DU PIPD 2021-2030**

Introduction

L'évaluation, la planification, l'identification des sources et la Stratégie de mobilisation des besoins en financements et investissements du PIPD 2021-2030 s'appuient sur l'analyse des indicateurs et contraintes exposées au terme de la décennie d'actions 2011-2020. Elles intègrent également la prospective du contexte post 2020, date d'entrée et d'opérationnalisation de la plupart des dispositions, mécanismes et mesures financières d'accompagnement de l'Accord universel de Paris 2015 sur le climat au plan financier et Contributions Déterminées au niveau national (CDN) des pays tiennent compte d'une part des expériences acquises par les efforts entamés par les Etats membres et celles de la communauté internationale à travers les divers programmes et projets mis en œuvre. Pour ce faire, il est pris en compte, sur la base des actions antérieures, des normes nécessaires pour la planification des coûts pour l'adaptation et l'atténuation. La répartition des allocations pour les pays est faite conformément aux superficies de la composante nationale GMV du tracé global de la Grande Muraille Verte.

Les normes utilisées sont celles généralement appliquées dans le cadre de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. La planification prend en compte les différents Portefeuilles déclinés en Programmes Prioritaires d'Actions Phares et Sous programmes spécifiques répartis par cycle (2021-2025) et 2026-2030) et ce, par pays et par année, la répartition par pays a été fonction des régions couvertes ainsi que la masse critique de population.

1. BESOINS GLOBAUX PAR PORTEFEUILLE DE PROGRAMMES PRIORITAIRES A IMPACTS (PPI)

L'analyse de la répartition des besoins financiers indique une prédominance nette des trois principaux portefeuilles pour 89,37% du coût global du PIPD (17 708 758 000 US \$) dont la Gestion durable des terres et des ressources en eaux, les actions climatiques et économie verte et le Développement Economique résilient et sécurité. Ceci se justifie par l'importance des actions liées à la restauration des terres, de l'adaptation au changement climatique et au développement économique local.

La répartition par Portefeuilles indique les aspects suivants :

- **Gestion durable et Aménagement des Terres et des Ressources en Eaux et de la Biodiversité** : Pour un montant de **5 096 453 000 US \$** représentant **28,78% du montant global** avec une prédominance de la Restauration et Aménagement des terres et protection de la biodiversité pour **3 732 427 000 US\$ (73,24%)**. Ceci est dû aux actions importantes liées à la récupération des terres. Cette rubrique est suivie de la mobilisation des ressources en eaux pour **1 364 026 000 US\$ (26,76%)** ;
- **Actions climatiques et Croissance Verte** : Ce portefeuille a un coût global de **4 773 600 000 US\$** soit **26,96%** prédominé par le renforcement des infrastructures énergétiques (50,28%) les actions de Promotion et Développement des Energies renouvelables et des infrastructures résilientes (33,63%), d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de transition vers la croissance verte (16,09%) ;
- **Développement Economique Résilient et Sécurité** : Evalué à **5 655 000 000 US\$ (31,94%)** il concerne notamment l'identification des opportunités locales de développement (43,05%), les actions de l'amélioration de l'accès aux besoins domestiques et services sociaux (24,70%), Promotion et Développement de l'emploi vert productif et d'incitation de retour au terroir amené par l'entreprenariat rural accéléré (21,22%), ainsi que le Développement et valorisation des opportunités locales porteuses : ressources agro-sylvo-pastorales et services éco systémiques et optimisation de leurs chaînes de valeur (26,93%), la sécurité alimentaire et nutritionnelle (9,99%), le cadre de concertation (1,06%) ;
- **Renforcement des Compétences Techniques et Logistiques** : D'un coût de **1 361 105 000 US\$ (7,69%)**. Ce portefeuille est axé sur les actions de renforcement des capacités logistiques des pays (54,10%), la création de CADRT, la gestion des connaissances (13,22%), Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux (8,85%), de

Mobilité et Réseaux scientifiques et Techniques (2,64%) et l'Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement (5,29%) ;

- **Information, Communication, Marketing et Plaidoyer** : Ce porte feuille, d'un budget de **822 000 000 US\$** représentant 4,64% du budget global vise l'opérationnalisation du Système d'informations, d'observatoire et d'Alerte Précoce Réponse (21,17%) et les actions de Communication de Marketing et de Plaidoyer (78,83%).

Le montant de dix sept (17) milliards de dollars, recherchés pour couvrir les financements des programmes prioritaires du PIPD représente moins de 0,17% de la contribution annuelle de cent (100) milliards de dollars américains prévue dans l'Accord de Paris pour la gestion climatique et 0,034% des investissements socialement Responsables (ISR). Les ISR sont des Fonds de développement durable à fort impact environnemental, sociétal et climatique, estimés en 2018 au sein de l'OCDE à plus de 5000 milliards de dollars américains. Par ailleurs, l'affectation et le décaissement d'une partie (5 à 10%) de chacun des divers engagements financiers au titre d'appuis budgétaires des Etats à l'Initiative GMV, divers accords internationaux, régionaux notamment (CDNs, NDT et PDDAA...), sous forme de contributions ou quoteparts des Etats au financement du présent PIPD faciliterait la couverture des besoins financiers du PIPDD.

2. PLANIFICATION QUINQUENNALE ET BESOINS EN FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE (2021-2030)

Le tableau 9 donne le récapitulatif et la planification quinquennale des besoins globaux indicatifs en financements

Tableau 9: Structure, planification quinquennale et sources cibles des besoins en financements par Portefeuille dans la période 2021-2030.

PORTEFEUILLES DE PROGRAMMES PRIORITAIRES (PF)	CYCLES		Total (x1000 US \$)	%/PPI	%/PF
	2021-2025	2026-2030			
PF 01. Gestion Durable et Aménagement des Terres et des Ressources en eaux et Protection de la Biodiversité (GDATEB)					
PPI.01. Restauration et Aménagement des terres et protection de la biodiversité	1 461 319	2 271 108	3 732 427	73,24	
PPI.02. Mobilisation et Gestion Intégrée des Ressources en eaux et Aménagement des Bassins versants	923 868	440 158	1 364 026	26,76	
Total GDATEB	2 385 187	2 711 266	5 096 453		28,78
PF 02. Actions Climatiques et Economie Verte (AC-EV)					
PPI.03 : Adaptation et Résilience au changement climatique par la croissance verte	336 000	432 000	768 000	16,09	
PPI.04. Renforcement des infrastructures énergétiques des pays	1 800 000	600 000	2 400 000		
PPI.05. Gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques	930 000	675 600	1 605 600	33,63	
Total CC/EV	3 066 000	1 707 600	4 773 600		26,96
PF 03. Développement Economique Résilient et Sécurité (DERS)					
PPI.06. Développement et valorisation des opportunités locales et transfrontalières	1 276 800	1 158 000	2 434 800	43,05	
PPI.07. Sécurité alimentaire et nutritionnelle	324 000	240 000	564 000	9,97	
PPI.08. Promotion et Développement des emplois verts productifs	600 000	600 000	1 200 000	21,22	
PPI.09. Amélioration de l'accès aux besoins domestiques et services sociaux de base	664 800	732 000	1 396 800	24,70	
PPI.10: Développement de cadres de concertation et sécurité des personnes et des biens dans les terroirs	24 000	36 000	60 000	1,06	
Total DERS	2 889 600	2 766 000	5 655 600		31,94
PF 04. Renforcement des Compétences Scientifiques et Techniques (RCST)					
PPI.11 Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux	24 000	42 000	66 000	4,85	
PPI.12. Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement	26 400	45 600	72 000	5,29	
PPI.13. Mobilité et Réseaux scientifiques et Techniques	14 400	21 600	36 000	2,64	
PPI.14. Gestion des connaissances	78 000	102 000	180 000	13,22	
PPI.15. Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques des Etats membres de la Grande Muraille Verte	480 000	256 320	736 320	54,10	
PPI.16: Centres d'Appui au Développement Résilient des Terroirs	126 000	144 785	270 785	19,89	
Total RCTS	748 800	612 305	1 361 105		7,69
PF 05. Information, Communication, Marketing et Plaidoyer (ICMP)					
PPI.17 Suivi-évaluation du Capital naturel et Gestion de l'information	72 000	102 000	174 000	21,17	
PPI.18 Communication, Marketing et Plaidoyer (COMAP)	360 000	288 000	648 000	78,83	
Total ICMP	432 000	390 000	822 000		4,64
TOTAL GENERAL		758	17 708	100	

3. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PIPD

Le Plan de Suivi & évaluation du PIP est basé sur le principe de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le dispositif de S&E sera entrepris au niveau régional par l'APGMV et par les Structures nationales GMV au niveau national. Il sera basé sur une approche participative permettant d'apprécier les produits et les niveaux d'atteinte des résultats de chacun des programmes et Projets du PIP notamment l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et les performances enregistrées dans la mise en œuvre. Un cadre de résultats indiquera les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la collecte des données sur les indicateurs définis.

Les Agences Nationales chargées de la mise en œuvre dans les pays respectifs devront à cet effet, rendre compte de l'état d'exécution de leurs plans d'actions à travers des rapports périodiques techniques et financiers (trimestriels et annuels). L'APGMV dans son rôle de coordination régionale effectuera un suivi semestriel et veillera à la qualité des données et informations émanant des pays ainsi que leur production dans des délais précis. Il sera effectué également un suivi financier caractérisé par un audit financier à la fin de chaque année par un auditeur externe.

Les évaluations se feront à mi-parcours et en fin de chaque cycle du Plan, conjointement avec l'APGMV, les Etats membres et les partenaires techniques financiers :

- l'évaluation à mi parcours sera effectuée au début de la troisième année de chaque cycle. Elle permettra notamment d'apprécier les résultats obtenus, de proposer des orientations futures et de donner des directives ;
- l'évaluation finale sera effective six (6) mois avant la fin du cycle.

Elle permettra de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre du Plan d'Investissement, la pérennité des effets obtenus et l'impact des actions. Elle examinera également l'atteinte des indicateurs ainsi que les relations causales des résultats obtenus permettant de tirer des enseignements et de capitaliser les expériences réussies.

4. HYPOTHÈSES ET RISQUES

Le PIPD 2021-2030 bénéficie de plusieurs avantages comparatifs liés à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sur des actions majeures parfaitement maîtrisés. Toutefois, les hypothèses de risques potentiels sont les suivants :

4.1. Accentuation des aléas climatiques

Une accentuation des aléas climatiques avec la baisse des précipitations entraînant de faibles productions et productivités agricoles, la baisse des niveaux d'eaux des écosystèmes lacustres et fluviaux, la hausse des températures sont autant de risques pour la réussite du PIP.

4.2. Risques politiques et Insécurité dans les Etats membres

Il est observé une insécurité grandissante dans la Région Sahel. Un des motifs de cette insécurité est la précarité dans laquelle sont les populations. Le règlement de cette question passe par le développement économique local qui fait bénéficier aux populations. Si ce développement n'est pas acquis, une recrudescence de l'insécurité sera persistante.

4.3. Risques sanitaires

Comme il a été observé en 2020 avec la pandémie du Corona virus à laquelle les pays ne se sont pas préparés et n'ont pas les moyens d'y faire face.

4.4. Risques financiers

Ces risques sont principalement liés aux capacités de mobilisation des ressources financières

Dans la mise en œuvre de la GMV, les Etats membres ont fait des efforts. Ces Etats traversent des périodes de récessions économiques avec la conjoncture internationale, ce qui peut freiner les subventions offertes aux structures nationales de la Grande Muraille Verte. De plus, plusieurs annonces de financement ont été faites mais sans concrétisation sur le corridor de la Grande Muraille Verte.